BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
C
60
NAPOLI

LIV
C
60

HISTOIRE
DE
HENRY TROIS.

Par Monsieur DE VARILLAS.

TOME TROISIE'ME.

A PARIS.
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chapelle.

M. D C. X C V.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

NAPOLI

ARGUMENT
DU
CINQUIE'ME LIVRE.

LEs Suisses persuadez que si les Espagnols où le Duc de Savoye se saisissent de Geneve, on leur ôtera toute sorte de communication avec la France, pressent Henry Trois d'en prendre la protection. Une partie du Conseil d'Etat s'y oppose, de crainte de choquer la Cour de Rome, & d'accroître le Parti des Catholiques Zelez, qui n'est déja que trop puissant : Mais le plus grand nombre l'emporte sur le moindre, & la protection de Geneve est acceptée, par la seule raison d'éviter que la France ne soit assiegée de tous côtez. Le Duc de Nemours promet par écrit à la Demoiselle de Rohan de l'épouser, & ne laisse pas de se marier avec la veuve du second Duc de Guise. Les parens de cette

Demoiſelle, & ſur tout le Roy de Navarre, déclarent à ce Duc, qu'il faut qu'il ſe batte en duel contr'eux tous, l'un aprés l'autre ; & la Cour pour remedier à ce terrible inconvenient, offre à la Demoiſelle la Ville de Loudun, érigée en Duché, & des Terres aux environs, juſqu'à la concurrence de cinquante mil livres de rente en fonds de Terres. La Demoiſelle ne s'en veut pas contenter ; & le Duc de Nemours aprés être devenu perclus de tous ſes membres, meurt. Sebaſtien Roy de Portugal eſt défait & tué en Afrique ; ſa mort excite une conteſtation pour ſucceder à cette Couronne, entre Catherine de Medicis, Philippe Second Roy d'Eſpagne, la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato. On abrege icy les prétentions dont on vient de parler, & l'on réduit à une ſeule page le gros volume de Caramüel. Mais pendant que Catherine de Medicis, le fils de la Princeſſe de Parme, la Ducheſſe de Bragance, & le Prieur de Crato, s'amuſent à ſolliciter les Etats aſſemblez à Lisbonne ; le Roy d'Eſpagne fait entrer dans le Portugal ſous le Duc d'Alve, une formidable Armée, qui in-

veſtit ces Etats dans Lisbonne, & les contraint de prononcer en ſa faveur. Le Prince d'Orange reduit à la derniere extremité, diſpoſe les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou, & à le reconnoître pour Souverain, à des conditions qui ne lui en laiſſoient que l'apparence. Le Duc d'Anjou ennuyé de la Cour de France, les accepte, quoi qu'il prévoye aſſez que le Prince d'Orange ſeroit en effet le Maiſtre des Pays-bas. Il envoye aux Flamans, ſous la conduite de Marquet, des Troupes qui vivent avec ſi peu de diſcipline, que leurs hôtes les livrent aux Eſpagnols. La Noüe ſe met en devoir de les ſauver; mais il ſuccombe ſous le nombre des Ennemis, & demeure leur priſonnier. Henry Trois eſſaye de mettre mal la Reine de Navarre ſa ſœur, avec ſon mari, en lui mandant qu'Elle s'abandonnoit au Vicomte de Turenne. Le Roy de Navarre communique cette lettre à l'un & à l'autre, le Vicomte n'en fait que rire; mais la Reine de Navarre en conçoit tant d'averſion pour ſon frere, qu'Elle oblige les Calviniſtes à lui declarer la Guerre. Le Comté de Quercy eſt donné pour dot à la Reine de Navarre; & les Bourgeois de Cahors pré-

tendent ne pouvoir estre demembrez du Domaine Royal. Les Calvinistes forment là-dessus le dessein de surprendre Cahors, & ne l'executent qu'aprés un combat de trois jours. Ils s'emparent de Mande avec plus de facilité, & Henry Trois leur oppose trois Armées. Il donne le Commandement de la plus considerable au Duc de Mayenne, & prend de si justes mesures, que le Parti des Catholiques Zelez ne puisse tirer aucun avantage des succez de ce Duc, qui prend la Ville de Mure sur Lesdiguieres, & contraint par là les Calvinistes, de se refugier dans les Montagnes. Le Marêchal de Biron General de la seconde armée surprend le Mont de-Marsan; & le Marêchal de Matignon Chef de la troisiéme, emporte la Fere aprés un long Siege. Les Calvinistes trop foibles pour resister à trois armées Ennemies qui les attaquent en même-temps, engagent le Duc d'Anjou à leur procurer la Paix que l'on negocie à Flex. Il s'y presente trois principaux obstacles, & l'on rapporte ici la suitte des intrigues qui servoient à les surmonter. Le Duc de Guise forme pour surprendre Strasbourg, une entrepriſe si bien concertée, que

rien ne ſemble pouvoir en empêcher le ſuccez. Mais la Cour de France contre ſes propres intereſts, en donna avis aux Magiſtrats de cette Ville, dans la ſeule veuë de traverſer l'agrandiſſement de la Maiſon de Lorraine. Le Duc de Nevers faute d'argent & de Troupes, ſe contente de faire publier un Manifeſte de ſa façon, par lequel il prétend qu'au deffaut de la branche aînée de la derniere Maiſon de Bourgogne, les Flamans le doivent reconnoître pour Souverain, puis qu'il eſt heritier de la ſeconde. Les Eſpagnols croyent rendre le Duc d'Anjou moins agreable aux Flamans, en leur renvoyant pour Gouvernante la Ducheſſe de Parme: Mais le fils unique de cette Ducheſſe en conçoit de la jalouſie, & cauſe tant de dégoûts à ſa Mere, qu'elle eſt contrainte de s'en retourner en Italie. Le Prince d'Orange eſt proſcrit, & il s'en venge par l'Apologie la plus ſatyrique des derniers ſiecles. Le Duc d'Anjou s'avance vers Cambray pour en faire lever le Blocus; & le Prince de Parme aprés avoir feint de l'attendre de pied ferme, lui quitte la Place, & lui laiſſe la liberté de recouvrer les Fortereſſes

voiſines de Cambray. Balagny en eſt étably Gouverneur; & les François volontaires en ſont ſi touchez, qu'ils réduiſent par leur deſertion l'Armée du Duc d'Anjou au quart de ce qu'elle étoit. Ce Prince n'oſe la joindre à celle de Flandres, dans le petit nombre où elle ſe trouve; & il paſſe de honte en Angleterre, où la Reine Eliſabeth promet de l'épouſer: Mais Leiceſtre ſon rival, aprés l'avoir traverſé par des intrigues que Simier avoit déconcertées, fait agir les Dames de la Cour d'Angleterre, qui tourmentent Eliſabeth de ſorte qu'elles lui fourniſſent le pretexte dont elle avoit beſoin pour rompre avec le Duc d'Anjou. Elle le renvoye en Flandres, où un aſſaſſinat entrepris ſur la perſonne du Prince d'Orange, met tous les François en danger de perdre leurs vies. Le jeune Maurice de Naſſau les ſauve pourtant, en s'aviſant de foüiller dans les poches de l'Aſſaſſin, où il trouve dequoi convaincre du crime les Eſpagnols.

HISTOIRE
DE
HENRY III.

LIVRE CINQUIE'ME

Où l'on voit les pretentions de la Reine Mere à la Couronne de Portugal : Les diviſions de la Maiſon Royalle de France ; La ſeconde expedition du Duc d'Anjou en Flandres, & ce qui s'eſt paſſé de plus important durant le reſte de l'année 1579. *toutes les années* 1580. *&* 1581. *& partie de* 1582.

LEs affaires que Henry III. avoit trouvées en France depuis ſon avenement à la Couronne, l'avoient tellement occupé au dedans, qu'il 1578.

1578. ne lui avoit pas été poſſible de s'appliquer à celles du dehors. Cependant il y en avoit une de telle importance, que s'il l'eût négligée, ſon Royaume auroit couru riſque de changer de Maiſtre, & ſa memoire auroit receu une éternelle flétriſſure. Philippe Second, Roy d'Eſpagne, ne prétendoit pas moins à la Monarchie univerſelle, que l'Empereur Charles-Quint ſon pere y avoit aſpiré, quoique ce fût par des voyes plus cachées; & comme il étoit prévenu de l'opinion que s'il pouvoit aſſujettir la France, la Conquête du reſte de l'Europe ne lui coûteroit preſque rien, il y travailloit à ſa maniere; c'eſt à dire, ſans faire de bruit. Il entretenoit les diviſions civiles des François, pendant qu'il gagnoit leurs Alliez; & déja il avoit ôté à Henry III. les divers Princes & les Etats, entre leſquels l'Allemagne étoit partagée. L'Empereur Maximilien Second, ſon beau-pere, ſon beau-frere & ſon couſin germain, du côté paternel tout enſemble, avoit

disposé les Catholiques à regarder avec des yeux indifferens ce qui se passeroit désormais en France, en leur persuadant que ce seroit peine perduë que de pretendre y conserver l'ancienne Religion ; & les Protestans ne s'embarassoient pas beaucoup que la France changeât de Maître, pourveu qu'ils protegeassent les Calvinistes contre leur Roy, & contre les Catholiques zélez La Reine d'Angleterre étoit de même sentiment que les Protestans d'Allemagne ; & le Roy d'Escosse avoit tant de respect pour elle, à cause qu'il étoit son presomptif Heritier, qu'il n'y avoit pas lieu d'attendre de lui une conduite differente de la sienne. Les Flamans étoient si divisez & si éloignez de se réünir, qu'il étoit aisé de prévoir qu'il s'écouleroit plusieurs années avant qu'ils fussent en état de se méler des affaires du dehors, & l'Italie avoit trop de peur que les Espagnols qui en tenoient les deux tiers, n'achevassent de l'assujettir tout à fait, pour leur four- 1578.

1578. nir un pretexte de querelle, en traverſant le projet qu'ils avoient dreſſé pour conquerir toute la France.

Il ne reſtoit donc que les Suiſſes, qui depuis la Bataille de Marignan s'étoient inſéparablement attachez aux intereſts des Rois de France par deux conſiderations, qui, à dire le vray, ne pouvoient eſtre plus preſſantes. Ils avoient ſecoüé le joug de la Maiſon d'Autriche, & ils ſeroient infailliblement forcez de le reprendre ſi la France ſuccomboit. Ils tiroient des Rois Trés-Chrétiens des penſions, des appointemens, & des gratifications qui montoient à de ſi grandes ſommes, que l'Eſpagne n'en pouvoit long temps fournir de ſemblables; & ſi cet argent venoit à manquer, les treize Cantons ſe déſuniroient infailliblement, tant la diverſité de Religion cauſeroit de contrarieté dans leurs Aſſemblées.

On a veu dans l'Hiſtoire de François Premier, que l'Empereur Char-

les Quint s'étoit plus d'une fois ingeré de surmonter cet obstacle, qu'il avoit employé pour cela tout son credit, & toute la terreur de ses armes victorieuses devant Pavie; & que n'ayant pas réussi il avoit eu recours, premierement aux Dietes d'Allemagne, & depuis à l'autorité du Pape Paul III. qu'il avoit gagné en mariant Marguerite d'Autriche sa fille, avec Octavien Farnese petit fils de ce Pape. Il avoit depensé dans ces Intrigues la meilleure partie des deux millions qu'il avoit tirez du Portugal, en épousant la fille du Roy Manüel, & en donnant à Philippe d'Autriche son fils unique, la fille du Roy Jean III. Les Suisses avoient receu son argent sans rien deferer à ses sollicitations. Les Cantons Catholiques s'étoient excusez de satisfaire les Allemans, sur ce que les Protestans de cette Nation s'étoient laissez corrompre pour agir contre la France; & il avoit suffi aux Cantons Zuingliens d'apprendre que le Pape entreprenoit de leur ôter l'Al-

1578.

1578. liance des François, pour s'y oppoſer de toutes leurs forces; ainſi Charles-Quint avoit été réduit à chercher le ſeul expedient de rompre l'Alliance entre les François & les Suiſſes, qui étoit d'ôter toute ſorte de communication entre ces deux Peuples; & il avoit jetté les yeux ſur le Duc de Savoye, par les Etats duquel il faloit que paſſaſſent les gens de guerre qui alloient & venoient des Cantons en France, & de France aux Cantons. Beatrix de Portugal, belle ſœur de l'Empereur, & femme du Duc de Savoye, y avoit travaillé & réuſſi, en donnant à ſon mary autant d'averſion pour les François, qu'il avoit autrefois eu de bonne volonté pour eux. Mais Dieu ſe plaît quelquefois à confondre les deſſeins les mieux concertez, des plus grands Princes.

François I. picqué de l'inconſtance du Duc de Savoye ſon Oncle maternel lui avoit demandé la part qui étoit dûë à ſa mere dans les biens allodiaux de la maiſon de Savoye;

& sur le refus qui lui en avoit esté fait, Sa Majesté s'étoit saisie de toute la Savoye, & de presque tout le Piémont. Ainsi bien loin que la communication des François avec les Suisses eût esté ôtée, ces deux puissantes Nations étoient devenuës voisines l'une de l'autre ; car dans le même temps que l'Amiral de Chabot prenoit la Savoye, la Bresse, & la meilleure partie du Piémont, le Canton de Berne s'étoit émparé du pays de Vaux, & avoit partagé avec le Canton de Fribourg le pays de Gruyeres, & le Comté de Rômond, & la Ville de Geneve s'étoit érigée en Republique. 1578.

L'Empereur avoit assez préveu qu'il lui seroit impossible de tirer des mains des Suisses les Etats du Duc de Savoye dont ils s'étoient accommodez, & il ne s'étoit attaché qu'à favoriser ce Duc pour le recouvrement de Geneve. Et de fait, s'il eût pû en venir à bout, il arrivoit aussi bien à la fin qu'il s'étoit proposée, que s'il avoit obligé les Suisses à une

entiere reſtitution, puiſque la Fran-
1578. ce avoit rendu par la Paix du Câ-
teau-Cambreſis tout ce qu'elle te-
noit de ce Duc en Savoye ; & que
par conſequent les Suiſſes pour aller
chez Elle, étoient contraints de tra-
verſer Geneve, la Paix dont on vient
de parler, ne leur ayant point laiſſé
d'autre chemin ouvert que celui-là.

Les Troupes Eſpagnolles du Du-
ché de Milan étoient entrées dans
la Savoye, toutes les fois qu'il avoit
plû au Duc Philbert Emanuël de
former des intelligences dans Ge-
neve, * ou d'entreprendre de l'in-
ſulter, & il s'étoit paſſé peu d'an-
nées ſans que cette nouvelle Repu-
blique ſe fût veuë ſur le point de
ſuccomber. Ce qui n'étoit pas arrivé
par un bonheur tout particulier du-
rant les vingt années qui s'étoient
écoulées depuis le Traité du Câ-
teau-Cambreſis, pouvoit arriver la
vingt-uniéme ; & ſi Geneve ſuccom-
boit, la France perdroit ſes meilleurs
Alliez ſans qu'elle eût lieu de s'en
plaindre, puiſqu'elle n'avoit fait

* Dans l'Hiſtoire de Fulmeucus.

dans le même Traitté aucune reſerve pour ce qui regardoit Geneve, qui hât les mains à la Maiſon d'Auſtriche & au Duc de Savoye. 1578.

Les Suiſſes n'auroient pas plus de raiſon de s'en formaliſer, à cauſe qu'il n'y avoit que deux de leurs Cantons, qui étoient ceux de Berne & de Chaffouſe, qui ſe fuſſent chargez de proteger Geneve; & que ſi l'on convoquoit une Diette generale à Bade ſur ce ſujet, les Eſpagnols avoient aſſez d'intrigues dans les Cantons Catholiques pour les détourner de ſecourir une Ville qui étoit le centre du Calviniſme, & les Cantons Proteſtans ne romproient pas avec les Catholiques par la ſeule conſideration de cette Ville.

Il n'y avoit donc point d'autre expedient pour maintenir la communication entre la France & la Suiſſe, que d'obliger les Rois Trés-Chrétiens à ſe charger de la protection de Geneve, puiſque les Eſpagnols & les Savoyards ſeroient plus reſervez à l'attaquer, lorſqu'il ne leur ſeroit

1578. plus permis de le faire ſans recommencer la guerre entre les deux Couronnes.

Le plus grand obſtacle que l'on y prévoyoit, devoit apparemment venir de la Reine Mere, qui s'étoit toûjours oppoſée aux Genevois, quoiqu'ils n'euſſent jamais diſcontinué de la rechercher de leur eſtre favorable. Elle étoit entiere dans ſes projets; & comme il y avoit peu d'eſperance qu'elle ſe relachât; il y en avoit encore moins que le Roy ſon fils accordât contre ſon avis, ce que l'on ſouhaitoit de lui. Mais un Billet que l'Envoyé de Berne receut de bon lieu, hâta la concluſion de cette affaire. Il y étoit écrit en termes exprés, que ſi le Duc de Savoye recouvroit Geneve en quelque maniere qu'il le fiſt, les treize Cantons des Suiſſes retomberoient dans leur ancienne pauvreté, puiſque d'un côté ils ne recevroient plus l'argent de France; & de l'autre la Maiſon d'Autriche n'ayant plus beſoin d'eux pour la conſervation de ſes Etats

détachez, retrancheroit auſſi les penſions qu'elle avoit juſques-là payées avec beaucoup d'exactitude aux ſept Cantons Catholiques. 1578.

Le danger étoit prochain ; il paroiſſoit inévitable, & il n'en fallut pas davantage pour obliger tous les Suiſſes Catholiques & Zuingliens à preſſer l'Ambaſſadeur de France prés de leur République, & le Reſident de Henry III. à Geneve, qu'ils fiſſent une derniere tentative à la Cour du Roy leur Maître, pour l'obliger à prendre la protection de Geneve.

Harlay-Sanſy Ambaſſadeur en Suiſſe, & Bellievre-Hautefort, Reſident pour la France à Geneve, s'accordoient tout-à-fait bien enſemble, quoiqu'ils ne fuſſent ni de même Religion ni de même humeur. Sanſy étoit Calviniſte, & n'avoit pas moins de mépris que d'averſion pour les lettres. Il étoit perſuadé que les ames bien nées avoient en elles-mêmes tout ce qu'il falloit pour ſe bien conduire dans toutes ſortes d'emplois ; & que s'il leur manquoit

1578. quelque chose, ce n'étoit que l'experience. Hautefort étoit Catholique : il n'y avoit point eu de François depuis Budé qui étudiât aussi long-temps que lui ; & il passoit à extraire les Auteurs Grecs & Romains tout le temps qu'il n'employoit point à negocier. L'un & l'autre n'avoient de commun que l'amour de leur Roy & de leur Patrie : mais cet amour étoit si violent qu'il les faisoit agir de concert, comme s'il y eût eu entr'eux une entiere sympathie. Sansy receut les Memoires des Suisses, & en dressa une instruction pour Hautefort, qui se chargea de retourner à la Cour, & d'y solliciter l'affaire.

La Reine Mere ne la traversa pas comme l'on avoit crû ; & ce ne fut point par inconstance, mais seulement parce qu'elle n'en avoit plus les mêmes raisons. C'étoit à Geneve que tous les desseins pour lui ôter la Regence de Charles Neuf avoient esté formez ; & presentement comme

Elle n'avoit preſque plus d'autorité, Elle n'étoit auſſi plus l'objet de l'averſion & de la jalouſie des Calviniſtes. La liaiſon qu'elle avoit euë avec Marguerite de France ſa belle-ſœur, Ducheſſe de Savoye, l'avoit obligée à negliger les intereſts de la France, lors qu'il s'étoit agi de reſtituer les principales Places du Piémont; & cette Ducheſſe étant morte, la Reine Mere n'avoit plus de motif qui la déterminât à commettre des injuſtices en faveur du Duc de Savoye, qu'Elle tenoit pour indifferent. Ainſi bien loin de traverſer la protection de Geneve, Elle employa tout le credit qu'il luy reſtoit auprés du Roy ſon fils, pour le diſpoſer à la prendre. 1578.

Les Conſeillers d'Etat qui ne paſſoient pas pour Calviniſtes ſecrets s'y oppoſerent long-temps, par la crainte de choquer le ſaint Siége, dont on avoit beſoin ſi les Calviniſtes recommençoient la guerre: mais enfin la plus forte des raiſons d'Etat qui eſt celle du ſalut de la Patrie,

1578. les contraignit de se relâcher. On nomma des Commissaires pour ajuster avec ceux des Cantons & de Geneve les Articles de la Protection dont il s'agissoit; & la principale difficulté qui s'y trouva, fut sur le choix des Troupes qui y seroient employées. La France convenoit d'en envoyer à proportion du besoin des Genevois; & pour s'expliquer davantage, Elle ajoûtoit, que si le Duc de Savoye se contentoit d'entreprendre sur Geneve avec ses forces, & celles que la Maison d'Autriche feroit passer sous les Enseignes de ce Prince; Henry trois se contenteroit d'envoyer au secours de Geneve autant de Soldats que l'on en compteroit dans l'Armée de Savoye: mais si l'Empereur, le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye attaquoient ouvertement cette Ville à communes armes; Sa Majesté assembleroit toutes ses forces, & marcheroit pour la dégager.

Mais ce n'étoit pas là ce que les Suisses & les Genevois demandoient;

l'interest des Suisses étoit de s'aguerrir aux dépens d'autruy ; & ils ne l'auroient pas fait, s'il n'y eût eu que des François employez à deffendre Geneve. De plus, la France étoit alors tellement sujette aux Guerres Civiles, qu'à peine se passoit-il un an sans qu'Elle en fût tourmentée ou menacée. Si ce mal luy arrivoit lorsque le Duc de Savoye seul, ou avec la Maison d'Aûtre insulteroit Geneve, la protection des François seroit inutile à cette Ville, puisqu'ils n'auroient garde d'abandonner leur querelle pour vuider celles de leurs voisins. 1578.

Les Genevois n'agréoient pas plus que les Suisses, qu'on leur envoyât des soldats François ; car ils étoient tourmentez de la passion la plus ordinaire aux petites Republiques, qui consiste à n'apprehender guére moins leurs amis que leurs ennemis. Ils prévoyoient que si le Duc de Savoye avoit de l'avantage, ils seroient reduits à laisser entrer dans leur Ville tant de troupes Fran-

1578. çoiſes, qu'ils n'en ſeroient plus les Maiſtres, & qu'en ce cas il dépendroit de la bonne foy de leurs Protecteurs de laiſſer le Gouvernement en l'état qu'ils l'auroient trouvé, ou de le changer. Il n'étoit pas sûr de s'expoſer à ce hazard; & les Deputez Genevois de concert avec ceux des Cantons, ſolliciterent avec tant d'inſtance, que Henry Trois & ſes Succeſſeurs fourniſſent de l'argent au lieu des gens de Guerre; que Sa Majeſté y acquieſça, quoy qu'il luy fût tres-difficile d'accomplir ce qu'elle promettoit. On conteſta enſuite ſur la quantité de l'argent, & elle fut reglée à dix mille écus par mois, tant que le Duc de Savoye entreprendroit ſeul contre Geneve; & à quinze mille, ſuppoſé que la Maiſon d'Autriche ſe mît de la partie.

Le Conſeil d'Etat de France prétendit reciproquement que les Treize Cantons ſe chargeaſſent d'envoyer à Geneve les ſecours dont elle auroit beſoin, chacun à proportion de ſa puiſſance: Mais quelques

ques efforts que fissent Sansy & Hautefort, qui se trouverent pour cet unique sujet à l'Assemblée de Bade, il leur fut impossible d'y resoudre les Cantons Catholiques. L'Ambassadeur d'Espagne & le Nonce du Pape menacerent de se retirer, l'un à Madrid & l'autre à Rome, & les Petits Cantons apprehenderent ces deux inconveniens qui les choquoient également, quoy que les consequences n'en fussent pas égales. L'Espagne payoit alors leurs pensions avec assez de regularité, & ils voulurent d'autant moins s'exposer au peril de les perdre, que la sterilité de leur Pays ne permettoit pas qu'ils s'en passassent. Ils firent reflexion que les Cantons Zuingliens pouvoient leur declarer la guerre ; que celuy de Berne seul estoit plus puissant qu'eux ; que la France ne pouroit alors les assister, & qu'il ne leur esteroit point d'autre ressource que celle de l'Espagne. Il fallut donc que Sansy & Hautefort se contentassent de la liaison particuliere de Geneve

1578.

1578. avec Berne & Schaffouſe, & de la parole ſecrette qu'on leur donna ; que ſi les aſſiſtances de ces deux Cantons ne ſuffiſoient pas, on ne manqueroit point de moyens indirects pour y ſuppléer, ſans fournir aux Eſpagnols un pretexte valable de retrancher leurs bienfaits.

Dans le meſme temps que l'on negocioit la protection de Geneve, la Cour de France eſtoit encore occupée à prévenir une querelle qui auroit eu d'auſſi dangereuſes ſuites pour l'Etat, que pour les trois Maiſons qui s'y trouvoient intereſsées. Jacques Premier Duc de Nemours, ſurnommé le beau & le galand Cavalier par excellence, avoit aimé Françoiſe de Rohan, qui paroiſſoit à la Cour ſous le nom de Mademoiſelle de Leon. Cette inclination avoit eſté reciproque, & les deux parties s'étoient ſi peu miſes en devoir de la cacher, que perſonne ne l'ignoroit. Elle avoit commencé avant que le Concile de Trente declarât nuls les Mariages clandeſtins, & le Duc de

Nemours avoit donné à la Demoiſelle de Leon une promeſſe de mariage en bonne forme : cette Demoiſelle ajoûtoit qu'il l'avoit épouſée par paroles de preſent, & que le Mariage avoit eſté conſommé. Il n'en eſtoit point ſorti d'enfans ; & les choſes étoient encore demeurées dans l'incertitude, lorſque Poltrot tua le Duc de Guiſe. Anne d'Eſte ſa veuve étoit la plus belle de la Cour, quoy qu'elle eût déja mis au monde ſix garçons & quatre filles. Le Duc de Nemours avoit eu de la paſſion pour elle durãt la vie de ſon mary ; mais il n'avoit ozé la declarer, ſoit qu'il fût cõvaincu de la vertu de cette Ducheſſe, ou que ſa hardieſſe n'allât pas juſqu'à ſe commettre avec le Duc de Guiſe pour une mauvaiſe cauſe. 1578.

Cet amour ſe ralluma auſſi tôt que la Ducheſſe de Guiſe fut veuve ; & ſoit que le Duc de Nemours eût amuſé Mademoiſelle de Leon, ou qu'il eût avancé ſes affaires avec tant de ſecret qu'elle n'en fut point avertie, il épouſa la Ducheſſe de Guiſe,

1578. avant que cette Demoiſelle eut achevé de prendre toutes les meſures dont elle avoit beſoin pour y former oppoſition. Ses parens qui ne l'avoient que médiocrement aſſiſtée avant l'infidelité du Duc de Nemours, s'échaufferent aprés qu'ils le virent marié; & le Roy de Navarre ſon couſin iſſu de germain; ceux de la maiſon de Rohan, & tous les autres Seigneurs du Royaume qui leur étoient alliez, firent entendre au Duc de Nemours que s'il ne faiſoit raiſon à la Demoiſelle de Leon, il falloit qu'il ſe bâtit en duel contr'eux tous l'un aprés l'autre.

Cette extremité étoit terrible; & quoique le Duc de Nemours fût un des plus vaillans hommes du monde, il n'étoit pas poſſible qu'il ſatisfît tant de gens, ſans ſuccomber enfin dans la querelle. C'eſt ce qui lui fit prendre des ſuretez qui l'exempterent du combat durant quelques années: mais il lui ſurvint durant ce temps-là une ſeconde difficulté, qui n'étoit pas plus ſurmon-

table que la premiere. La Ducheſſe de Nemours accoucha de deux fils, qui furent le Prince de Genevois & le Marquis de Saint-Sorlin; & la Demoiſelle de Leon s'ingera de prouver qu'ils n'eſtoient pas legitimes. Le Procez en fut inſtruit avec beaucoup d'appareil. On conſulta les plus celebres Profeſſeurs de l'Europe en Juriſprudence, auſſi bien que les plus fameux Avocats des Parlemens de France; & la pluſpart des uns & des autres répondirent, que la queſtion paroiſſoit difficile, & que le mieux ſeroit d'accommoder l'affaire. La querelle de Religion qui ſurvint enſuite de celle du mariage ne ſervit qu'à l'augmenter; car d'un côté la Maiſon de Rohan ſe fit Calviniſte, & d'un autre coté le Duc de Guiſe ſe voyant à la tête des Catholiques zelés, ne voulut plus endurer que l'Etat de la Ducheſſe de Nemours ſa mere fût conteſté. Le Duc de Mayenne & le Cardinal de Guiſe ſes freres, intervinrent dans le Procez, auſſi bien que

1578.

1578. le Duc de Montpenſier, qui avoit épouſé Catherine de Lorraine leur ſœur ; & cette conteſtation alloit dégenerer en un maſſacre qui n'auroit point cedé à ceux des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne, ſi la Reine mere, qui voyoit bien que de quelque côté que tournât l'avantage, ce differend ſe décideroit aux dépens de la Monarchie Françoiſe, ne ſe fût mêlée de l'accommoder. La Demoiſelle de Leon eſtoit cadette de Bretagne, & par conſequent n'avoit que tres peu de bien. Elle aimoit la dépenſe ; & c'eſtoit en luy fourniſſant les moyens de la faire, que le Duc de Nemours s'étoit inſinué dans ſon eſprit. Elle fut attaquée par ce foible ; & la Reine mere luy offrit que pourvû qu'elle ſe déſiſtât de ſes prétentions, on détacheroit du Domaine Royal la Ville de Loudun, & ſa Juriſdiction ; & ſi le tout enſemble ne valoit pas cinquante mille livres de rente, on acheteroit des Terres voiſines, & on les y joindroit juſqu'à la concur-

rence de cette ſomme : que le tout enſemble ſeroit érigé en Duché & Pairie, & que l'expedition de la Chancellerie porteroit en termes exprés, que ce Duché & cette Pairie paſſeroient de la Demoiſelle de Leon à ſes deſcendans mâles & femelles juſqu'à l'infini, ſuppoſé qu'elle en euſt ; & ſi elle n'en avoit pas, à tous les mâles & femelles de la Maiſon de Rohan dans le même degré d'infini. 1578.

La Demoiſelle de Leon rejetta d'abord la propoſition de la Reine mere ; mais ſes parens ne furent pas de même avis. Ils voyoient bien qu'il n'étoit plus poſſible que le Duc de Nemours l'épouſât ; & que quand il s'y reſoudroit, il n'y avoit perſonne en France d'humeur à ſouffrir que la Ducheſſe de Nemours, qui étoit petite fille de Loüis Douze, fût déshonorée : qu'ainſi, le mieux qui pût arriver à leur parenté, ſeroit de balancer le credit de ſes parties, & de tirer l'affaire en longueur : Que cependant Elle, ou le Duc de Nemours mourroit, &

1578. qu'en l'un ou l'autre de ces cas la Maiſon de Rohan recevroit une égale flétriſſure, ſans avoir obtenu rien qui l'en conſolât.

Le remede à cela étoit de prendre au mot la Reine mere ; & la Demoiſelle de Leon fut tellement perſecutée par ſes proches, qu'elle n'oſa plus s'oppoſer ouvertement au deſſein de s'accommoder. Mais il naiſſoit toûjours de nouveaux obſtacles, quand on croyoit avoir ſurmonté les précedens. Le Parlement de Paris qui devoit enregiſtrer les Lettres de l'Erection de Loudun en Duché & Pairie, en fit difficulté, & ſe fonda ſur ce que pour aſſeoir dans les regles un Duché & Pairie, il falloit trouver une Terre, dont le futur Duc & Pair fut Seigneur incommutable ; c'eſt à dire, qu'il la poſſedât ſi parfaitement, qu'aucun n'eût droit de l'en priver, ce qui ne pouvoit avoir lieu à l'égard de la Terre de Loudun, puis qu'elle étoit du Domaine Royal, & que quelques précautions que l'on prît pour l'en

l'en ſéparer, il ſeroit toûjours permis au Roy de l'y réünir, & quand Sa Majeſté le negligeroit, comme elle n'étoit qu'uſufruitiere de ſon Royaume, ſes Succeſſeurs ſeroient toûjours en état de le faire. 1578.

Il étoit mal-aiſé de refuter cette raiſon, par une raiſon opposée qui fut d'égale force : mais la Reine mere auroit employé au défaut de cela tout ſon credit, & toute l'autorité du Roy ſon Fils, ſi le changement qui ſurvint en la perſonne du Duc de Nemours ne l'en eût empeſchée. Ce Prince qui avoit autrefois eſté le plus agile des hommes ; qui ne mettoit preſque jamais le pied à l'étrier pour monter à cheval, & qui voltigeoit deſſus lors meſme qu'il étoit armé de toutes piéces, devint paralitique, & ne s'apperceût d'avoir un corps que par les douleurs qu'il reſſentoit dans la plûpart des parties dont il étoit compoſé. Il languit deux ans entiers dans un lit, & il mourut au bout de ce temps. Comme ſon indiſpoſition donnoit

1578. de la pitié à tout le monde, la Demoiſelle de Leon ſuſpendit les pourſuites qu'elle faiſoit contre luy en Juſtice, & les Juges n'en voulurent plus oüir parler aprés la mort de celuy qui en étoit la cauſe. Le Roy fut ravi de n'avoir plus occaſion d'aliener ſon Domaine, & de créer un nouveau Duché & Pairie pour un ſujet qui en étoit ſi peu digne : il ſupportoit avec beaucoup d'impatience que la Maiſon de Rohan ſe fût declarée contre luy en embraſſant le Calviniſme ; il ſçavoit que cette Maiſon prétendoit être deſcenduë en droite ligne des anciens Roys & Ducs de Bretagne. Il étoit perſuadé qu'elle n'avoit changé de Religion, que pour ſe donner un pretexte plauſible d'uſurper cette Province, qu'elle appelloit le Patrimoine de ſes Anceſtres ; & comme ce n'avoit eſté que par neceſſité, & par complaiſance pour la Reyne Mere qu'il avoit conſenti à l'alienation de Loudun ; il ſe réjoüit d'être diſpenſé d'accomplir ſa promeſſe

par la mort du Duc de Nemours. Il ſurvint d'ailleurs à la Reine Mere une autre affaire qui l'occupa toute entiere durant prés de ſix mois. 1578.

Elle avoit le défaut de la pluſpart des Italiens, qui ne peuvent s'empécher ny de conſulter l'Aſtrologie judiciaire, ny de regler leur conduite ſur ce que les Aſtres leur promettent par une ſi douteuſe voye. Luca Gaurico le plus fameux des gens de Lettres addonnez à cette ſcience, étoit autrefois venu à Paris, & Sa Majeſté n'avoit rien oublié pour lui donner lieu de tirer ſon Horoſcope. Elle ſçavoit à peu prés l'inſtant de ſa naiſſance; & le temps eſtant fort ſerein lors qu'Elle étoit venuë au monde, les Mathematiciens qui logeoient dans l'Hôtel de Medicis à Florence, avoient eu le loiſir de remarquer la ſituation des Eſtoiles, & le ſoin d'en écrire une relation. Gaurico travailla là-deſſus, & prédit entre autres choſes à la Reine Mere qu'elle verroit regner tous ſes Fils. Il n'eſt pour-

1578. tant pas vray qu'il ajoûta à cette propoſition les mots de *l'un aprés l'autre*, comme veulent la pluſpart des Hiſtoriens. Ce qui peut les avoir trompez, eſt que Catherine les ajoûta d'Elle-même; & que quand Elle parloit de ſon Horoſcope, Elle les y mettoit toûjours, quoy qu'ils ne ſe trouvaſſent ny dans la figure qui en avoit été dreſſée, ni dans ſon explication. Dieu le permit apparemment, pour la pūnir de ſa trop grande curioſité, & pour luy rendre moins ſupportable ſa prédilection pour Henry III. On a veu qu'elle avoit peu aimé Charles IX. & qu'au contraire elle avoit trop aimé Henry III. Son affection pour celuy-cy ne s'étoit point refroidie par le peu de part qu'il luy donnoit dans le Gouvernement; & ſi Elle n'étoit pas à ſon égard dans la diſpoſition d'Agrippine pour ſon fils Neron, il ne s'en falloit pas beaucoup. Elle auroit mieux aimé mourir avant Henry III. que de le voir mourir avant Elle; & neanmoins l'opinion dont

elle étoit prevenuë que le dernier de ces deux cas arriveroit, luy fit donner si long-temps la gehenne à son esprit, pour chercher une invention capable d'éluder le sens qu'elle donnoit aux paroles de Gaurico, qu'elle crut enfin l'avoir trouvée dans la revolution du Portugal, comme l'on verra bien-tôt. 1578.

Sebastien qui en étoit Roy, s'étoit laissé persuader par des Religieux de porter la guerre dans l'Affrique, & il y avoit esté tué. Il étoit fils unique, & n'avoit point d'enfans. Sa succession ne fut pas contestée au Cardinal Henry Archevêque d'Evora son oncle paternel; parce que ce Prince étoit en effet le plus proche du Sang Royal, & le seul qui étoit en vie des sept fils du Roy Manuel: mais il étoit Prestre & âgé de soixante sept ans. Ses infirmitez ne luy donnoient pas lieu d'esperer un long regne; & l'on voyoit assez qu'il étoit plûtost dépositaire que possesseur de la Couronne de Portugal. Il ne laissa pas neanmoins de faire

1578. solliciter à Rome la permiſſion de ſe marier ; mais les Eſpagnols y étoient trop puiſſans, & prétendoient à ſa ſucceſſion. L'affaire fut miſe en negociation pour amuſer Henry de Portugal, & tirée en longueur juſqu'à ſa mort arrivée en mil cinq cens quatre vingt.

Cinq fameux prétendans diſputerent alors le Royaume de Portugal. Le premier fut Philippe II. Roy d'Eſpagne ; ſon droit eſt repreſenté fort au long dans le gros volume que Caramuel fit imprimer ſur cet unique ſujet, quoy qu'il luy fût aiſé de l'établir en peu de mots. L'Empereur Charle-Quint avoit épouſé Iſabelle de Portugal, fille aînée de Manüel. Cette Princeſſe auroit ſuccedé ſans contredit à ſon pere, ſi elle eût ſurvécu ſes freres decedez ſans enfans : ſon fils la repreſentoit, & par conſequent devoit ſucceder ſelon les Loix du Portugal, qui appellent à la Couronne les Femelles au deffaut des Mâles, & permet la repreſentation.

Ranuce Farneſe Prince de Parme, paroiſſoit en ſecond lieu ſur les rangs. Il étoit fils aîné de Marie de Portugal fille-ainée du Prince Edoüard IV. fils de Manüel, & il ſoûtenoit que ſon Ayeul maternel ayant une fois exclus par la prérogative de ſon ſexe l'Imperatrice Iſabelle, il avoit par conſequent exclus Philippe fils de cette Imperatrice. Philippe répondoit que la raiſon du Duc de Parme auroit été bonne, ſi Edoüart eût laiſſé des fils; mais qu'il n'avoit eu que des filles qui ne ſe trouvoient qu'en pareil degré avec ſa Majeſté Catholique; qu'ainſi non ſeulement on ne devoit point conſiderer le Sexe d'Edoüard, mais encore on ne devoit avoir égard qu'aux perſonnes qui s'étoient trouvées les plus proches du Roy Henry, lorſque ſa ſucceſſion avoit été ouverte, & que ſa Majeſté Catholique l'emportoit d'un degré ſur le Prince de Parme, qui n'étoit que petit neveu de Henry. 1578.

La troiſiéme prétention étoit de

1578. Catherine de Portugal, Ducheſſe de Bragance, fille puiſnée du même Prince Edoüard, & ſœur de la Princeſſe de Parme. Elle demeuroit d'accord, que ſi ſa Sœur-aiſnée eût été mariée en Portugal, ou qu'elle n'en fût pas ſortie, la Couronne luy en auroit appartenu ; mais Elle ajoûtoit que cette Princeſſe n'avoit pû ignorer les Loix de ſon Païs, qui ôtoient l'eſperance de regner aux perſonnes qui ne ſeroient pas regnicoles ; que nonobſtant Elle avoit bien voulu s'établir dans un païs ſi éloigné du Portugal qu'étoit l'Italie : qu'elle y avoit pris un mary, mis au monde des enfans, & qu'elle y étoit morte : que pour montrer qu'elle avoit entierement renoncé au droit de ſa naiſſance, il ne falloit que prendre garde qu'elle n'avoit pas fait inſerer dans ſon contract de Mariage, que ſa ſortie du Portugal ne luy préjudicieroit en aucune maniere, ni à ſa poſterité, & que depuis Elle ne s'étoit miſe en peine de tirer ni de Jean III. ni de

Sebaſtien, ni de Henry une Declaration qui la rétablît dans le droit dont elle étoit décheuë, quoy qu'elle eût l'exemple du Roy de France Henry Trois, qui n'avoit voulu partir de France pour la Pologne, qu'aprés avoir obtenu de Charles IX. une ſemblable Declaration. Catherine de Portugal Ducheſſe de Bragance, ſe mettoit enſuite à la place de ſa Sœur, & ſe ſervoit de ſa raiſon contre Philippe. 1578.

Le quatriéme prétendant étoit Antoine de Portugal, Prieur de Crato. Il ne pouvoit diſconvenir d'être Bâtard, puis qu'il étoit ſorty d'Alfonſe, ſixiéme fils du Roy Manüel, & d'une concubine Juïve; le même Alphonſe n'ayant point été marié. Mais il ſoûtenoit que ſe trouvant deſormais le ſeul de la Maiſon Royalle de Portugal en droite ligne maſculine de Manüel il devoit ſucceder à la Couronne préferablement à Philippe qui ne ſortoit que d'une fille : au Prince de Parme qui n'avoit de droit que par ſa Mere, & à la Ducheſſe de Bragance

1578. qui étoit femelle. Comme il prévoyoit qu'on ne manqueroit pas de luy reprocher le deffaut de sa naissance, il avoit eu soin de faire imprimer un Manifeste d'autant plus agreable à lire, que l'on y remarquoit toute la delicatesse de la langue Portugaise. Il y posoit pour principe, que les Bâtards n'étoient exclus de la Couronne, que lors qu'ils entroient en concurrence avec les Mâles du sang Royal, sortis en droite ligne; & que hors de ce cas-là non seulement la succession du Portugal leur étoit ouverte, mais encore ils excluoient les Femelles & les Mâles issus des Femelles. C'étoit-là un point de fait; & le Prieur de Crato le prouvoit par trois exemples, ausquels il ne sembloit pas qu'il y eût rien à répondre: Le premier étoit tiré de Henry I. souverain de Portugal, fils naturel de Robert Duc de Bourgogne, frere puisné de Hugues Capet, qui s'étant ennuyé de la Paix dont la France joüissoit sous le regne de son Oncle,

avoit porté les armes pour Alphonſe VI. Roy de Caſtille contre les Mores, & avoit rendu de ſi grands ſervices, qu'Alphonſe luy avoit donné en Mariage Thereſe ſa fille, & le Portugal pour la dot de cette Princeſſe. Tous les Roys de Portugal juſqu'au dernier mort incluſivement, étoient deſcendus de ce Henry, & par conſequent ; puis qu'ils venoient d'un illegitime, il n'y avoit pas lieu d'exclure les illegitimes de leur ſucceſſion. Le ſecond exemple étoit de Denys Roy de Portugal, fils d'Alphonſe III. qui ayant perdu ſa Couronne s'étoit refugié en France, & y avoit épouſé une Dame de tres-grande qualité. * Il en avoit deux fils lors qu'il trouva moyen de remonter ſur le Trône; & il n'y fut pas plûtoſt rétably, que ſes Sujets ſans avoir égard à ſes premieres nopces luy firent épouſer une Caſtillane, dont il eut Denys qui ne luy ſucceda pas moins que s'il eût été legitime. Enfin le troiſiéme exemple étoit tiré de Jean Prieur

1578.

* Elle étoit de la maiſon de Bologne.

1578. d'Alüiz, qui pour être fils Bâtard d'Alphonſe VI. qu'il avoit eu d'une Cordonniere, ne laiſſa pas d'eſtre préferé au Roy de Caſtille fils de la ſœur legitime du même Alphonſe.

La derniere prétention étoit de la Reine Catherine de Medicis, qui ſoûtenoit que tous les Roys qui avoient regné en Portugal depuis trois cens ans, étoient autant d'Uſurpateurs; & elle le juſtifioit de cette ſorte. Alphonſe III. contraint de ſe bannir luy-même par la méchanceté de Sancho ſon frere, avoit trouvé un aſyle dans la maiſon de Bologne: Il avoit épouſé la Princeſſe Matilde, & vêcut pluſieurs années avec Elle; il en avoit eu pluſieurs enfans des deux ſexes; & il ne penſoit plus à ſa Couronne, quand le Roy de Caſtille luy fit dire qu'il le rétabliroit, à condition qu'il voulût bien être ſon Gendre. Alphonſe ſuccomba à cette tentation. Le Roy de Caſtille le remit ſur le Trône, & il tint parole au Roy de Caſtille. La femme qu'il avoit laiſſée à Bolo-

gne, ſe plaignît de ſon infidelité devant tous les Tribunaux de l'Europe, & elle demanda juſtice au Saint Siége, qui déclara ſon Mariage valable, & celui d'Alphonſe avec la Princeſſe de Caſtille, nul : Mais les Portugais ne laiſſerent pas de preferer les ſecondes nopces d'Alphonſe avec la Princeſſe de Caſtille aux premieres, ni de ſe ſoûmettre à la poſterité qui en ſortit. 1578.

Catherine prenoit de-là occaſion de repreſenter aux Etats de Portugal ; que ſi des conſiderations politiques les avoient empéchez de rendre juſtice à la Maiſon de Bologne, dont ſa Mere étoit heritiere, comme deſcenduë en droite ligne de l'aîné des fils qu'Alphonſe avoit laiſſez en France, ces conſiderations n'avoient plus de lieu, preſentement que la Couronne de Portugal étoit en litige. Elle ajoûtoit que les droits des autres quatre Pretendans étoient poſterieurs au ſien ; & que quand ils ſeroient juſtes en eux mêmes, ils ne l'étoient pas dans leur ſource,

1578. puiſqu'ils ſe fondoient ſur de pures uſurpations ; Qu'il n'y avoit point de preſcription en matiere de Souverainetez ; & que quand il y en auroit, ce ne pouvoit être à l'égard de la Maiſon de Bologne, qui avoit eu ſoin de proteſter contre l'injure qui lui étoit faite, toutes les fois qu'elle en avoit eu l'occaſion. Il ne s'agiſſoit plus que de trouver un homme, que Catherine jugeât capable d'appuyer ſon droit par les voyes de l'éloquence & de l'intrigue; Et dans cette veuë, elle choiſit l'Abbé d'Elbene au deffaut de l'Evêque de Valence qui venoit de mourir à Thoulouze ; Elle prit la peine de dreſſer & d'écrire de ſa propre main pour cet Abbé une inſtruction ſur les affaires de Portugal, dont on a tiré les principales circonſtances que l'on vient de rapporter ; Et comme elle ne lui cachoit plus ſes veritables ſentimens, Elle lui dit que ce n'étoit pas pour regner qu'elle aſpiroit à la Couronne vacante ; mais pour la reſigner au Duc d'An-

jou. Que l'Aſtre qui avoit préſidé à la naiſſance de ce Prince étoit ſi fort & ſi inflexible, que pour l'élever plûtôt ſur le Trône il cauſeroit infailliblement la mort de Henry III. ſi l'on ne corrigeoit ſon influence, en procurant au même Duc d'Anjou un autre Royaume que celui de France : au lieu que ſi on lui trouvoit une Couronne en quelque maniere & à quelque prix que ce fût, le deſtin de la France prendroit ſon cours ordinaire, & les jours de Henry III. ne ſeroient point abbregez. 1578.

L'Abbé d'Elbene n'étoit guére moins accoûtumé que la Reine Mere, au jargon de l'Aſtrologie Judiciaire que l'on vient d'exprimer, & n'y déferoit pas moins. Il aimoit beaucoup mieux Henry Trois que le Duc d'Anjou ; & ſur l'eſperance que le ſuccez de ſa negociation ſauveroit la vie au premier de ces deux Princes, il y travailla avec une addreſſe & une application inimitable : Mais les obſtacles qu'il trouva ne pouvoient être plûs grands. La plûpart

1578. des Rois de Portugal depuis trois cens ans avoient été d'excellens hommes ; & les Hiſtoires de toutes les Nations leur rendoient ce témoignage, qu'ils avoient parfaitement ſceu & mis en pratique l'art de gagner les cœurs de leurs Sujets. Il étoit arrivé de là que ces mêmes Sujets avoient réciproquement eu pour eux tant d'affection durant leur vie, & de veneration aprés leur mort, que la ſeule Religion Chrétienne les avoit empéchez de leur déferer les honneurs divins. Ainſi quand l'Abbé d'Elbene s'ingera dans l'Aſſemblée des Etats de Portugal convoquée à Liſbonne, de vouloir faire paſſer pour Uſurpateurs, & par conſequent pour injuſtes, tous les Rois depuis Denys juſques à Henry: ſa Harangue fut ſi mal reçûë, que ſi on eût laiſſé faire les Députez des Villes, ils l'auroient à l'inſtant mis en piéces. Mais la principale Nobleſſe ſe picqua d'obſerver le droit des gens, & protegea l'Abbé d'Elbene, à condition qu'il ne parleroit

n'écriroit désormais que les cho- 1578.
qui servoient préciſément à ſa
uſe, & qu'il ne flétriroit plus la ré-
tation des Morts. Il s'arreſta donc
iquement au droit de Catherine ;
ais il tomba preſqu'auſſi-tôt dans
inconvenient, qui n'étoit pas
eaucoup moindre que celui qu'il
enoit d'éviter. Les Etats de Portu-
al étoient perſuadez d'avoir un
oit ſur leur Couronne, qui ne ſouf-
oit ni exception ni reſerve ; c'eſt-à-
ire, que leurs Anceſtres avoient pû
hoiſir les deſcendans de Henry de
Bourgogne, pour regner ſur eux
auſſi-long-temps qu'il leur avoit
olû, & les dépoſer enſuite dans tou-
es les occaſions qu'ils le jugeroient
à propos, ſoit qu'ils euſſent merité
leur dépoſition, ou qu'ils ne l'euſ-
ſent pas meritée : Qu'ils en avoient
uſé de même à l'égard d'Alphonſe
Trois, qu'ils avoient exilé, lors
qu'ils l'avoient crû neceſſaire au bien
de la Patrie : Que ce Prince s'étoit
allié ſans leur conſentement dans la
Maiſon de Bologne, & que cela ſeul

1578. auroit ſuffi pour le faire dépoſer, ſi l'on eût eu beſoin d'une cauſe pour changer de Maître : Que l'on avoit goûté quelque temps de l'adminiſtration de ſon frere Dom Sanche ; & qu'au moment qu'on ne s'en étoit plus bien trouvé, on avoit rappellé Alphonſe : Que l'on avoit ſuffiſamment caſſé ſon Mariage, puis qu'on lui avoit ordonné d'épouſer l'Infante de Caſtille : Que le Roy Denys n'avoit garde d'être Bâtard, puiſque l'Etat l'avoit legitimé ; & que s'il y avoit à redire dans ſa naiſſance, il faudroit blâmer celle de tous les hommes nez dans les Nations civiliſées, puiſque les Mariages n'y étoient valables que parce qu'ils étoient faits ſelon les Loix de chaque païs ; & que les Etats de Portugal (qui avoient la pleine puiſſance de faire & de changer les Loix de leur pays) avoient autoriſé le Mariage d'Alphonſe avec l'Infante de Caſtille, & ſuppléé abondamment par cette même puiſſance au deffaut de toutes les autres forma-

itez tant neceſſaires que bienſéan-
es. 1578.

L'Abbé d'Elbene empêché de ſa
ontenance, faiſoit de cette ſorte une
itoyable figure dans Liſbonne, lors
u'il en fut tiré par un évenement
u'il n'attendoit pas. Les amis que
e Roy d'Eſpagne avoit dans les E-
ats de Portugal, l'avertirent que
'il ne joignoit la force à ſon droit,
l ne réüniroit jamais le Portugal au
eſte de l'Eſpagne. Leur raiſon fut,
que ſi les Portugais avoient égard à
leur inclination, ils prefereroient le
Prieur de Crato aux autres Preten-
dans ; & s'ils opinoient pour la ju-
ſtice, ils étoient perſuadez que la
Ducheſſe de Bragance avoit plus de
droit que les autres. Ainſi de quel-
que côté que panchât la balance, Sa
Majeſté Catholique ſeroit excluſe
avec une perte de ſa reputation d'au-
tant plus grande, que ſi le Prieur de
Crato étoit Roy, il ſeroit toute ſa
vie ennemy des Caſtillans ; & ſi c'é-
toit la Ducheſſe de Bragance, com-
me ſon mary ſe trouvoit le plus ri-

1578. che Particulier de la Chrêtienté, & qu'il poſſedoit en proprieté le tiers du Portugal, il pourroit ſoûtenir avec ſes propres biens toute la dépenſe de la Royauté, & employer tous les revenus du Royaume à ſe défendre des Caſtillans s'ils l'attaquoient, ou à leur faire la guerre quand il le jugeroit à propos.

Il s'agiſſoit donc d'éviter ces deux inconveniens & Philippe les prévint d'une maniere qui ne ſurprît que les Portugais, tous les autres Peuples de l'Europe ayant bien préveu qu'il en uſeroit ainſi. Il avoit pris ſes meſures de longue main pour des levées extraordinaires dans l'Italie, dans l'Allemagne, dans la Suiſſe, & dans les Pays-bas; & l'on avoit tranſporté par Mer en Eſpagne un trés-grand nombre de bons ſoldats, & d'excellens Officiers. Il y a des Relations qui ne les font monter qu'à trente mille; mais il y en a d'autres qui en mettent juſqu'à ſoixante mille. Ils s'aſſemblerent tous en corps d'Armée aux environs de

adajox, au moment que les Emiſ- 1578.
ires de Philippe à Liſbonne, lui
anderent qu'il en étoit temps; &
on donna pour General à cette bel-
Armée le Duc d'Alve, quoiqu'il
it quatre-vingt ans, & qu'il ſentît
éja les avancoureurs de la mort. Ce
Duc ne s'amuſa point à marcher
roit à Liſbonne, comme ſes Offi-
iers lui conſeilloient, afin d'obli-
er les Etats à ſe déclarer pour le
Roy d'Eſpagne ſon Maître. Il lui
embla que cette marche auroit trop
d'éclat, & tiendroit trop de l'uſur-
pation. Il préſuppoſa judicieuſe-
ment, qu'il n'y avoit alors dans le
Portugal aucun homme de guerre,
tous ceux de cette Profeſſion étant
morts avec leur Roy Sebaſtien, ou
demeurez priſonniers de guerre, &
que par conſéquent il ſeroit plus à
propos de diviſer les forces du Roy
Catholique en autant de corps ſepa-
rez qu'il y avoit de Villes impor-
tantes dans le Royaume, qu'on lui
avoit commandé de conquerir, &
de les attaquer toutes en même

1578. temps : Que ces Villes surprises avant que d'avoir pensé à leur défense, ouvriroient infailliblement leurs portes ; & que les divers membres dont les Etats Generaux étoient composez, y ayant leurs biens, leurs établissemens, leurs enfans, & leurs femmes, & n'esperant de les recouvrer qu'en donnant leurs suffrages au Roy Catholique ; le reconnoîtroient d'un commun consentement pour leur Roy.

Le succez fut conforme à la prévoyance du Duc d'Alve ; & de tous les corps separez de l'Armée Espagnolle, aucun ne trouva de resistance, excepté celui que commandoit Sanche d'Avila, qui rencontra dans les Algarves des gens nouvellement levez par le Prieur de Crato, & les dissipa. Les Etats se plaignirent d'abord de la violence qui leur étoit faite, & voulurent déclarer Philippe II. incapable de succeder à leur Couronne : mais ils changerent sinon de sentiment, au moins de langage, quand ils apprirent que les

1578.

ivers corps de l'Armée Eſpagnolle aprés avoir laiſſé de ſuffiſantes garniſons dans les Places conquiſes) étoient réünis, & marchoient pour ſieger Liſbonne. On a déja veu que les Etats étoient aſſemblez dans cette Ville Capitale du Portugal. Il y avoit aſſez de peuple : mais la négligence avoit eſté telle, qu'il n'y avoit pas pour trois jours de vivres, & par conſéquent ſi les Eſpagnols l'inveſtiſſoient, comme ils en avoient le deſſein, il falloit qu'Elle capitulât dans ce terme. Le Duc d'Alve ne manquoit ni d'eſprit ni d'experience : Il ſçavoit que les Etats étoient enfermez dans Liſbonne, & qu'en la prenant ils ſeroient à ſa diſcretion. Il avoit pour les Portugais l'averſion naturelle à tous les Caſtillans, & il n'auroit eu garde de perdre l'occaſion d'en faire autant d'Eſclaves, en ne leur ſauvant la vie & les biens, qu'aprés les avoir contraints de renoncer à tous leurs Privileges. Ainſi la crainte qu'eurent les Etats de Portugal de devenir Eſ-

1578. claves de Philippe II. les rendit ſes Sujets. Ils députerent vers le Duc d'Alve, & ils offrirent leur Couronne au Roy Catholique, à condition qu'il ſe contenteroit de regner comme les autres Rois de Portugal. Ce qu'il y eut de plus ſingulier dans une reſolution ſi uniforme, fut qu'il n'y avoit aucun de ceux qui la prirent, aſſez étourdy, pour ne pas prévoir que Philippe n'executeroit rien de ce qu'il promettoit ; & que toute la grace que l'on devoit attendre de lui, ſeroit qu'il ne retranchât pas d'abord tous les Privileges du Portugal, & qu'il reduiſit ſa politique à les ôter inſenſiblement l'un aprés l'autre, en y contrevenant lui-même, & en permettant qu'ils fuſſent impunément violez. Mais la frayeur s'étoit emparée des principaux Portugais d'une maniere ſi terrible, qu'elle les empêcha de faire réfléxion, que leurs Privileges n'étoient pas mieux établis que ceux des Flamans ; & que le même Roy, qui quatorze ans auparavant n'avoit

poin-

point eu d'égard à ceux-cy, n'en auroit pas non plus à ceux-là. 1578.

Les portes de Lisbonne furent ouvertes au Duc d'Alve, qui donna la Loy aux Etats de Portugal. Le Roy d'Espagne y fut reconnu pour Roy, sans s'engager par écrit à rien ; & le Duc d'Alve aprés lui avoir rendu un si grand service, mourut sans avoir pû obtenir la permission de le voir. L'Abbé d'Elbene prît si bien ses mesures, qu'il prévint le dessein que les Espagnols avoient formé de l'arrêter. Il retourna auprés de la Reine Mere, & n'en fut pas si mal reçû qu'il s'attendoit de l'être ; parce qu'Elle avoit une nouvelle esperance d'établir le Duc d'Anjou, mieux fondée que celle de la Couronne de Portugal.

On a veu que le Prince d'Orange s'étoit revolté contre l'Espagne, par la crainte de finir sa vie sur un échaffaut, à l'exemple des Comtes d'Egmont & de Horn. Il avoit depuis crû s'emparer des Pays-bas en les ôtant à l'Espagne ; & il avoit pour cela

1578. contracté preſqu'autant de dettes qu'il avoit de bien, en levant deux puiſſantes Armées dans l'Allemagne, & en les conduiſant lui-même l'une aprés l'autre juſqu'au centre de la Flandre ; Mais il avoit toûjours été malheureux, & cette raiſon étoit la principale qui lui avoit fait appeller le Duc d'Anjou au ſecours des Flamans. Ce Duc leur avoit en effet mené une Armée de dix mille hommes ; mais il étoit tombé à leur égard dans l'inconvenient ordinaire à ceux qui levent des Troupes, ſans avoir moyen de les entretenir. Ses Soldats n'étant pas payez à point nommé, s'étoient émancipez juſqu'à piller indifferemment les amis & les ennemis ; & les Peuples qui n'étoient pas accoûtumez à cette ſorte d'inſulte, en avoient fait tant de bruit, & s'étoient vengez en tant de manieres, que le Duc d'Anjou avoit été contraint de retourner en France auſſi mal-ſatisfait des Flamans, que les Flamans l'étoient de luy.

L'Archiduc Mathias avoit profité de cette meſintelligence, & es Flamans l'avoient reconnu pour Souverain, ſur la preſuppoſition de diviſer la maiſon d'Autriche, & de l'affoiblir ainſi, de ſorte qu'elle ne fût plus en état de les remettre ſous ſa domination : Mais cet Archiduc n'étoit encore moins trouvé au gré des Flamans que le Duc d'Anjou, & les Etats des Provinces s'en étoient dégoutez dés le troiſiéme jour. Ils avoient eſperé qu'il leur meneroit un grand nombre de gens de guerre, & qu'à ſa conſideration la branche de la Maiſon d'Autriche en Allemagne ſe ſepareroit des intereſts de celle qui regnoit dans l'Eſpagne : cependant ni l'un ni l'autre n'étoit arrivé. L'Archiduc étoit entré dans la Ville de Gand preſqu'auſſi mal accompagné que l'avoit eſté l'Empereur Maximilien I. ſon Triſayeul paternel, en venant épouſer l'Heritiere de Bourgogne, & la branche de la Maiſon d'Autriche en Allemagne voyant celle d'Eſpagne ſur

1578.

1578. le point de manquer, à cauſe que Philippe II. n'avoit point de fils, étoit bien éloignée de rompre avec lui, puis qu'Elle ſe promettoit de lui ſucceder, en obtenant Iſabelle Claire Eugenie ſa fille aînée pour l'aîné des fils de Maximilien II. Ainſi les Pays bas ſe voyant obligez à un ſurcroiſt de dépenſe pour entretenir leur nouveau Souverain, & ne recevant ni Troupes ni argent, ſuccomberoient infailliblement ſous la puiſſance des Eſpagnols, qui y envoyoient regulierement tout l'or qu'ils recevoient des Indes, & tous les Soldats qu'ils levoient dans les contrées les plus guerrieres de l'Europe.

Il ne reſtoit au Prince d'Orange dans cette triſte ſuppoſition, que deux partis à prendre; l'un de ſe refugier une troiſiéme fois dans l'Allemagne, l'autre de ſe retirer en France dans la Principauté dont il portoit le nom. Il ne pouvoit ſe reſoudre au premier; parce qu'il ſeroit toute ſa vie banny, gueux, &

1578.

mportun aux Princes Proteſtans, dans les Etats deſquels il acheveroit a vie ; & le ſecond ne lui étoit pas noins inſupportable ; puiſqu'en ſortant des Pays bas, outre qu'il deviendroit en un moment le plus pauvre Prince de l'Europe, & que e revenu * de la Principauté d'Orange, ſuffiroit à peine pour le faire ſubſiſter un mois de l'année, il ſe trouveroit encore expoſé chaque jour aux inſultes des divers Partis formez en France, puiſque la Ville d'Orange n'avoit alors pour toutes fortifications que des murailles qui n'étoient point terraſſées, & que ſon Château étoit à la verité ſur une éminence, mais au reſte bâty à l'antique, & par conſequent incapable de reſiſter au canon.

* Elle ne valoit alors que trente ſix mille livres de rente.

Il falloit donc que le Prince d'Orange perît, ou qu'il diſpoſaſt les Flamans à rappeller le Duc d'Anjou. Il n'étoit point aiſé de les y porter; mais que ne peut un grand Politique, lorſqu'il hazarde le tout pour le tout dans une affaire où il s'agit

1578. de ſa vie ; & que d'ailleurs il n'a à perſuader que des gens convaincus de ſon merite, & reſolus de le ſatisfaire dans toutes les occaſions, où le ſalut de la Patrie ne courra point de riſque.

Le Prince d'Orange confera en particulier ; premierement avec les Députez de Hollande, de Zelande & d'Utrecht dont il étoit Gouverneur, & depuis avec ceux des autres Provinces. Il les aſſembla enſuite, & il leur dit que la raiſon pour laquelle ils n'avoient reçû aucune ſatisfaction du Duc d'Anjou, étoit qu'ils ne lui en avoient donné aucune : Qu'ils avoient eu tort de s'imaginer, que ce Prince fiſt pour eux au delà de ce qu'il avoit fait pour la ſeule eſperance qu'ils lui avoient donnée de le conſiderer un jour, ſuppoſé qu'ils choiſiſſent un nouveau Maître : Qu'ils avoient exigé de lui les plus ſolides des effets civils, qui ſont la levée & la conduite d'une Armée ; & que neanmoins non ſeulement ils n'a-

oient reconnû par rien de ſolide leux offices de telle importance ; nais encore qu'ils n'avoient pas exeuté le principal des Articles dont s étoient convenus avec lui : Que ette negligence ne l'avoit pas neannoins contraint de retourner en rance ; & qu'il ſeroit encore dans le Brabant, ſi le Roy Henry III. ſon rere & ſon Maître ne l'eût rappellé: Que le Conſeil de France avoit reconnû, qu'un plus long ſejour de l'Heritier preſomptif de la Couronne dans un Païs revolté contre les Eſpagnols, pourroit donner atteinte à la Paix du Câteau Cambreſis, & que la France ne ſe voyant en état ni de leur faire la guerre, ni de la ſoûtenir s'ils la déclaroient ; il y avoit eu de la prudence à en éviter les occaſions de quelque nature qu'elles fuſſent : Qu'il ne falloit point eſperer qu'elle changeât de conduite, tant que les Flamans ſe contenteroient de montrer de loin le bien qu'ils diſoient vouloir faire au Duc d'Anjou ; mais que s'ils paſ-

1578.

1578. ſoient des promeſſes à l'effet, & qu'ils éleuſſent ce Prince pour leur Souverain, il en arriveroit deux revolutions également avantageuſes aux Pays-bas. L'une, que la France employeroit toutes ſes forces pour maintenir l'election du Duc d'Anjou; l'autre, que les divers partis qui ſembloient l'affoiblir, la rendroient plus puiſſante en ſuſpendant leur querelle, juſqu'à ce que le Duc d'Anjou fût paiſible; & en combattant pour lui ſous les mêmes Enſeignes, tant que les Eſpagnols occuperoient un pied de terre dans les Païs-bas: Qu'il y avoit ſeulement à craindre que ce jeune Prince qui avoit été élevé dans une Monarchie abſoluë, & qui gouvernoit de même les trois Provinces de ſon appanage, ne mît pas aſſez de diſtinction entre les Flamans & les François, & ne voulût gouverner abſolument les Flamans, quoique leur genie fût tout-à-fait different de celui des François: Mais qu'il étoit aiſé d'y remedier en deux manieres: L'une ſeroit de faire un Abregé des Privileges des Pays-bas,

& de l'inſerer dans un Traité ſemblable à ceux que les Polonois font jurer à leurs Rois : Que ce Traité ſeroit porté au Duc d'Anjou par une ſolemnelle Ambaſſade, qui lui déclareroit nettement, que comme les Flamans étoient reſolus de le reconnoître pour Souverain, s'il juroit d'obſerver inviolablement tous les Articles du même Traitté ; ils jetteroient les yeux ſur un autre, s'il refuſoit de s'engager par Serment ; ou s'il juroit preſentement, & negligeoit un jour d'executer ce qu'il auroit promis : Qu'il ne s'étoit encore point trouvé de Prince qui eût refuſé des Etats par la ſeule crainte de s'engager, & que le Duc d'Anjou n'en donneroit pas le premier exemple. La ſeconde maniere ſeroit de ne pas reconnoître le même Duc pour Souverain immediatement aprés qu'il auroit accepté les Articles dont on vient de parler ; mais de differer juſqu'à ce qu'il fût retourné dans les Pays-bas, ſous pretexte que la ceremonie ſeroit bien plus augu- 1578.

1578. ſte, ſi elle ſe faiſoit dans la Ville de Gand, où les Etats Generaux étoient aſſemblez : Que ces Etats ne ſe contenteroient pas de lui faire jurer de garder les Privileges de chaque Province ; mais encore ceux de chaque Ville ; puiſqu'il y avoit des Députez pour celles-cy auſſi-bien que pour celles-là ; & que quand le Duc d'Anjou ſe verroit ſerré par deux nœuds ſi étroits, il ne lui viendroit plus en penſée de violer ſes Sermens.

Les Etats Generaux approuverent la propoſition du Prince d'Orange, avec d'autant plus de facilité qu'ils n'en penetroient pas le fin. L'intention de ce ruſé Politique, étoit de recouvrer par un endroit ce qu'il avoit perdu par l'autre, & de gouverner à ſa mode les Pays-bas ſous le nom d'autruy, puiſqu'il ne l'avoit pû faire ſous le ſien propre. Il conſideroit que le Duc d'Anjou étoit jeune ; qu'il regrettoit tous les momens que la neceſſité des affaires l'obligeoit à retrancher de ſes plaiſirs : Qu'il n'avoit ni étude ni experience,

qu'il ſeroit toute ſa vie regardé par les Flamans comme un Etranger: Que ces quatre conſiderations l'obligeroient à ne retenir que l'apparence de la Souveraineté, & à en laiſſer l'effet à une perſonne qui ſervît comme de Médiateur entre lui & ſes Sujets: Que cette perſonne ne pouvoit être autre que le Prince d'Orange ; car outre que le Duc d'Anjou lui auroit la principale obligation de ſon établiſſement, comme aucun n'étoit ſi bien dans l'eſprit des Flamans que le même Prince, aucun ne les diſpoſeroit ſi-tôt ni ſi facilement à des contributions extraordinaires pour les frais de la guerre, qui monteroient quelquefois à la moitié de leur revenu, & de ce qu'ils avoient accoûtumé de gagner par leur induſtrie. 1578

La conjecture du Prince d'Orange ne pouvoit être mieux fondée ; cependant il prit autant de meſures pour la faire réüſſir, que s'il en eût apprehendé le mauvais ſuccez. Les Etats Generaux n'eurent pas

1578. plûtôt ordonné que l'on députeroit vers le Duc d'Anjou, pour regler avec lui les Articles dont on vient de parler, que l'on brigua pour cette Députation ; & le Prince d'Orange plus adroit que le Duc d'Arſcot, & les Comtes de Mansfeld & de Boſſu, qui pretendoient ſe faire nommer ; obtint par ſa complaiſance & par ſes careſſes, que l'on jettât les yeux ſur Philippe de Marnix, Seigneur de ſainte Aldegonde, qui étoit le meilleur de ſes amis, & ſur les autres perſonnes de l'Aſſemblée, qui lui étoient le plus dévoüées. Sainte Aldegonde aprés avoir eſté chargé d'un projet de Traité (où tous les Privileges des Provinces des Pays-bas étoient exprimez) eut ordre du Prince d'Orange de convaincre le Duc d'Anjou de deux choſes ; l'une, qu'il ne pouvoit ſe paſſer du même Prince pour Miniſtre de ſon Etat ; l'autre, que s'il le negligeoit par quelque raiſon que ce fût, il lui arriveroit la même choſe qu'à l'Archiduc Mathias, que

1578.

l'on alloit renvoyer en Allemagne. Les Deputez ne furent pas long-temps en chemin; & parce que Henry III. n'avoit pas jugé à propos de permettre qu'ils vinſſent à Paris, de crainte que le Roy d'Eſpagne n'en prît occaſion de rompre la Paix; le Duc d'Anjou les reçût au commencement du mois de Septembre mille cinq cens quatre-vingt, dans la plus conſiderable Ville de ſon Appanage, qui étoit celle de Tours. Leur negociation fut plus facile, & par conſequent plus courte qu'ils ne penſoient. Le Duc d'Anjou étoit ſi rebuté de la Cour de France, qu'il y avoit déja long-temps qu'il s'en ſeroit éloigné pour toute ſa vie, s'il n'eût pas été ſucceſſeur preſomptif de la Couronne. Il n'avoit preſque point de part dans les affaires, & on ne luy découvroit que celles pour l'execution deſquelles on croyoit avoir beſoin de luy. Il ſe voyoit tous les jours expoſé aux inſultes des Favoris; & l'exemple de la Reine ſa mere, qu'ils ne traittoient pas mieux

1578. que luy, & qui l'enduroit avec une prodigieuſe patience, luy ſembloit trop difficile à imiter. Ainſi les Pays-bas quelques dures que fuſſent les conditions avec leſquelles ils luy étoient offerts, paroiſſant une retraite honorable, pour attendre que l'ordre de la nature l'appellât à la Couronne de France, il chicana peu avec ſainte Aldegonde, & il demeura d'accord en deux ou trois jours d'un grand nombre d'Articles, qui ne luy laiſſoient pas plus d'autorité ſur les Pays-bas qu'en avoient eu les Roys de Sparte dans leur petit Etat. Toute la précaution qu'il prit, fut de diſtinguer avec une extrême exactitude les affaires du Roy ſon frere d'avec les ſiennes, afin de ne point attirer la guerre dans ſa Patrie, ſuppoſé qu'il eût du pire contre les Eſpagnols.

L'Archiduc Matthias, qui ne pouvoit faire deſormais qu'un méchant perſonnage dans les Etats de Flandres, ne s'amuſa point à ſe plaindre de l'injure qu'on luy faiſoit. Il prévit

qu'il luy seroit inutile d'en demander la réparation ; & il se contenta avant que de partir pour l'Allemagne, de demander, que l'on payât les dettes qu'il avoit contractées dans le Brabant. On ne jugea pas à propos de le mécontenter pour si peu de chose ; & la necessité où il se trouvoit de rentrer dans la confiance des Espagnols, le rendit si soûmis à l'execution de leurs ordres, que s'il ne luy pardonnerent la faute qu'il avoit commise à leur égard ; ils agirent au moins de même que s'ils l'eussent pardonnée, & ils forcerent depuis son frere aisné de luy resigner les Provinces hereditaires de la Maison d'Autriche. 1578.

Le Duc d'Anjou qui préparoit une seconde armée, pour se mettre en possession des Pays-bas avec un éclat convenable à sa naissance, avoit envoyé des troupes de Cavallerie & d'Infanterie sous la conduite de Marquet, Officier d'experience, à la Nouë, qui servoit encore sous les enseignes des Flamans. Le dessein

1578. de ce Prince étoit seulement d'empécher, que ses nouveaux Sujets ne fussent inquietez par les Espagnols, jusqu'à ce qu'il leur menât luy-même des forces capables de se mettre en pleine liberté. Mais l'imprudence de Marquet déconcerta un si sage dessein. La Nouë avoit crû luy rendre justice, en luy donnant la Lieutenance des gens de guerre qu'il luy avoit menez ; & parce qu'ils avoient besoin de rafraîchissement, il les avoit envoyez dans l'Abbaye de Furstminster. Ce quartier étoit commode, & les François auroient pû s'y remettre de leurs fatigues, s'il se fussent contentez de ce que les Etats Generaux avoient ordonné qu'on leur fournît ; mais ils voulurent que les petites Villes, les Bourgs & les Villages qui les logeoient ajoûtassent le superflu au necessaire; & ils s'attirerent par là une haine si generale, que leurs Hôtes pour en être delivrez à quelque prix que ce fût, promirent au Prince de Parme de les exposer à sa discretion. Ce Prince qui

qui ne manquoit ny d'esprit ny de courage, prévit que s'il tailloit en pieces les François à Furstminster, il rendroit le Duc d'Anjou inutile aux Flamans : car outre que ces Peuples commenceroient à perdre la bonne opinion qu'ils avoient de luy, s'ils voyoient que les Soldats qu'il leur avoit envoyez s'étoient laissez défaire avec tant de facilité, leurs forces ne seroient desormais qu'égales à celles du Roy Catholique ; puisque les levées qui se feroient en France sans la participation de Henry III. ne pourroient tout au plus aboutir qu'à une armée, que si elle étoit superieure à l'Espagnol. le pour le nombre, luy cederoit pour l'experience. Ainsi Melun de Richebourg, Cadet de la Maison d'Epinoy, eut commission du Prince de Parme, pour choisir l'élite des troupes Espagnolles, pour les assembler, sans qu'on prît aucun soupçon de sa marche, & pour investir les François par tant de côtez qu'il ne s'en sauvât pas un. Richebourg obeït avec 1578.

1578. beaucoup d'exactitude & de ſecret; mais il ne ſurprit pas tout-à-fait la vigilance de la Nouë. Cét Officier General ſçût que les ennemis étoient en campagne, pour enlever les troupes nouvellement venuës de France. Il n'avoit pas le temps d'aſſembler un corps aſſez conſiderable pour les garentir d'inſulte, & il ne pouvoit alors diſpoſer que de cinq ou ſix Enſeignes de Fantaſſins, & d'autant de Compagnies de Cavallerie. Un Chef moins intrepide & moins affectionné que luy, auroit laiſſé les François porter la peine du relâchement de leur diſcipline, ou du moins ſe ſeroit contenté de leur envoyer du ſecours conduit par un autre, ſous pretexte que ſe trouvant à la tête de toute l'armée des Flamans, il étoit contre les maximes de l'art militaire d'hazarder ſa perſonne pour n'en ſauver qu'une partie. Mais il negligea ces conſiderations; & ramaſſant avec une grande diligence les Soldats Flamans les plus proches de luy, il les mena, ou

pour mieux dire, il courut à Furſtminſter. Il n'y arriva neanmoins que dans le moment que Richebourg achevoit d'envelopper Marquet, & il fut contraint de s'ouvrir le chemin par force. Il joignit les François, & il crût les encourager, en leur diſant qu'il étoit venu pour vaincre ou pour mourir avec eux. Mais la conſternation s'étoit déja ſaiſie de la pluſpart d'entr'eux, & ſur tout de Marquet, qui quoiqu'il eût juſques-là paſſé pour un homme de guerre des plus determinez de ſa Nation, perdit le jugement à la premiere veuë des ennemis. Il n'avoit pû ſelon quelques Relations, où il ne s'étoit pas ſouvenu ſelon d'autres, de ranger ſes gens en bataille, & les Eſpagnols preſſerent tellement la Nouë, qu'il luy fut impoſſible de reparer ce défaut. Ainſi les François qui n'étoient point accoûtumez à combatre hors de leurs rangs, furent aiſément taillez en pieces, & les Eſpagnols inveſtirent la Nouë, qui fit 1578.

1578. une prodigieuſe reſiſtance. Ses ſoldats pour n'eſperer aucun ſecours, ne s'en défendirét pas avec moins d'obſtination ; & les Eſpagnols employerent plus de deux heures à achever de les vaincre, quoiqu'ils fuſſent en pleine campagne, & plus de ſix contre un ; mais enfin le nombre l'emporta ſur la valeur ; & la Nouë reſté preſque ſeul, demeura priſonnier, quoiqu'il eût fait de ſon mieux pour ne pas ſurvivre à ſa diſgrace. Les Eſpagnols n'eurent pas tant d'égard à ſa vertu, qu'à la crainte qu'il ne reprît les armes contr'eux, s'ils le mettoient à rançon. Ils l'enfermerent dans une étroite priſon, & ils le traitterent avec des duretez dont il ne pût s'empécher de ſe plaindre, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'homme de guerre plus patient que luy.

Il ſembla quelque temps aprés, que la fortune eût voulu donner aux Flamans une occaſion de le délivrer, en mettant entre leurs mains celuy des Seigneurs du Pays attachez à

l'Eſpagne, avec lequel il pouvoit être plus commodément échangé. Le Comte d'Egmont à qui le Duc d'Alve avoit fait couper la teſte, avoit laiſſé douze enfans. Son fils aiſné étoit de belle eſperance, & le Roy Catholique n'avoit oſé le priver des biens de ſa Maiſon; parce que la Nobleſſe du Pays qui en eût apprehendé les conſequences, ne l'auroit pas ſouffert. Sa Majeſté n'avoit pas laiſſé de faire ſentir au jeune Comte d'Egmont, que c'étoit par pure grace qu'elle luy remettoit la confiſcation de ſon pere; & ce Comte avoit eu plus de reſſentiment pour le bien qu'on ſe vantoit de luy avoir fait, que pour l'injure qu'il avoit receuë. Il ne s'étoit pas contenté de porter quatorze ans entiers les armes pour les Eſpagnols contre ſa Patrie; mais de plus il avoit ramené à leur obeïſſance la meilleure partie des amis de ſon pere, qui s'étoient declarez pour les Etats Generaux, dans la ſeule veuë de venger la mort du Comte d'Egmont. 1578.

1578. Un ſi grand ſervice, & une ſi longue milice ne devoient point eſtre negligez ; & le Comte d'Egmont qui n'étoit pas ſi heureux que ſon pere l'avoit été avant les troubles des Pays bas, demeura priſonnier dans une rencontre où les Eſpagnols eurent du pire. Les Etats Generaux ne perdirent pas l'occaſion de tenter ſi on leur rendroit la Nouë; ils le propoſerent pour le Comte d'Egmont; mais on ne leur répondit que par des équivoques ; & le le Conſeil d'Eſpagne prit du temps pour deliberer ſur une matiere de telle importance. Il comprit bien, que s'il ne répondoit favorablement à la propoſition des Etats, on le ſoupçonneroit de ſe vouloir entierement défaire de la Maiſon d'Egmont, & d'étendre ſa vengeance ſur la poſterité de ceux qui avoient eu le malheur de luy déplaire, quoyque ce n'eût été que pour ſauver les Privileges de leur Patrie : mais il prévit auſſi que s'il remettoit en liberté la Nouë, il expoſeroit les Eſpagnols

à perdre entiérement les Pays-bas ; parce que les levées que le Duc d'Anjou faisoit en France, réüssissoient au delà de ses esperances : Les Catholiques & les Calvinistes couroient à l'envy sous ses Enseignes, & il n'entôlloit pas moins de soldats de la nouvelle Religion que de l'ancienne. Il ne luy manquoit qu'un Lieutenant General qui eût autant de credit sur les uns que sur les autres, & il l'auroit trouvé en la personne de la Nouë, si le Conseil d'Espagne l'eût délivré. De plus il n'étoit pas possible, qu'aprés que le Duc d'Anjou seroit arrivé à Gand, & qu'il y auroit été reconnu pour Souverain ; il ne survint un tres-grand nombre de contestations entre luy & les Etats, sur l'explication & sur le veritable sens des Articles qu'il avoit signez à Tours. Le Prince d'Orange pouvoit bien appaiser celles qui regarderoient la Police ou les Finances ; mais pour les autres qui surviendroient à l'occasion des Troupes Françoises, la mediation de ce

1578

1578. Prince deviendroit inutile : car outre qu'elles n'avoient pas pour luy la même déference que les Troupes Flamandes ; elles étoient persuadées qu'il s'en falloit beaucoup qu'il entendît les affaires de la guerre aussi bien que celles de la Paix, & qu'il y avoit eu de sa faute dans la conduite des deux armées que le Duc d'Alve luy avoit défaites.

Ces deux considerations porterent le Conseil d'Espagne à refuser l'échange de la Noüe pour le Comte d'Egmont, & à chercher pour cela des excuses, qui lui nuisirent plus à l'égard des Flamans de son party, que ne luy avoit servy la défaite de Marquet.

Le Ministre Amirault qui écrivit la vie de la Noüe long-temps aprés sa mort, rapporte une particularité trop inhumaine pour meriter de la créance. Il dit que ce Seigneur François s'ennuyant d'avoir passé quatre années entieres dans une prison tout à fait incommode, fit une derniere tentative sur ceux qui le gardoient,

doient, pour ſçavoir à quelles conditions on pourroit ſe reſoudre de le mettre en liberté; Qu'on le tint long-temps en ſuſpens, & qu'enfin on luy repartit qu'il ſeroit délivré, pourveu qu'il ſe laiſſât aveugler. On ne revoque point en doute la ſincerité d'Amirault: Mais deux raiſons empéchent de ſe rapporter ſur un fait ſi ſingulier aux Memoires qui luy avoient été fournis. La premiere, qu'aucun autre Autheur imprimé ne le raconte, & qu'il ne s'en trouve rien dans les Manuſcrits. La ſeconde, qu'aprés que la Nouë fut ſorty de priſon, comme l'on verra dans le Livre ſuivant, il eut avec les Eſpignols un different qui donna lieu à pluſieurs Manifeſtes. Les deux derniers Seigneurs de Sedan de la Maiſon de la Marc étans morts ſans enfans, laiſſerent leur ſucceſſion à Catherine leur ſœur, qui n'étoit pas encore mariée. Ce party étoit le meilleur qu'il y eût alors dans la Chrétienté, & les Princes voiſins voulurent diſpoſer de Catherine. 1578.

1578. Le Roy d'Eſpagne s'ingera de la donner à un des fils de l'Empereur ſelon quelques Relations, ou au Fils-aîné du Duc de Lorraine ſelon d'autres : mais le Roy de Navarre, qui fut depuis Roy de France ſous le nom de Henry IV. avoit trop d'intereſt dans cette affaire pour la negliger, puiſque les derniers Seigneurs de Sedan l'avoient par teſtament inſtitué heritier de Catherine, ſi elle mouroit ſans enfans. Il apprehendoit d'ailleurs l'agrandiſſement des Maiſons d'Autriche & de Lorraine; & pour le prévenir il ſe prévalut ſagement des Articles des mêmes Teſtamens, dans leſquels les deux derniers Seigneurs de Sedan prioient la Noüe de prendre ſoin de Catherine, & de luy ſervir de Tuteur juſqu'à ce qu'elle fût mariée. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger le Roy de Navarre de fournir à la Noüe des Troupes, avec leſquelles il conſervât les Villes & les Places qui étoient alors compriſes ſous le Duché de Boüillon, juſ-

qu'à ce que le Vicomte de Turenne épousât Catherine. 1578.

Les Espagnols irritez de l'opposition qu'ils trouvoient à leur dessein de la part de la Noüe, l'accuserent de perfidie, & se fonderent sur ce qu'ils ne l'avoient mis en liberté, qu'aprés avoir tiré promesse de luy, qu'il ne porteroit jamais les armes contr'eux. La Noüe ne disconvint pas de cette promesse ; mais il prétendit qu'elle étoit contre les bonnes mœurs, & qu'on n'avoit pû l'exiger de luy : qu'il étoit né François longtemps avant que d'avoir été fait prisonnier, & d'avoir été délivré ; & que son obligation en qualité de sujet de Henry III. ayant précedé les Articles que les Espagnols l'avoient forcé de signer, elle les avoit rendus nuls: que les deux derniers Seigneurs de Sedan avoient été ses plus intimes amis : qu'ils luy avoient fait promettre d'assister leur sœur préferablement à toute autre chose, la derniere fois qu'il les avoit veus : qu'ils étoient tous deux morts durant sa

1578. priſon, & que s'il l'eût ſçeu il ſe ſeroit bien gardé de ſigner l'article, qui l'empéchoit de ſervir de Tuteur à Catherine de la Marc leur ſœur; mais que les Eſpagnols n'ayant pas permis qu'aucune des lettres qui l'informoient de la mort de ſes amis, vint juſqu'à luy; ils ne devoient pas trouver mauvais de porter la peine de l'ignorance qu'ils luy avoient cauſée, & de voir qu'il fît ceder l'obligation qu'ils avoient arrachée de luy, à celle que le devoir de l'amitié luy avoit preſcrite.

Il eſt évident, que ſi les mêmes Eſpagnols euſſent propoſé à la Nouë, de ſe laiſſer aveugler pour ſortir de leurs mains, il n'eût pas perdu une ſi belle occaſion de s'en plaindre, & de prévenir contr'eux les eſprits par le ſimple recit d'une telle barbarie, veu principalement qu'il n'avoit pas plus de raiſon de ſe défendre qu'il ne luy en falloit; & que quoi qu'eût pû dire en ſa faveur Pleſſis Mornay, de qui la plume paſſoit alors pour la meilleure du Royaume, la pluſ-

part des personnes indifferentes furent d'avis, que la Noüe n'avoit pû en homme d'honneur intervenir dans la querelle du Roy d'Espagne avec Catherine de la Marc. 1578.

La Cour de France qui feignoit de ne prendre aucune part dans les préparatifs du Duc d'Anjou, s'engagea pour lors sans y penser dans une nouvelle guerre civile, pendant qu'elle prenoit toutes les précautions imaginables pour s'exempter de la guerre étrangere. Il est certain que Henry III. avoit eu une tendresse particuliere pour la Reine de Navarre sa sœur; & il paroist par le commencement des Memoires de cette Princesse, qu'il en étoit reciproquement aimé: mais il n'est pas moins constant, que cette amitié avoit dégeneré de part & d'autre dans une extrême aversion. Les causes en sont tout à fait inconnuës, parce que le Roy & sa sœur contribuerent également à les cacher, & les Memoires du temps n'en parlent que par conjecture. Ils disent que

1578. la Reine de Navarre se lassa d'estre tous les jours exposée à de nouvelles insultes des Favoris ; mais ils ne prennent pas garde que ces Favoris n'agissoient que par un ordre secret de leur Maître, ou que du moins ils étoient assurez de luy plaire en maltraitant sa sœur ; & cela supposoit que l'un & l'autre fussent déja mal ensemble.

Quoy qu'il en soit, le Roy profita d'une occasion d'exercer sa haine, qui tourna à son desavantage. Philippe Strozzi étoit des plus considerez de la Cour, & le meritoit. Le Maréchal Pierre Strozzi son pere, aprés avoir dépensé prés de trois millions au service de François I. & de Henry II. avoit perdu la vie au siége de Thionville. Leon Strozzi Prieur de Capouë, frere de ce Maréchal, avoit commandé avec succez les Flottes de la France, jusqu'à ce qu'un coup d'arquebuze tiré par un Païsan, l'avoit tué en mettant pied à terre à Porto-Ercole. La Reine Catherine de Medicis leur cou-

fine germaine avoit pris soin de Philippe Strozzi, & il avoit parfaitement répondu à l'esperance de cette Princesse. Il s'étoit signalé dans les armées ; & l'on a montré sous le regne de Charles IX. que la Cour n'avoit pas eu lieu de se repentir, de luy avoir donné la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise. Il excelloit principalement dans une vertu, qui passoit pour vice dans la corruption de son temps : Il n'avoit ny tendresse ny penchant pour les femmes, & il en avoit donné une terrible preuve, en faisant jetter dans l'eau huit cens de celles qui suivoient l'armée, à mesure qu'elles passoient sur un Pont. Cependant l'importance de continuër sa Maison le fit penser au Mariage, & il rechercha la sœur du Vicomte de Turenne qui luy fut accordée. Lors qu'il prit congé du Roy pour l'aller épouser à Nerac, sa Majesté luy donna des lettres pour le Roy de Navarre, & luy fit accroire qu'elles ne contenoient que des civilitez ordinaires. 1578.

1578. Cependant Henry III. aprés avoir complimenté le Roy de Navarre sur l'estime qu'il avoit acquise, l'avertissoit en frere d'avoir soin de sa réputation, & de remedier à un desordre domestique, qu'il ne pouvoit soûfrir avec honneur : Que la Reine de Navarre avoit un honteux commerce avec le Vicomte de Turenne, & qu'il étoit surprenant que sa Majesté Navarroise ne l'eût pas encore sçeu; puisque la Bourgeoisie de Nerac en étoit presque toute informée.

Le Roy de Navarre lût cette Lettre dans une disposition fort éloignée de celle qu'Henry III. luy prétendoit inspirer. Il n'attendoit rien de bon de la Cour de France, & il étoit en garde contre tout ce qui luy en venoit. Il sçavoit que sa Belle-mere n'avoit rien negligé pour le mettre mal avec le Vicomte de Turenne ; & depuis pour engager ce Vicomte à rentrer dans l'Eglise Catholique : Qu'elle n'avoit réüssi ny dans l'une ny dans l'autre de ces tentatives, & que pour dernier ar-

tifice elle tâchoit de luy donner de la jalousie pour celuy qu'elle n'avoit pû luy rendre ennemy. Il y a des Relations qui ajoûtent, qu'encore que le Roy de Navarre eût conceu toute la jalousie qu'on luy vouloit inspirer, son principal interest consistoit alors à la dissimuler; puisque Turenne étoit pour le moins aussi puissant que luy dans le party Calviniste, & que s'il eussent entrepris de se pousser l'un l'autre, le Vicomte auroit plûtost supplanté le Roy de Navarre, que le Roy de Navarre n'auroit decredité le Vicomte: quoy qu'il en soit sa Majesté Navarroise bien loin de le soupçonner d'adultere, le manda, l'introduisit dans son cabinet, y fit entrer la Reine sa femme, & leur montra la lettre de Henry Trois. Turenne étoit si accoûtumé aux intrigues de la Cour de France, & sçavoit si bien qu'Elle ne lui pardonneroit jamais la part qu'il avoit euë dans la derniere marche du Prince Casimir en France, qu'il ne fut ny surpris ny touché par la lecture de la 1578.

1578. Lettre qu'on luy communiquoit ; on ajoûte même que pour derniere marque de mépris il n'en fit que rire : mais il n'en alla pas ainſi de la Reine de Navarre. Cette Princeſſe ne s'étoit retirée de la Cour de France, que parce que ſa patience y étoit à bout, & qu'Elle ne pouvoit plus endurer les inſultes des Favoris. Elle avoit préſuppoſé qu'on ne penſeroit plus à elle lors qu'on ne la verroit plus, & que le plaiſir que l'on en auroit, empêcheroit qu'on ne s'obſtinât deſormais à la perſecuter : cependant ſon abſence avoit redoublé la haine de ſes ennemis pour elle ; & bien loin qu'on la laiſſât joüir en paix de l'affection de ſon mary, on uſoit de la malice la plus raffinée pour la mettre mal avec luy. Ces motifs luy firent dire ſur le champ tout ce que la furie peut inſpirer à une ſœur pouſſée à bout, & ſa vengeance en fut ſi peu ſoulagée, qu'elle entreprit peu de jours aprés de troubler la Paix publique pour ſa querelle particuliere. Comme il n'y avoit point

de Princesse dans l'Europe plus capable qu'Elle d'inspirer du ressentiment; elle persuada premierement à Turenne, & depuis au Roy de Navarre, qu'ils seroient infailliblement perdus s'ils ne prevenoient l'orage prest à fondre sur eux: Que les Favoris avoient reconnu par experience, qu'il ne leur seroit pas permis de se défendre en même temps des Catholiques zelez, & des Calvinistes; & que dans la necessité où ils s'étoient trouvez de s'accommoder avec les uns ou avec les autres; ils n'avoient pas long-temps déliberé de quel côté il leur seroit plus avantageux de pencher: Qu'ils avoient preferé le premier des partis que l'on vient de nommer au second; & qu'il s'étoient si bien insinuez dans l'amitié des Ducs de Guyse & de Mayenne, qu'il n'y avoit point à la Cour d'union plus étroite que celle là: Que la premiere marque qu'ils en avoient donnée, avoit été de chasser la sœur de leur Roy, & qu'au lieu des respects que les uns

1578.

1578. & les autres luidevoient à l'envy, on luy avoit fait tant d'injures, qu'elle avoit été contrainte de quitter la partie : Qu'on avoit visé sur tout en la persecutant, à contraindre le Roy son mary de reprendre les armes, & que cette ruse n'ayant pas reüssi, on en avoit employé une autre, qui consistoit à mettre aux mains les Calvinistes les uns contre les autres: Qu'on n'auroit pas plûtost perdu l'esperance de les diviser, qu'on les attaqueroit ouvertement ; & qu'ils auroient peine à se défendre, s'ils ne prevenoient leurs ennemis par une action si éclatante, qu'elle mît du côté des Calvinistes la réputation des armes.

Le Roy de Navarre & Turenne avoient un interest particulier de les reprendre, auquel peu de gens prenoient garde, quoiqu'il ne fût que trop visible. La Paix avoit confiné le premier des deux dans Nerac, où il vivoit en Gentilhomme de deux mille écus de rente plûtôt qu'en Roy ; Et le second, las de chasser

dans ſes Terres du Limoſin, & de plus incapable de ſuporter la ſolitude, avoit mieux aimé demeurer à Nerac, que de vivre ſeul dans Turenne. Les converſations aſſiduës qu'ils avoient enſemble, leur faiſoient bien trouver le temps moins long ; mais elles ne leur ôtoient pas le chagrin de ſe voir reduits à vivre ſans emploi. Il leur en falloit à quelque prix que ce fût ; & puiſque la Paix du Câteau-Cambreſis qui avoit déja duré vingt-un an, leur ôtoit les occaſions de s'exercer contre les Eſpagnols, ils étoient reduits à languir dans une continuelle oiſiveté, ou à rompre avec les Catholiques : Ils prévoyoient encore, que s'ils mécontentoient la Reine de Navarre, Elle s'en vengeroit hautement en gagnant leurs meilleurs ſoldats, & en revelant leurs plus importans ſecrets ; ces deux motifs les porterent à commencer la guerre par l'endroit qu'elle leur marqua. 1578.

Pour l'entendre il faut obſerver, que l'uſage le plus indiſpenſable-

1578. ment obſervé dans la Monarchie Françoiſe depuis ſon établiſſement, avoit été de ne donner aux Filles des Rois en Mariage qu'une dot trés-médiocre, & de ne la donner qu'en argent content. Charles Neuf y fit la premiere contravention dans les nopces de la Reine de Navarre ſa ſœur; parce que le Treſor Royal étoit alors tellement épuiſé, qu'à peine ſuffiſoit-il pour la dépenſe de Sa Majeſté & de la Reine Mere. Ceux qui receurent l'ordre de dreſſer le Contrat de Mariage du Roy & de la Reine de Navarre avec Jeanne d'Albret mere de ce Prince, y voulurent mettre deux cens mille écus, à payer en deux termes aſſez éloignez l'un de l'autre; mais Jeanne d'Albret s'y oppoſa avec d'autant plus d'obſtination, qu'elle étoit perſuadée, que ſi la dot de ſa Belle-fille n'étoit payée content, on ne la payeroit jamais. Le Mariage fut-là deſſus ſur le point d'être rompu; mais le Roy Charles IX. & la Reine ſa Mere n'avoient garde de le

souffrir, puisqu'ils vouloient que cette alliance servît de piége pour attirer les Calvinistes au massacre de la saint Barthelemy. Leurs Commissaires presserent là dessus Jeanne d'Albret, d'accepter du Domaine Royal pour la dot dont il s'agissoit; & cette Princesse qui avoit en Guyenne la plûpart de son bien, demanda le Comté d'Agenois qui en étoit proche. Elle ajoûta, que comme le revenu n'en égaloit point celuy des deux cens mille écus; Elle pretendoit que l'on ajoûtât à ce Comté celui du Quercy: cette proposition étoit exorbitante; car encore que chacun de ces deux Comtez pris separément, n'égalast pas le revenu des deux cens mille écus, ils le surpassoient de beaucoup, si on les consideroit tous deux ensemble, outre que cette sorte de bien étoit estimée dans le commerce au denier trente, au lieu que les Rentes ordinaires ne montoient alors qu'au denier douze; mais on avoit si bien insinué à l'oreille des

1578.

1578. Commiſſaires, qu'il convinſſent des Articles du Contract à quelque prix que ce fût, & qu'ils ne laiſſaſſent pas de paſſer outre, quoique le Roy fût lezé de plus de la moitié de la juſte valeur ; que les Comtez d'Agenois & de Quercy tinrent lieu de dot. Le Mariage fut achevé là-deſſus ; mais le Roy de Navarre ne fut ni aſſez puiſſant, ni aſſez ſincerement ſecondé par la Cour, pour ſe mettre en poſſeſſion du bien de ſa femme. Ceux d'Agen & de Cahors qui avoient demeuré juſques-là fermes dans la Religion Catholique apprehenderent que le Calviniſme ne ſe gliſſaſt dans leurs Villes, s'ils reconnoiſſoient un Prince Calviniſte pour leur Seigneur, & chercherent des pretextes pour s'en diſpenſer. Ils trouverent dans leurs Archives, qu'en mille quatre cens trente-neuf, lors qu'ils avoient ſecoué le joug des Anglois, & s'étoient volontairement réunis à la Monarchie Françoiſe ; le Roy Charles VII. pour la reconnoiſſance de

leur

leur zele, leur avoit accordé entr'autres Privileges, de ne pouvoir désormais être alienez, engagez, separez, ni démembrez du Domaine Royal de France pour quelque cause que ce fût, quand même ce seroit pour la rançon d'un Roy, & que les Etats du Royaume y consentiroient. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ceux d'Agen & de Cahors non seulement à ne pas recevoir, mais encore à maltraiter les gens que le Roy & la Reine de Navarre leur envoyerent, pour tirer d'eux ce qu'ils avoient accoûtumé de payer à Charles IX. & à Henry III. Cette Reine en eut plus de dépit que son Mary : car elle se broüilloit souvent avec lui, & dans ces rencontres elle eût esté ravie de pouvoir se retirer dans Agen ou dans Cahors, d'où elle se fût accommodée avec lui à des conditions plus avantageuses, qu'Elle ne faisoit en demeurant toûjours à Nerac. 1578.

Elle avoit bien voulu engager les

1578. Calviniſtes à ſurprendre Agen ; mais le Maréchal de Matignon avoit tellement pourveu à la ſeureté de cette Place, & la Bourgeoiſie y vivoit ſi continuellement ſous les Armes, qu'il fallut ſe reduire à ſurprendre Cahors, où il y avoit à la verité un excellent Gouverneur en la perſonne de Vezines, dont on a raconté la bizarrerie en décrivant la journée de Saint Barthelemy ; mais il n'étoit accompagné d'aucun homme de guerre, & il ne pouvoit être ſecondé que par les Bourgeois. Il n'étoit pas pourtant aiſé de l'enlever : car outre qu'il avoit beaucoup de défiance, il prenoit le ſoin d'exercer aux armes les Dimanches & les Feſtes les plus adroits des habitans de Cahors, & il y avoit réuſſi ; de ſorte qu'en un demi quart-d'heure il étoit aſſeuré d'aſſembler dans la Place publique quinze cens bons hommes, qui dans un beſoin preſſant ſuppléeroient aux ſoldats les plus aguerris. Il fut donc queſtion de donne. vers le commencement de

May mille cinq cens quatre-vingt, un rendez vous sur les frontieres du Quercy aux plus vaillans hommes du Calvinisme, distribuez dans les Provinces delà la Loire ; & comme on ne le pouvoit sans que la la Cour en fût informée, on usa de cet artifice pour la détourner de croire les avis qu'elle en recevroit de divers endroits. 1578.

La Reine de Navarre avoit pris pour son Chancelier le même Pibrac, dont on a parlé au commencement de cette Histoire, à dessein de se servir de lui pour toutes les affaires qu'elle auroit avec la Cour, tant qu'elle en seroit éloignée. Ce n'est pas qu'elle ne le connût pour trés-sincere, & incapable d'user de la moindre supercherie, quand même sa fortune en auroit dépendu ; Mais cette consideration, bien loin de la rebutter de Pibrac, l'avoit obligée de le choisir, parce qu'Elle présuppoſoit qu'aprés qu'elle l'auroit trompé, il seroit d'autant plus propre à tromper la Cour, que l'on

1578. s'y défieroit moins de lui. Elle lui dépêcha un Courier, pour lui commander d'informer la Cour d'un armement extraordinaire que les Eſpagnols faiſoient dans l'Arragon, & de demander au Roy ſon frere du ſecours, afin que le Roy ſon mary conſervât la Principauté de Bearn, ſuppoſé qu'elle fût attaquée, & que les forces des Calviniſtes qui s'aſſembloient pour marcher de ce côté-là, ne fuſſent pas ſuffiſantes pour arreſter la premiere impetuoſité des mêmes Eſpagnols. Il étoit vray que Philippe II. levoit des Troupes dans l'Arragon, pour les envoyer en Flandres, mais tout le reſte étoit faux, & Pibrac le crût neanmoins pour ſi veritable, qu'il en alla à l'inſtant porter l'avis à Henry III. Il prévint ſi fortement l'eſprit de Sa Majeſté, que lorſque le Duc de Guiſe lui montra cinq ou ſix Lettres qu'il avoit reçûës de Guyenne, où il y avoit tant de circonſtances des preparatifs des Calviniſtes pour recommencer la guerre qu'il n'y avoit

plus lieu d'en douter ; le Roy lui repartit qu'il étoit trop credule, & qu'il prenoit des mouches pour des Elephans. 1578.

L'Armée des Calviniſtes s'étant donc aſſemblée ſans obſtacle, arriva la nuit du huit au neuf de May mil cinq cens quatre-vingt devant Cahors, & appliqua deux petards à autant de portes de cette Ville, qui les enfoncerent. Salignac Biron, & Vaſſelargues qui tenoient leurs Troupes prêtes pour ſeconder l'effet des petards, entrerent dans la Ville, & ne trouverent pas beaucoup de reſiſtance dans les premieres ruës ; Mais Vezines qui dormoit alors s'étant éveillé au premier bruit, & avancé nud en chemiſe la halebarde à la main vers la Place du Marché, il y fut joint en trés peu de temps par les Bourgeois qu'il avoit dreſſez aux armes. Il les diviſa en deux Troupes, il en prit une qu'il mena lui-même contre Salignac, & il envoya l'autre ſous les ordres de l'Avocat Gonthier contre Vaſſe-

1578. largues. Le combat fut alors le plus terrible que l'on eût veu de memoire d'homme : car encore que les Calviniſtes fuſſent en beaucoup plus grand nombre que les Bourgeois ; cette inégalité étoit pourtant ſuppléée par les hommes, les femmes, & les enfans reſtez dans les Maiſons, qui jettoient d'enhaut ſur l'ennemy tout ce qui leur venoit en main, ſans diſtinguer s'il étoit precieux ou non, pourveu qu'ils le jugeaſſent capable de faire du mal. Le combat avoit déja duré une heure entiére au milieu de la nuit, quand Vezines tomba mort d'un coup d'arquebuze ; & ſa Troupe l'ayant perdu ſe retira juſqu'au Marché faute de courage ou de Chef : Mais elle n'y fût pas plûtôt retournée, qu'Elle ſe repentit d'avoir lâché le pied. Elle retourna ſur ſes pas auſſitôt qu'elle eut convenu de celui qui la commanderoit, & elle choqua Salignac avec tant de vigueur qu'elle le tua. Gonthier & Vaſſelargues ne furent pas plus heureux,

puiſqu'ils ne ſurvécurent ni l'un ni l'autre à la premiere attaque qu'ils ſe livrerent. Leurs Troupes ne gagnerent point de terrain l'une ſur l'autre, & la nuit ſe paſſa de cette ſorte. Les Catholiques du voiſinage de Cahors informez de ce qui ſe paſſoit, y coururent avec d'autant plus de haſte, qu'ils s'attendoient que ſi elle étoit priſe, les Calviniſtes pilleroient enſuite leurs Maiſons. Ils recommencerent le combat, & continuërent juſqu'à la nuit ſuivante, ſans qu'il y eût plus d'avantage d'un côté que de l'autre. La ſeule particularité dont toutes les Relations conviennent, eſt que l'attaque & la défenſe de Cahors furent également funeſtes aux Commandans des deux Partis, puiſque tous les Officiers de part & d'autre furent tuez. Ce ne fut que le troiſiéme jour que le Roy de Navarre, qui n'étoit pas loin de cette Place, prévoyant qu'il ſerviroit de riſée à ceux des deux Religions, s'il manquoit ſon coup, tira des Villes Cal- 1578

1578. viniſtes voiſines les meilleurs ſoldats qu'elles euſſent, & leur fit faire un ſi grand effort, qu'ils acheverent de prendre Cahors, aprés en avoir couvert les ruës de corps morts. Comme il n'y avoit point de Ville qui eût tant couté à ſurprendre dans les Guerres Civiles que celle de Cahors, on crut en devoir faire un exemple, & on l'abandonna à la licence des ſoldats Calviniſtes.

Celle de Mande fût inſultée peu de jours aprés par un Officier Calviniſte appellé Merle, quoique le Roy de Navarre ne lui en eût point donné de commiſſion. Il prit le temps que les principaux Bourgeois étoient allez entendre un fameux Predicateur dans l'Egliſe Cathedrale, & il eut le temps de ſe ſaiſir de leurs Maiſons, & de les inveſtir enſuite dans l'Egliſe où il les fit tous priſonniers. Les Calviniſtes s'emparerent encore de pluſieurs autres Places de moindre importance dans la Guyenne & dans le Languedoc, & Henry III. en receut la nouvelle avec

avec un chagrin, dont Pibrac eſſuya la meilleure partie. Sa Majeſté le manda, le traitta de fourbe & de perfide, lui fit de ſanglans reproches, & le menaça de l'envoyer ſur un échaffaut. La confuſion de Pibrac l'empêcha de répondre, & lui permit à peine de dire qu'il n'avoit trompé qu'aprés avoit été trompé. Son excuſe ne fût pas receuë, & ſes amis eurent beaucoup de peine à lui ſauver la vie. Le Roy n'eut pas plutôt ſceu que c'étoit ſa ſœur qui lui ſuſcitoit la guerre, qu'il s'appliqua pour la ſoûtenir à prendre des meſures incomparablement plus juſtes que les precedentes. Il ne renonça pas à ſes plaiſirs, mais il ſuſpendit pour un temps ſes largeſſes, & il trouva un fond ſuffiſant pour lever trois puiſſantes Armées. Il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner le commandement de la principale à un Catholique zelé; & il s'étoit ſi bien trouvé du Duc de Mayenne, qu'il lui redonna le Generalat. Il eſt vray que ce fut dans 1578.

1578. un lieu où il pouvoit faire beaucoup de bien, & peu de mal. Sa Majesté n'eût garde de l'envoyer, ni dans la Guyenne, ni dans le Languedoc ; parce que le nombre des Catholiques zélez étant beaucoup moindre que celui des Calvinistes dans la premiere de ces deux Provinces il y auroit moins esté respecté, qu'il ne falloit pour les interests de la Couronne : Et s'il fût allé dans la seconde, il auroit eu trop de liaison avec le Parlement de Thoulouse, & se seroit infailliblement broüillé avec Damville ennemi déclaré de ce Parlement. Ainsi l'on jugea plus à propos de l'occuper dans le Dauphiné, où il auroit pour adversaire en la personne de Lesdiguyeres un grand Capitaine, mais peu redoutable, à cause que n'étant que simple Gentilhomme, les Calvinistes de qualité, qui faisoient dans le Dauphiné la principale force de leur parti, ne lui obeissoient qu'à regret. Il fut plus difficile de trouver un General pour la Guyen-

ne & pour le Languedoc ; car il devoit être tel que les Calviniſtes de ces deux Provinces qui ne voudroient pas prendre les armes, euſſent confiance en luy ; & il n'y en avoit à la Cour qu'un qui fût de cette nature. C'étoit le Maréchal de Biron, de la Religion duquel on doutoit preſqu'également dans les deux Partys, depuis qu'il ne s'étoit pas contenté de ſauver la vie au jeune Force durant le maſſacre de la ſaint Barthelemy ; mais que de plus il luy avoit donné ſa Fille-aînée en Mariage malgré la Cour. Enfin le Maréchal de Matignon n'étoit pas comparable pour l'experience aux deux Generaux que l'on vient de nommer ; mais en échange il étoit meilleur Courtiſan qu'eux, & il n'en fallut pas davantage pour lui procurer le commandement de la troiſiéme Armée, outre qu'il avoit ſervi la Reine Mere & le Roy dans deux rencontres plus agréables qu'iles. On a vû que Montgommery avoit tué Henry Second ; & quoi-

1578.

1578. que ce n'eût pas été par sa faute, la Reine Mere s'étoit fait un point d'honneur de ne le pas laisser survivre à son malheur. Elle avoit pris l'occasion de la quatriéme Guerre civile pour se venger ; & Montgommery s'étant jetté dans Domfront, y avoit capitulé. Les Loix de la bonne guerre étoient observées avec assez d'exactitude entre les Catholiques & les Calvinistes ; & Montgommery s'attendoit qu'on lui permît de retourner en Angleterre, d'où il étoit venu peu de jours auparavant : Mais Matignon avoit préveu que la Reine Mere ne lui pardonneroit jamais l'occasion qu'il auroit négligée de lui remettre Montgommery : il l'avoit donc retenu contre sa parole, & envoyé à Paris, où il étoit mort sur un échaffaut. De plus, la Ville de Bordeaux étoit si mêlée de Catholiques & de Calvinistes, qu'aucun des Gouverneurs qu'on y avoit mis, n'avoit pû la tenir en paix. Matignon seul avoit réüssi dans une entrepriſe si difficile.

Tout le monde admiroit sa conduite ; il y avoit peu d'autres Seigneurs que lui dans le Royaume, qui eussent agréé qu'on les opposast au Prince de Condé, & ce devoit pourtant être là l'occupation de la troisiéme armée. 1578.

La levée de tant de Troupes fut secondée par un Edit, qui fit plus de mal qu'elles aux Calviniſtes. Le Roy aprés s'être plaint de la guerre, que des gens mal-intentionnez avoient déclarée par la surprise de Cahors, se disoit fortement obligé par maxime de conscience, à ne pas confondre les innocens avec les coupables ; & comme il sçavoit que la plûpart de ses Sujets de la nouvelle Religion n'avoient point eu de part à reprendre les armes, il vouloit bien avoir un soin particulier de leur protection : Que pourveu qu'ils avertissent le Magistrat Catholique le plus proche d'eux, qu'ils ne demandoient pas mieux que de vivre en paix ; non seulement ce Magistrat les recevroit en sa sauve-

1578. garde, mais encore il se chargeroit d'empécher qu'ils ne receussent aucun tort des Troupes des deux partys.

Il n'est pas croyable combien de préjudice apporta cette Déclaration aux Calvinistes. Il n'y en avoit eu en France que de deux sortes au commencement des Guerres civiles, puis qu'on n'y avoit veu que des Calvinistes de bonne foi, & des Calvinistes de caballe. Mais depuis la troisiéme guerre, & sur tout aprés la saint Barthelemy, le zele de la nouvelle Religion s'étoit affoibli, de sorte qu'il y avoit trés-peu de gens qui s'enrollassent par la seule raison du Calvinisme. La Noblesse de ce party qui étoit si universellement montée à cheval, à la sollicitation du premier Prince de Condé & de l'Amiral Châtillon, s'en étoit presque toute repentie : Car outre qu'il lui avoit coûté beaucoup pour se mettre en équipage, & que n'ayant pas d'argent content, elle avoit esté contrainte d'en emprun-

1578.

ter ; lorſque les Traitez de Paix avoient eſté conclus, elle étoit demeurée ſans ſçavoir où ſe retirer. Pour approfondir ce ſecret d'Hiſtoire, il faut préſuppoſer que les Parlemens, les Préſidiaux, & même les Baillages avoient pris un extrême ſoin de proceder dans toutes les formes de la juſtice contre les médiocres & les ſimples Gentils-homme Calviniſtes, ſortis de leurs maiſons pour ſervir ſous les Enſeignes de leur Party. On faiſoit de bons Procez verbaux de leur abſence & de leur emploi, ſur leſquels on ne ſe contentoit pas de les condamner par contumace ; mais de plus on ordonnoit que leurs maiſons ſeroient raſées, leurs bois coupez, leurs métairies ruïnées, leur bétail enlevé, & leurs meubles vendus pour ſurvenir aux frais du Procez. Tout cela s'executoit à l'inſtant & ſans miſericorde ; & les Gentils-hommes qui penſoient retourner chez eux, ne trouvant plus que des mazures, vivoient comme des bannis dans

1578. leur propre Patrie. Ils en avoient fait de grandes plaintes quand la ſeconde Paix avoit eſté négociée, mais on n'y avoit eu d'égard ni d'un côté ni de l'autre. La Cour & les Catholiques ne s'étoient pas trouvez en état de reparer tant de dommages ; & à dire le vray, le revenu que le Roy tiroit de la France y auroit à peine ſuffi. Les Chefs du party Calviniſte qui n'en étoient pas moins convaincus que les Catholiques, avoient auſſi préveu, que s'ils s'obſtinoient à pretendre de la Cour ce qu'elle ne pouvoit accorder, la guerre deviendroit immortelle : & ainſi les mediocres & les ſimples Gentilshommes, avoient eſté reduits à vendre une partie de leurs fonds pour rétablir le reſte. Ils apprehendoient avec raiſon de retomber dans un ſemblable inconvenient ; puiſque le Roy leur offroit par ſa Déclaration un moyen infaillible pour l'éviter, ils l'accepterent de tout leur cœur, & ils affoiblirent par là des deux tiers les Armées de leur party.

Ce fut là la véritable cauſe qui reduiſit le Roy de Navarre à de telles extremitez, que non ſeulement il ne pût oppoſer des forces ſuffiſantes aux trois Armées de Henry Trois; mais de plus il n'oſa tenir la campagne dans aucunes Provinces; les Troupes qu'il avoit levées pour ſurprendre Cahors s'étant diſſipées auſſi-tôt qu'elles eurent avis que Biron paroiſſoit dans la Guyenne & dans le Languedoc, en meilleure poſture qu'elles n'avoient crû. Le Duc de Mayenne ſeconda parfaitement la Déclaration de Henry Trois, & il fit même au delà de ce qu'on attendoit de lui. Il poſſedoit la vertu particuliere aux Princes de la Maiſon de Lorraine, qui eſt la civilité, & il étoit bien mal-aiſé de juger, lequel du Duc de Guiſe ou de lui en étoit le mieux pourvû. Il la pratiquoit univerſellement; & quoi qu'il l'ajuſtât à la qualité & & au merite des perſonnes, aucun ne partoit mécontent d'auprés de lui. Son arrivée dans le Dauphiné 1578.

1578. prévint celle des Troupes qu'il devoit commander ; & pendant qu'elles marchoient au rendez-vous qu'il leur avoit marqué, il employa le temps à gagner les cœurs des principaux Gentilshommes de la Province. Il les invita tous, ſans mettre difference dans la Religion, à ſe venir divertir dans Grenoble ; & ceux des Calviniſtes qui n'oſerent le refuſer, s'en retournerent charmez de ſes manieres & de ſon entretien. Il accorda des ſauf-conduits à ceux qui en demanderent, comme Leſdiguieres ; & il n'arréta pas ceux qui n'en avoient point demandé, quoiqu'il le pût par les loix de la Guerre. Il ſe divertit avec eux, aux joûtes, aux tournois, aux courſes de bagues, & aux combats à la barriere, & il ſe contenta de leur faire comprendre par experience, que la diverſité de Religion ne devoit point inſpirer de ſentimens feroces aux honneſtes gens d'un même pays. Il leur témoigna un extrême regret de prendre les armes contre-

eux ; & quand ſon armée fut en état, il la mit en action avec tant de diligence, qu'il recouvra le temps qu'elle avoit perdu à s'aſſembler. Il reprit toutes les Places dont les Calviniſtes s'étoient emparez, excepté Mure, que Lesdiguieres avoit reparée avec d'autant plus de ſoin, qu'elle faciliteroit ſa retraite entre les Montagnes, lors qu'il ſe trouveroit trop foible pour tenir la campagne. 1589.

Comme c'étoit-là ſa derniere reſſource ; & que ſi elle lui manquoit, il ſeroit contraint de demeurer entre les montagnes ; il l'avoit fortifiée autant que l'uſage d'alors le permettoit, & il en avoit donné le Gouvernement à ſon neveu, qui poſſedoit à l'âge de vingt-deux ans toutes les qualitez d'un vieux Capitaine. Le Duc de Mayenne l'aſſiegea au commencement de Juin, & la preſſa d'abord avec tant de vigueur, que Leſdiguieres qui n'y avoit point laiſſé d'argent pour payer les ſoldats, & qui craignoit

1578. qu'ils n'en priſſent pretexte d'obliger leur Gouverneur à capituler ; fit une de ces actions, qui ne ſçauroient être loüées que par le ſuccez. Il ſe défioit principalement de quarante des ſoldats qu'il avoit laiſſez à ſon Neveu ; & pour ſe mettre l'eſprit en repos, il réſolut de les changer. Il prit un pareil nombre des plus vaillans Calviniſtes du Dauphiné, il les monta tous à l'avantage, il ſe mit à leur teſte, & il marcha pour les introduire dans Mure. Perſonne ne ſçavoit mieux que lui les avenuës de cette Place, & ſes Eſpions l'avoient informé, que l'inégalité de ſon terrain, & les divers défilez auſquels elle aboutiſſoit, avoient empêché le Duc de Mayenne d'y former un Siége tout-à-fait regulier. Il prit là deſſus des routes, qu'aucun des Aſſiegeans n'avoit pratiquées, & il tomba ſur les Catholiques dans le temps qu'il étoit moins attendu. Il traverſa leur corps de garde ſans perdre un ſeul homme : il entra dans Mure : il y confirma les

Assiegez dans le dessein de ménager leurs provisions, & de se défendre jusques à l'extremité : Il tira de la Place les soldats dont il se défioit, sous prétexte de les vouloir employer à une plus glorieuse occasion : Il les fit monter sur les chevaux de ceux qui devoient demeurer au lieu d'eux : Il présuppoſa que les Assiegeans auroient doublé les corps de garde qu'il venoit de forcer, il s'en retourna par d'autres détours, & la fortune qui le reservoit pour l'épée de Connestable, luy fut encore si favorable, qu'il n'y eut aucun ni tué ni blessé dans sa petite troupe. 1578.

Les Assiegez seconderent la hardiesse de Lesdiguieres par une resistance que l'on n'attendoit pas d'eux. Ils disputerent jusqu'au moindre pied de terre, & il coûta cinq cens hommes au Duc de Mayenne pour s'emparer de leur Faubourg. La mort de leur Gouverneur qui eut la teste emportée d'un coup de canon, ne les étonna que mediocrement, quoi

1578. que Lesdiguieres ne l'eust pas préveuë, & n'eust pas par consequent ordonné ce que l'on feroit en ce cas. Ils éleurent pour Chef un d'entre eux, qui étoit de la Maison de Gouvernet: Ils luy presterent serment: ils luy obeïrent avec une extrême exactitude; & la seule loy qu'ils luy imposerent fut de les punir de mort pour la moindre contravention à ses ordres. Il étoit aisé de juger que des gens si resolus vendroient cherement leur vie. Et de fait le Duc de Mayenne aprés divers assauts redoublez durant un mois entier, ne se voyant pas plus avancé qu'il l'avoit été les premiers jours, convint dans le Conseil de Guerre de lever le Siege, & l'auroit executé s'il n'en eût été détourné par le Gouverneur de Revel. Cet Officier avoit autrefois été dans Mure, & en avoit observé les défauts. Il sçavoit un endroit plus foible sans comparaison que les autres, & il ne doutoit pas que l'Artilletie des Catholiques n'y fit une bréche plus que raisonnable

si on la tournoit toute de ce côté-là. Il en informa le Duc de Mayenne, & il luy répondit de l'évenement en de si forts termes, que ce Prince qui le connoissoit d'ailleurs pour tres habile, se laissa persuader. Il tourna toutes ses batteries contre l'endroit qu'on luy marquoit, & l'ouverture qu'elles y firent fut si large que les Assiegez reduits au tiers de ce qu'ils avoient été; & ne suffisant plus pour la garder, battirent la chamade. Le Duc de Mayenne pour reconnoissance de leur valeur, accorda presque tous les Articles qu'ils luy presenterent, & sur tout celuy qui leur permettoit d'aller joindre Lesdiguieres dans les Montagnes. La Province du Dauphiné demeura paisible aprés ce succez, & le Duc de Mayenne n'y eut plus autre chose à faire, qu'à donner les ordres necessaires, pour empécher les irruptions des Calvinistes des Montagnes dans les plaines. 1578.

Le bonheur du Maréchal de Biron ne fut pas si grand que celuy du

1578. Duc de Mayenne. Il eſt vray qu'il ſurprit d'abord la Ville de la Reolle, & qu'il délivra de cette ſorte les Bourdelois d'un voiſinage d'autant plus importun, qu'ils n'oſoient auparavant ſortir de leur Ville ſans eſtre enlevez, & taxez enſuite à des rançons, qui montoient infailliblement à la moitié de leurs biens ; parce que ceux qui les prenoient les conduiſoient auſſi tôt à la Reolle, où l'on étoit informé de leurs facultez. Le preſent que les Jurats de Bordeaux firent à l'armée Catholique, aprés qu'elle les eut tirez d'une telle extremité, luy donna moyen d'executer une entrepriſe qui nuiſit beaucoup plus au Roy de Navarre que les ſurpriſes de Cahors & de Mande ne luy avoient ſervy.

Jeanne d'Albret ſa Mere luy avoit laiſſé de tres-belles Terres dans la Guyenne, & il les avoit conſervées par le moyen des Places, que cette Princeſſe avoit pris ſoin de fortifier. La meilleure de ces Places étoit le Mont de Marſan ; & le Roy de Navarre

varre en étoit si convaincu, que lors qu'il en avoit donné le Gouvernement au Baron de Langoyran, il l'avoit averty qu'il mettoit sa fortune entre ses mains. Langoyran étoit un Gentilhomme des plus vaillans du Calvinisme, mais il n'étoit pas propre à commander les Bourgeois du Mont de Marsan. Il avoit autant de fierté qu'eux, & il vouloit être obey dans la derniere exactitude. Il ne sçavoit pas qu'ils avoient le privilege de ne pouvoir être forcez à recevoir garnison, ou s'il le sçavoit il feignoit de l'ignorer. Il avoit introduit sans leur consentement jusqu'à deux mille soldats dans leur Ville: il les obligeoit à les nourrir, & parce que François de Noailles Evêque d'Acqs luy étoit suspect à cause de son zele pour l'ancienne Religion, il leur avoit défendu toute sorte de communication avec luy. Les Bourgeois du Mont de Marsan qui aimoient cet Evêque à cause qu'il avoit souvent employé son credit en Cour pour les faire soulager; 1578.

1578. furent plus irritez du commerce qu'on leur interdiſoit avec luy, que des incommoditez qu'ils recevoient de leur garniſon ; & pour s'en venger ils s'entendirent avec le Seigneur de Poyane : ils luy permirent de demander des troupes Catholiques à Biron, & ils s'engagerent à leur ouvrir une de leurs portes. Ce Traité fut ſi ſecret, que le Roy de Navarre & les Calviniſtes n'en eurent aucun indice. Biron qui ſe défioit de la fortune, & ne hazardoit que le moins qu'il pouvoit, accorda bien les troupes qu'on luy demandoit ; mais de crainte qu'elles ne fuſſent mal-traitées dans le chemin ; que les Bourgeois du Mont de Marſan ne leur tinſſent pas parole, ou qu'elles trouvaſſent trop de difficultez à défaire Langoyran ; le reſte de l'armée Catholique marcha pour ſoûtenir ſon détachement. Le ſuccez juſtifia cette précaution, quoique Biron n'en eût pas préveu la cauſe. Poyane entra dans le Mont de Marſan, y fit priſonnier Langorian, & tailla

en pieces sa garnison : Mais le Roy de Navarre en fut promptement averty ; & comme il prévit le tort que cette perte apporteroit à ses affaires, si elle n'étoit presqu'aussi-tôt reparée ; il fit un si prodigieux effort, qu'en deux fois vingt-quatre heures il leva autant de gens de guerre qu'il luy en falloit pour recouvrer sa Place, & les y conduisit luy-même. 1578.

Poyane qui n'avoit eu le loisir ny de s'y établir, ny d'en chasser les personnes suspectes, l'auroit infailliblement perduë si on l'eût surpris dans l'embaras où il se trouvoit : Mais le Roy de Navarre rencontra Biron en son chemin, & ne se sentant assez fort, ny pour luy passer sur le ventre, ny pour camper en sa presence retourna sur ses pas. Biron s'apprêtoit pour l'aller visiter à son tour, & pour porter le fer & le feu jusques dans les faux-bourgs de Nerac, lors qu'un accident le mit pour six mois hors d'état d'agir. Il avoit été blessé à la cuisse-

1578. droite, lors qu'il ſervoit en Piémont dans l'armée du Maréchal de Briſſac, en qualité de Capitaine d'hommes d'armes; & quelque ſoin qu'euſſent pris les plus experts Chirurgiens de le guerir, il étoit demeuré boiteux. Il avoit combattu en diverſes autres occaſions, & toutes les playes qu'il avoit reçûës avoient été dans la même cuiſſe. Un jour qu'il marchoit à la teſte de ſon armée, pour rendre (diſoit-il) viſite au Roy de Navarre; le cheval ſur lequel il étoit monté ſe cabra, le fit tomber, & luy caſſa ſa malheureuſe cuiſſe en trois endroits. Il étoit ſi robuſte, & ſi peu chargé d'humeurs, que ceux qui le penſoient répondirent de ſa gueriſon dés le troiſiéme jour; mais ils ajoûterent en même temps que ſa cure ſeroit tres-longue. L'armée Catholique ne pouvoit ſe paſſer de General, & la Cour de France n'étoit point accoûtumée aux précautions de celle d'Eſpagne qui n'en nommoit jamais aucun, ſans luy mettre en main un papier cache-

té, qui marquoit celuy qui luy succederoit en cas de besoin. Et de fait on a déja remarqué, que Biron étoit tellement propre pour la Charge qu'il exerçoit, que l'on auroit eu de la peine à trouver son pareil dans toute la France. 1578.

Il auroit été trop dangereux d'envoyer un Officier à la Cour, & d'attendre ses ordres : car outre que l'armée auroit trop diminué en les attendant, la proximité des Calvinistes ne luy permettoit pas de se passer de Chef un jour entier. Les principaux Officiers s'assemblerent donc, & travaillerent à l'election d'un General Provisionel avec si peu de succez, qu'à peine s'en trouva-t-il trois de même sentiment. Il n'y en avoit aucun qui n'eût assez bonne opinion de soy, pour croire qu'il meritoit le Generalat ; & à dire le vray plusieurs en étoient dignes. Mais quand ils eussent eu assez de modestie pour ceder à la necessité publique ; la jalousie qu'ils avoient les uns pour les autres, les auroit

1578. empéchez de ſe ſoûmettre à aucun d'eux. Et de fait l'Aſſemblée avoit duré cinq heures dans un tumulte, qui degeneroit en cohuë, & il y avoit à craindre qu'Elle n'eût point de concluſion, lorſque un Officier mieux inſpiré que les autres, cria que l'on perdoit le temps, que le Maréchal de Biron avoit un fils âgé ſeulement de quinze ans à la verité; mais d'ailleurs de tres-grande eſperance, & qui avoit été élevé dans l'armée dés l'âge de trois ans; qu'il avoit beſoin de Conſeil, mais que ſon pere luy en donneroit; & que pour l'execution il s'en acquitteroit auſſi promptement qu'il ſeroit à deſirer.

Il ſeroit difficile de dire, ſi ceux de l'Aſſemblée étoient fatiguez de conteſter, ou s'ils approuvérent ce qu'on leur diſoit; mais il eſt conſtant qu'ils reconnûrent pour General le Baron de Biron qui étoit preſent, & qu'ils luy preſterent ſerment, juſqu'à ce que la Cour y eût autrement pourvû.

Le Maréchal de Matignon General de la troiſiéme armée, n'avoit eu ordre que de prendre la Féré, dont le Prince de Condé s'étoit emparé, ſous pretexte qu'elle appartenoit à ſa Maiſon. Il avoit bien préveu qu'il ne la conſerveroit pas mieux qu'il n'avoit gardé Broüage, ſi les Etrangers ne l'aſſiſtoient; & ſur cette préſuppoſition il étoit retourné en Allemagne. Il avoit viſité les principaux Princes Proteſtans, Lutheriens & Calviniſtes, & il avoit tiré d'eux promeſſe d'une Armée de ſix mille chevaux, & de quatre mille hommes de pied, qu'il ſe propoſoit de faire paſſer à la Féré, & de l'y entretenir des contributions qu'elle exigeroit de la Picardie, de la Champagne, & de l'Iſle de France. Mais comme le fer d'Allemagne ne ſe remuë que lentement, & qu'il y avoit à craindre que la Cour ne reprît la Féré, avant que les troupes Alemandes en fuſſent aſſez proches pour la dégager; le Prince de Condé avoit jugé à propos de les 1578.

1578. dévancer, & de retourner en France faire tous ſes efforts pour en fortifier la garniſon. Il n'avoit pas préveu que ſon retour ſeroit traverſé par les ordres preſſans de l'arreſter, que la Cour avoit envoyez ſur toutes les frontieres voiſines de l'Empire; & d'ailleurs le Duc de Lorraine & les Eſpagnols qui le connoiſſoient tres-zelé pour le Calviniſme, n'auroient pas manqué de ſe ſaiſir de ſa perſonne, s'il eût traverſé leurs Etats. Il crût remedier à tant d'inconveniens, en prenant un chemin tres-long pour gagner le Païs des Griſons; pour entrer de là dans les Etats du Duc de Savoye & des Suiſſes; pour traverſer les Alpes, & pour joindre en Dauphiné Leſdiguieres qui luy donneroit eſcorte juſqu'en Languedoc. Il ſe traveſtit à Straſbourg, & il marcha ſans autre ſuitte que d'un valet; mais il fut volé entre les Montagnes des Griſons; & il n'arriva auprés de Leſdiguieres qu'avec des difficultez que l'on peut mieux s'imaginer que décrire. Leſdiguieres

digueres le reconnût, & le reçût tout-à-fait bien, mais il luy conseilla de continuër à se déguiser. Il le fit conduire dans le Languedoc, où Chastillon fils de l'Amiral luy ceda de bonne grace le commandement des Calvinistes de la Province : mais ses affaires n'en furent pas plus avancées. 1578.

Les Calvinistes du Languedoc étoient trop éloignez de la Picardie, pour y envoyer des Troupes ; & d'ailleurs s'il eussent abandonné leurs freres de Guyenne, le Baron de Biron les auroit accablez ; & poursuivant sa victoire jusques dans le Languedoc, il y auroit trouvé d'autant moins de resistance, que ses ennemis auroient été reduits à leurs seules forces, & les siennes au contraire eussent augmenté par la jonction de celles de Damville & de Joyeuse. Ainsi tout ce que put faire le Prince de Condé, fut de moyenner que les fils-aînez de Montgommery & de Moüy assemblassent sous leurs Enseignes l'élite des Cal-

1578. viniſtes de Picardie & de Normandie, & qu'ils ſe jettaſſent avec elle dans cette Place avant que Matignon euſt achevé de l'inveſtir. Ceux qui en ont écrit le Siege ne marquent pas lequel de ces deux jeunes Seigneurs commandoit à l'autre; & il y a de l'apparence que le Prince de Condé les avoit laiſſez indépendans, de peur d'irriter celuy des deux qu'il auroit ſoumis à l'autre: Mais ſi cette conjecture eſt veritable, on ne ſçauroit aſſez admirer leur moderation, en ce qu'ils vêcurent durant le Siege avec tant de déference, que l'un ne témoignoit pas plutôt ſon intention, que l'autre ſe portoit avec ardeur à l'accomplir. Le ſiége fut donc ſi long qu'il conſuma toute la Campagne de mille cinq cens quatre-vingt. Les aſſiégez & les aſſiégeans y remporterent une égale gloire, & ſi les premiers eurent plus à ſouffrir, les ſeconds perdirent plus de vaillans hommes.

Le Duc de Guiſe n'avoit pû détourner Dufreſnoy l'un de ſes plus

intimes confidens d'y aller en qualité de volontaire ; & il sembloit avoir préveu en s'opposant à son dessein ce qui luy devoit arriver. Et de fait Dufresnoy qui vouloit assister à toutes les attaques dangereuses fut blessé à mort, & porté dans sa Tente. Il étoit Dépositaire des principaux secrets du party des Catholiques zelés, & le Duc de Guise apprehenda qu'il ne les revelast, lorsque son esprit seroit affoibly. Le meilleur moyen de l'en détourner, consistoit à courir vers luy sous prétexte d'amitié, & à demeurer auprés de son lit jusqu'à ce qu'il eust expiré, & le Duc de Guise prit incontinent la poste pour aller au Camp devant la Fére. Il y arriva avant que Dufresnoy eust achevé de perdre la raison, & il demeura auprés de son lit jusqu'à ce qu'il luy eust fermé les yeux. Matignon en eut de la jalousie, mais elle cessa lorsque ce Prince aprés avoir prévenu le mal qu'il craignoit, retourna à la Cour avec la même précipita-

1578.

1578. tion qu'il en étoit party.

Les assiegez sçavoient bien qu'ils ne recevroient pas de secours ; & neanmoins ils attendirent à se rendre que toutes leurs munitions fussent consumées. Matignon avoit dans la Fére des Espions qui l'en informerent, & il prétendit s'en prévaloir, en ne voulant recevoir les assiegez qu'à discretion, ou du moins en qualité de prisonniers de guerre : Mais les Calvinistes étoient trop défians pour échoüer deux fois contre un même écueil. Ils se souvenoient encore que le Pere de Montgommery assiegé dans Domfront, avoit capitulé à des conditions les plus avantageuses qui fussent alors en usage, & que nonobstant Matignon n'avoit pas laissé contre son écrit & contre son serment, de l'envoyer à Paris, où la tête luy avoit été coupée ; ils se souvenoient encore, que le pere de Moüy avoit été assassiné par Maurevel dans des circonstances qui rendoient cette action des plus lâches & des plus

perfides, & que Moüy le fils avoit dépensé la meilleure partie de son bien, & employé le credit de ses amis, pour demander justice sans pouvoir l'obtenir, à cause que le Criminel étoit attaché à la Maison de Guise. 1578.

Les Calvinistes concluoient de là qu'ils seroient perdus, s'ils ne prenoient toutes les précautions imaginables. Ils proposerent qu'on leur permît de se retirer avec leurs armes & leur bagage jusques dans la Ville des Pays-bas declarée pour leur secte, qui se trouveroit la plus proche de la Fére, & que les Principaux Officiers de l'armée Catholique s'engageassent en particulier à l'execution de ce Traité. Ils menacerent en cas de refus de sortir l'épée à la main; & Matignon qui n'avoit déja perdu que trop de personnes de qualité, crut devoir épargner le reste. Il signa les Articles qui luy furent presentez. Il les fit signer par ses principaux Officiers, & il les accomplit de bonne foy.

1578. La prise de la Fére causa une révolution, à laquelle la Cour ne s'attendoit pas, quoyqu'elle eust pris des mesures capables de l'exciter. On distribuoit sous le manteau des Ecrits tout-à-fait satyriques, qui blâmoient le Roy de languir dans une honteuse oisiveté & de laisser remporter à Mayenne, à Biron, & à Matignon la gloire qu'il pouvoit & devoit seul acquerir. Cette impudence alla si loin, que sa Majesté trouva un de ces Ecrits sur la table de son cabinet, & si elle n'en fut touchée autant qu'on prétendoit qu'elle le fût, elle feignit au moins de l'estre. Elle publia dés le lendemain, que son intention étoit de joindre ses trois Armées victorieuses, de se mettre à leur teste, & d'aller deraciner l'Heresie des Provinces du Languedoc & de la Guyenne. Elle ajoûta quelques effets aux paroles, en dépeschant au Duc de Mayenne, & au Mareschal de Matignon des Couriers, qui leur portoient l'ordre de conduire leurs

Armées dans le Quercy où celle du Baron de Biron étoit occupée à bloquer Cahors. 1578.

Les Calviniſtes ſurpris de cette nouvelle, ne s'amuſerent point à ſe plaindre du Roy de Navarre, quoiqu'il ne fût que trop vray, qu'il avoit mal à propos déclaré la guerre. Ils prévirent ſagement que ce Prince ne leur avoit jamais eſté ſi neceſſaire qu'il l'étoit alors, & que s'ils ſe broüilloient avec lui, leur party en ſuccomberoit plûtôt, & avec plus de facilité. Le Prince de Condé les avoit quittez, ſur ce que ne croyant pas qu'il y eût déſormais de ſeureté pour lui dans le Royaume, aprés tant de voyages faits en Allemagne pour y lever de formidables Armées à la ruïne de ſa Patrie; il étoit retourné à Straſbourg, & ſa deſertion avoit inſpiré de la crainte aux Calviniſtes les plus aſſeurez. Ainſi le Roy de Navarre ne fut jamais plus abſolu, que dans le temps qu'il y en avoit moins d'apparence; & les Calviniſtes aprés lui

1578. avoir juré une soûmission aveugle, lui remontrerent qu'ils étoient perdus sans ressource, si Henry Trois venoit les attaquer dans le centre de leur Pays, avec toutes les forces qu'il avoit sur pied ; & ils le conjurerent d'essayer en toute maniere de détourner cet orage. Le Roy de Navarre se trouva d'abord embarrassé ; mais le Vicomte de Turenne le tira de peine, en lui proposant un moyen infaillible pour obtenir la Paix à des conditions raisonnables. Les levées du Duc d'Anjou pour les Pays-bas ne se faisoient que lentement à cause de deux obstacles, l'un que les François ne sont pas d'humeur à chercher la guerre hors de leur Pays quand ils la trouvent au dedans; l'autre que sous quelques Enseignes qu'ils combattissent dans le Royaume, ils étoient asseurez qu'on les traiteroit en prisonniers de guerre, s'ils tomboient entre les mains de leurs ennemis, au lieu que s'ils s'enrôloient pour les Pays bas, ils auroient à craindre le malheur

de Genlis, qui ayant levé sept à huit mille Calviniſtes, & les ayant conduits au ſecours du Prince d'Orange, avoit ſi peu obtenu de quartier aprés la diſſipation de ſon Armée, que les Eſpagnols avoient deſarmé & rangé en files leurs priſonniers, & avoient déchargé ſur eux leurs Arquebuſes à croc, pour éprouver combien ils en perceroient à la fois. Turenne conclut de là, que ſi l'on offroit au Duc d'Anjou des Troupes toutes levées, il n'y auroit rien qu'il ne fît pour ſe rendre digne d'une telle grace. Il perſuada là deſſus au Roy de Navarre de l'envoyer à ce Prince, pour lui propoſer que s'il avoit aſſez de credit, pour diſpoſer le Roy ſon frere à ſouffrir que les choſes fuſſent rétablies dans l'état qu'elles étoient avant la ſurpriſe de Cahors, il formeroit la plus belle Armée qui fût jamais ſortie du Royaume; puiſque d'un côté les Calviniſtes lui fourniroient toutes leurs forces, & d'un autre les meilleurs Officiers & ſoldats qui ve- 1578.

1578. noient de servir dans les trois Armées Catholiques, augmenteroient la sienne.

Turenne avoit toûjours conservé avec le Duc d'Anjou une secrette liaison qui avoit commencé sous le Regne de Charles Neuf, & que la Guerre n'avoit point interrompuë. Il convainquit aisément ce Prince dés le premier entretien qu'il eut avec lui, du grand avantage que ce lui seroit de procurer la Paix à sa Patrie dans la conjoncture d'alors : Mais le Duc d'Anjou ne croyoit pas avoir assez de credit pour s'en mêler avec succez. Il n'étoit pas bien avec le Roy son frere, & les Courtisans les plus éclairez dans l'intrigue en rendoient deux raisons ; l'une qu'il s'étoit retiré de la Cour à l'insçû de Sa Majesté pour aller à Tours, où il étoit alors ; l'autre qu'il étoit trop bien avec la Reine de Navarre, & que Henry Trois avoit tant de haine pour sa sœur, qu'il l'étendoit aux amis de cette Princesse. Le Duc d'Anjou s'en expliqua nettement à

Turenne ; mais celui-ci lui repartit, qu'il ne devoit pas laisser d'entreprendre la négociation dont il s'agissoit ; puisque si elle réüssissoit, le moindre fruit qu'il en tireroit, seroit la possession paisible des Pays-bas ; & si elle ne réüssissoit pas, il ne lui en arriveroit aucun dommage. Le Duc d'Anjou qui n'avoit rien à repliquer partit de Tours, & retourna promptement à la Cour. Il se servit à l'égard du Roy son frere du même motif d'interest dont on venoit d'user à son égard, & il remontra fortement à Sa Majesté, que le même inconvenient qui l'avoit empéchée jusques-là de regner en paix, la rendroit mal heureuse le reste de sa vie, si elle n'y remedioit par la seule voye qu'elle avoit en main : Que les Guerres Civiles avoient depuis vingt ans aguerry soixante mille Catholiques & Protestans, qui ne pouvant plus vivre en paix, la romproient infailliblement à la premiere occasion qui s'en offriroit, si on ne leur procuroit hors 1578.

1578. du Royaume les moyens d'exercer leur valeur : Qu'on ne les pouvoit envoyer en Eſpagne ; car outre que la France n'étoit pas en état de violer impunément le Traité du Câteau-Cambreſis ; les François ne ſe laiſſeroient jamais perſuader de porter leurs Armes de là les Pirénées où ils ſeroient aſſeurez de mourir de faim, la Terre y étant ſi mal cultivée depuis le banniſſement des Mores, que ce qu'elle rapportoit ſuffiſoit à peine pour nourrir le petit nombre de ſes Habitans : Qu'il n'étoit pas plus poſſible de les mener en Angleterre ; puiſque Sa Majeſté n'avoit point de flotte, & qu'il en falloit une pour combattre celle de la Reine Elizabeth : Qu'ils ne ſe laiſſeroient conduire volontiers ni en Italie, ni en Allemagne, à cauſe que l'excez de la chaleur & de la froideur de ces deux Contrées, ſe trouvoit également contraire à leur temperament : Qu'il ne reſtoit donc que les Pays-bas, & que Sa Majeſté les y pouvoit en-

voyer, ſans que les Eſpagnols euſſent droit de s'en formaliſer : Qu'elle n'avoit qu'à donner la Paix aux Calviniſtes ; & que puis qu'ils la demandoient aux mêmes conditions qu'elle avoit eſté accordée par le dernier Edit ; il ne ſembloit pas qu'ils exigeaſſent rien qui fût contre la raiſon : Qu'il avoit été de tout temps libre aux Souverains de permettre à leurs Sujets de s'aguerrir lors que l'occaſion s'en étoit preſentée dans les Etats voiſins, & que les François ne devoient pas être en cela differens des autres Peuples de l'Europe : Que Philippes Second Roy d'Eſpagne n'auroit pas pretexte de trouver à redire qu'ils ſuiviſſent le frere unique de leur Roy, & qu'ils l'aidaſſent à ſe mettre en poſſeſſion des Pays-bas où le Peuple l'avoit appellé, & que s'ils le faiſoient, ils auroient peine à ſoûtenir en même temps deux Guerres ; l'une contre les François, & l'autre contre les Flamans. Le Roy demanda du temps à ſon frere pour en déli- 1578.

1578. berer avec ſon Conſeil ; & quoique ſes Miniſtres employaſſent toute leur éloquence à lui perſuader que la rupture avec l'Eſpagne étoit le plus grand mal qui lui pouvoit arriver ; ſa paſſion dominante prévalut encore une fois à ſes veritables intereſts. Il s'imagina qu'il alloit être le plus heureux de tous les Rois, & même de tous les hommes, s'il pouvoit mettre hors de France en quelque maniere que ce fût, les vieux ſoldats qui étoient les ſeules perſonnes capables d'y continuer la Guerre Civille, & que les Eſpagnols eſtoient trop ſages pour s'attirer deux redoutables ennemis à la fois, & pour commencer une querelle qui rendroit la France invincible au dehors, en l'augmentant des Provinces des Pays-bas qui ſe trouvoient le plus à ſa bien-ſéance. Il permit là deſſus à ſon frere de négocier la Paix avec les Calviniſtes dans la petite Ville de Flex en Perigord : Il eſt vray que Sa Majeſté lui donna pour adjoint le Maréchal de Coſſé, &

Pompone de Belliévre, & qu'elle lui défendit de rien conclure ſans le conſentement de ſes deux Miniſtres. Le Roy de Navarre ſe trouva à toutes les Conferences de Flex, & il ne voulut non plus reſoudre aucune choſe que par l'avis des Deputez de ſon party, ſoit qu'il affectât de ſe remettre dans leurs bonnes graces, ou qu'il craignît d'être déſavoüé s'il négligeoit cette précaution. 1578.

Il ſeroit inutile de rapporter ici le dehors de la Negociation dont il s'agit, puis qu'il ne fut pas different de celui de la precedente ; mais le dedans fut ſingulier, & on y débattit long-temps trois Articles d'extrême importance, qui ſont trés-curieux à ſçavoir.

Le premier regardoit plus les Calviniſtes en general, que le Roy de Navarre en particulier, quoiqu'ils feigniſſent de ne le propoſer, que parce que ce Prince le ſouhaittoit avec une extrême paſſion. Ils apprehendoient de ſe déſaiſir de toutes leurs Troupes ; & leur crainte paroiſ-

1578. soit d'autant mieux fondée, qu'on les avertissoit de bonne part, que les Catholiques zélez qui n'aimoient pas le Duc d'Anjou par les motifs que l'on a expliquez vers le commencement de cette Histoire, ne s'enrolleroient sous ses Enseignes qu'en trés-petit nombre; & que si le reste témoignoit assez peu de respect à Sa Majesté, pour violer la Paix qu'elle auroit concluë; les Calvinistes ne seroient en état de leur resister dans aucune Province du Royaume. Ils jugerent donc à propos de demeurer toûjours armez à telle fin que de raison dans la Guyenne; parce que d'un côté s'il y étoient attaquez ils pourroient se défendre, & arriver à tems au secours du Languedoc; & d'un autre côté s'ils se maintenoient dans ces deux Provinces, ils repareroient aisément le dommage qu'ils auroient reçû dans les autres.

Le Roy de Navarre proposa dans cette veuë, qu'aprés qu'il auroit donné au Duc d'Anjou les Troupes qu'il avoit presentement sur pied, le Roy

Roy Henry III. lui permît d'en lever de nouvelles, & de les employer au recouvrement de la Navarre. Il ajoûta pour montrer que sa demande étoit raisonnable ; que les Rois Loüis Douze, & François Premier avoient fait une semblable faveur à Jean d'Albret son Bisayeul maternel : Qu'ils lui avoient fourni trois Armées pour recouvrer sa Couronne, & que François Premier n'avoit pas dédaigné de porter les Armes en qualité de volontaire dans la seconde des trois. Le Maréchal de Cossé & Belliévre informerent la Cour de cette proposition, & on leur manda de la rejetter, quand même les Calvinistes refuseroient de continuer la Négociation, supposé qu'on ne les voulût point satisfaire en ce point. Henry III. connoissoit les Espagnols si jaloux, de ce qu'ils tenoient de là les Pyrenées ; que si le Roy de Navarre y conduisoit un soldat qui ne fût pas Béarnois, ils prendroient cette action pour une rupture du Traité du Câteau-Cam-

1578.

1578. bresis ; & comme Sa Majesté très-Chrétienne ne pretendoit point y donner atteinte ; Elle repartit que le Roy de Navarre pouvoit bien attaquer la Navarre avec ses Sujets ; mais que l'on donneroit bon ordre qu'il n'y menât aucun François. C'étoit-là le reduire à l'impossible, & il s'en apperçût si bien, que Cossé & Belliévre eurent de la peine à l'en consoler. Ils n'en vinrent à bout qu'aprés lui avoir prouvé par toutes les Histoires du commencement du siécle passé, que Loüis Douze & François Premier n'avoient assisté Jean d'Albret, que quand ils avoient eu guerre avec les Espagnols, & que hors de là ils ne lui avoient fourni ni soldats ni argent.

La seconde difficulté regardoit un interest de la Reine de Navarre, qui n'a point encore été assez démélé. Cette Princesse avoit une aversion pour Biron, dont elle n'explique pas la veritable cause dans ses memoires. Ceux qui pretendent la deviner, disent que c'étoit à cause de la surprise du Mont

de Marſan; mais il n'étoit pas blâmable de s'être acquitté de ſon devoir. D'autres ajoûtent qu'il avoit ravagé de ſorte le Comté de Lauraguais, qu'il n'étoit pas poſſible d'en rien tirer de pluſieurs années : mais c'étoit plûtoſt à Catherine de Medicis, à qui ce Comté appartenoit, de ſe plaindre, qu'à la Reine de Navarre ſa fille. Il y a donc plus d'apparence que cette Princeſſe, qui connoiſſoit parfaitement tous les Generaux à qui le Roy ſon frere pouvoit confier le commandement de ſes armées dans le Languedoc & dans la Guyenne, s'imagina que quelqu'autre que ce fût au lieu de Biron, elle obtiendroit aiſément de luy une Sauvegarde pour les terres dont ſon mary luy laiſſoit la joüiſſance. Elle preſſa tellement là-deſſus ſon mary, qu'il demanda en échange de ce qu'il ſe relâchoit ſur le recouvrement des biens de ſon Biſayeul, que l'on retiraſt de la Guyenne les deux Birons, & Henry Trois y conſentit aiſément ; aprés que Coſſé &

1578.

1578. Belliévre luy eurent envoyé la Mothe Fenelon pour recevoir de ſa Majeſté l'ordre ſecret ſur ce qu'ils avoient à faire. Henry Trois n'avoit pas de luy même jetté les yeux ſur Biron : c'étoit la Reine ſa Mere qui le luy avoit propoſé ; & quoi qu'il n'y eût pas d'homme dans le Royaume plus digne de commander l'armée dont il étoit Chef, on ſçavoit pourtant qu'il étoit plus à la mere qu'au fils : Enfin on doutoit de ſa Religion par les motifs que l'on a expliquez dans l'hiſtoire de Charles IX. & comme on craignoit qu'il ne fût Calviniſte ſecret, on prévoyoit de tres-fâcheuſes ſuittes pour la Monarchie Françoiſe, s'il luy prenoit envie de s'accommoder avec le Roy de Navarre. Ainſi les Plenipotentiaires de Henry Trois ſe relâcherent à leur tour, & l'on promit au Roy & à la Reine de Navarre que les Birons ſeroient rappellez de Guyenne incontinent aprés la concluſion de la Paix.

La derniere difficulté regardoit la

Ville de la Reolle; & les Calviniſtes qui en connoiſſoient l'importance, s'obſtinoient à vouloir en toute maniere la recouvrer, quand ce ne ſeroit que pour humilier le Parlement de Bordeaux, qui imitoit celuy de Thoulouſe dans la ſeverité des Arreſts qu'il prononçoit contr'eux; mais les Bourdelois s'étoient fait un point d'honneur de conſerver la Reolle. Ils l'avoient munie à leurs dépens, & la Cour n'étoit pas aſſeurée que la garniſon qui s'y trouvoit alors luy obeît, ſi elle luy commandoit d'en ſortir pour en mettre une Calviniſte en ſa place. 1573.

Coſſé ne le diſſimula pas à Turenne, qui ſçachant d'ailleurs, que ce qu'on luy diſoit n'étoit que trop vray, perſuada le Roy de Navarre d'accepter Figeac au lieu de la Reolle. Le Traité de Flex fut conclu à ces conditions, & Henry Trois en fut d'autant plus content; qu'il n'auroit pû ſe diſpenſer de paroître à la teſte de ſes troupes, ſi la guerre euſt continué. A peine l'euſt-on ju-

1578. rée, que la Cour se trouva partagée dans une querelle qui la troubla pour quelques mois. Lorsque le Duc d'Anjou s'étoit retiré de la Cour, le Roy son frere avoit soupçonné qu'il avoit de tres-pernicieux desseins, & qu'il les falloit prévenir à quelque prix que ce fust. Il écrivit dans cette veuë au Duc de Montpensier, d'assembler des troupes deça la Loire, pour les mener au lieu où le Duc d'Anjou se seroit retiré; & au Duc de Nevers d'en lever au delà de cette Riviere, & de les joindre à celles de Montpensier. Ces deux Princes n'obéyrent pas avec la même exactitude; puisque Montpensier fit une diligence incroyable, & qu'il se presenta devant la Ville de Tours, d'où il contraignit le Duc d'Anjou qui l'avoit choisie pour son sejour, de se retirer: mais le Duc de Nevers n'enrôlla qu'environ trois cens Gentilshommes, & les retint dans le Nivernois jusqu'à l'accommodement de Flex. Sa lenteur fut diversement interpretée,

quoique perſonne ne l'imputaſt au défaut de courage. Ceux qui connoiſſoient ſa fierté, crurent qu'il n'avoit pû ſe reſoudre d'obeyr à Montpenſier, à quoy pourtant il auroit été reduit aprés ſa jonction avec luy ; puis qu'il n'y avoit aucune apparence qu'un Prince étranger conteſtât en France le Generalat des armées à un Prince du Sang. Mais comme le nombre de ceux qui jugent par un principe de pure malice eſt toûjours le plus grand, la pluſpart des Courtiſans eſtima que le Duc de Nevers avoit eu plus de prévoyance que de ſoumiſſion ; & que ſçachant qu'il n'étoit bien, ny dans l'eſprit du Roy, ny dans celuy de la Reine Mere par les raiſons que l'on a déja marquées vers le commencement de cette Hiſtoire ; il avoit apprehendé de ſe rendre malheureux pour toute ſa vie, en ſe commettant avec le Duc d'Anjou. 1578.

Le Duc de Guiſe n'étoit pas plus content que le Duc de Nevers,

1578. quoiqu'il le dissimulât profondément à son ordinaire. Il avoit été le premier favori de Henry III. avant que ce Prince vint à la Couronne, & il s'y étoit long-temps maintenu par son propre merite; mais enfin les Mignons l'avoient supplanté: & pour empécher qu'il ne se rétablît, ils avoient convaincu le Roy, que ce Duc étoit le plus dangereux ennemy qu'il eust à craindre. Il n'y avoit pas d'apparence que le Roy revint d'une si dangereuse prévention, & il y en avoit beaucoup davantage, que sa Majesté perdroit le Duc de Guise à la premiere occasion qui s'en offriroit. Il est vray qu'elle ne le pouvoit avec ses seules forces; mais les Favoris étoient assez adroits pour proposer au party Calviniste de se joindre avec le Roy, dans la veuë d'exterminer le Duc de Guise & les Catholiques zelés, qui s'étoient declarez pour luy; & comme les mêmes Calvinistes étoient persuadez, que le Roy ne leur feroit la guerre, qu'autant qu'il y seroit poussé, & même

même contraint par le Duc de Guise, & par les Catholiques zelez; ils ne refuseroient pas de joindre leurs forces à celles de sa Majesté, pour accabler ce Duc & ceux de son party, dans l'esperance qu'ensuite il seroit facile d'exercer dans toute l'étenduë de la France la nouvelle Religion en pleine liberté, & même d'y former une espece de Republique sur le modelle de celle des Calvinistes des Pays-bas. 1578.

Le Duc de Guise étoit donc reduit à la fâcheuse necessité de prevenir le Roy & les Calvinistes, s'il ne vouloit être luy-même prévenu; & parce qu'il sçavoit par sa propre experience, que le plus grand danger que la Religion Catholique avoit couru en France, luy étoit venu des formidables Armées, qui étoient passées d'Allemagne en France sous les ordres du Maréchal de Hesse, du Prince Casimir, & du Duc des deux Ponts; il resolut de leur en ôter desormais le moyen, en leur fermant le passage.

La Ville de Strasbourg avoit servy aux Allemands de rendez-vous & de

1578. commodité tout enſemble pour paſſer le Rhin, & ç'avoit été là que le Prince de Condé avoit aſſemblé trente-un mille ſoldats, qui avoient penetré juſques au centre de la France ſans pouvoir en être détournez, & que l'on n'avoit renvoyez dans leur pays qu'à force d'argent. Le Connétable de Montmorency avoit aſſez préveu les maux que cette Ville cauſeroit à ſa Patrie, & il avoit eſſayé de s'en emparer immédiatement aprés que les François s'étoient ſaiſis de Metz, de Toul & de Verdun: mais la Bourgeoiſie de Straſbourg s'étoit aperceuë du piége qu'on luy tendoit, & l'avoit évité, en ne permettant aux François d'y entrer qu'en petit nombre à la fois. Elle étoit des premieres d'Allemagne qui s'étoient declarées pour la Nouvelle Religion; & les Ecrivains du ſiecle paſſé conviennent, que ç'avoit été à Straſbourg, que les Preſtres avoient commencé à ſe marier, avec le conſentement des Magiſtrats. Elle avoit

à la verité pris d'abord le Lutheraniſme, & enſuite elle s'étoit faite Calviniſte à la ſollicitation de Sturmius & de Stleidam ; mais elle étoit revenuë en troiſiéme lieu au Lutheraniſme, & ce changement ne l'avoit pas détournée d'aſſiſter autant qu'elle avoit pû les Calviniſtes de France. Ainſi le Duc de Guiſe aprehendoit avec raiſon, que lorſque le Roy & les Calviniſtes ſe ſeroient accordez pour luy declarer la guerre, ils n'aſſemblaſſent dans les Etats des Princes Proteſtans d'Allemagne, une armée plus formidable que n'avoient été les quatre precedentes, & qu'ils ne l'introduiſſent par Straſbourg, juſques dans la Lorraine, où rien ne l'empéchoit de penetrer ſans obſtacle par la Champagne juſqu'à Paris. Au lieu que ſi Straſbourg changeoit de Maiſtre, les Proteſtans d'Allemagne manqueroient de paſſage ſur le Rhin ; puiſque tous les autres ſur cette riviere étoient occupez par la Maiſon d'Autriche, & par d'autres Princes Catholiques, qui n'avoient 1578.

1578. garde de consentir que les Lutheriens & les Calvinistes d'Allemagne, s'agrandissent aux dépens de l'ancienne Religion : ou par les Suisses, que leurs anciens Traitez avec la France obligeoient à ne favoriser en aucune maniere que ce fût les Etrangers au préjudice de cette Couronne.

Il y avoit un jeune Gentilhomme nommé Robert Hevy de Maleroy, qui s'étoit engagé dans les interests du Duc de Guise, à la sollicitation du Comte de Vignory, quoiqu'il eût plusieurs obstacles qui semblassent l'en détourner. Car il avoit ses Terres dans le Païs Messin, qui étoit plein & environné de Calvinistes ; Il faisoit luy-même profession de cette Secte, & d'ailleurs il étoit fils d'une sœur de Clervant, qui étoit le plus consideré des Calvinistes de France, aprés le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Vicomte de Turenne. Mais le Duc de Guise qui voyoit que les trois qualitez dont on vient de parler, rendoient Maleroy d'autant plus propre à sur-

prendre Strasbourg, que les Habitans de cette Ville se défieroient moins de luy, le choisit, & luy donna ses ordres pour l'exécution de ce dessein. Il luy persuada que c'étoit le Roy qui en étoit l'autheur, qu'aprés que les Catholiques se seroient saisis de Strasbourg, ils n'y feroient aucun changement dans la Religion, ni dans le Gouvernement, & qu'ils se contenteroient d'ôter aux Protestans de delà le Rhin, la commodité de piller la France toutes les fois qu'il leur en prendroit envie. Maleroy obtint par le moyen de Clervant une Commission des Calvinistes des Païs-bas, pour lever des troupes sur le haut Rhin : Il enrôlla sous ce prétexte quatre mille hommes de pied dans l'Alsace, & il leur donna le rendez-vous pour faire monstre dans une campagne proche de Strasbourg. Il entroit souvent dans cette Ville ; il y envoyoit les siens sous couleur d'acheter des armes & des provisions, & il traitoit avec les plus fameux Marchands qui 1578.

lui en fourniſſoient autant qu'il en
1578. avoit beſoin. Aprés qu'il eut achevé de prendre toutes ſes meſures, il en avertit par un homme exprés le Duc de Guiſe, qui ne manqua pas de s'approcher auſſi tôt de Straſbourg, ſous prétexte de conferer avec un Prince de la Maiſon de Bade; mais le temps de réünir Straſbourg à la Monarchie Françoiſe n'étoit pas encore venu, & ce ne devoit eſtre que cent ans aprés. L'arrivée du Duc de Guiſe dans l'Alſace, toute ſecrette qu'elle étoit, donna l'alarme à ceux de Straſbourg. Il eſt vray que ce fut d'une maniere qui vray ſemblablement devoit hâter leur ruine au lieu de la prévenir: car ils communiquerent leur défiance à Maleroy, qu'ils tenoient pour un de leurs plus intimes amis, & qu'ils ſoupçonnoient d'autant moins de s'entendre avec le Chef des Catholiques zelez, qu'il faiſoit luy-même profeſſion d'être zelé Calviniſte, & leur confidence alla juſqu'à le prier de leur preſter ſes Troupes, ſupoſé que le Duc de Guiſe en voulût à

leur Ville; & Maleroy qui ne demanda pas mieux, leur accorda sur le champ ce qu'ils desiroient; il fit avancer ses Troupes jusqu'auprés d'une porte de Strasbourg, que quelques Bourgeois qu'il avoit gagnez à force d'argent, lui avoient promis d'ouvrir; il n'attendoit que l'heure destinée pour s'en saisir, lorsque les ennemis du Duc de Guise ravirent à ce Prince une occasion de se signaler, aussi favorable qu'avoit été à son pere celle de surprendre Calais. On n'a pas sçû par quelle voye le Roy & ses favoris furent informez de l'entrepriſe de ce Duc sur Strasbourg: mais il est constant qu'ils la déconcerterent, en informant les Magistrats de cette Ville, des principales particularitez que l'on vient d'abreger. Maleroy fut aussi-tôt averti qu'il eust à s'éloigner de Strasbourg au plûtost, & pour l'y contraindre en cas qu'il ne le fît point assez-tôt, les Magistrats de cette Ville obtinrent des Etats Protestans qui leur étoient les plus voisins, autant de troupes qu'il

1578.

1578. en falloit pour l'y contraindre. Clervant ne ſçavoit rien de cette intrigue; & le plus grand ſoin de ſon neveu avoit été de la lui cacher: cependant on ſuppoſa qu'il en avoit été informé, & cette fauſſe prévention faillit à lui faire perdre toute la réputation qu'il avoit acquiſe dans le parti des Calviniſtes.

Le Duc de Nevers ne fut pas plus heureux que le Duc de Guiſe dans le deſſein qu'il avoit formé de prétendre à la Souveraineté des Pays-bas, nonobſtant que les Flamans en euſſent diſpoſé en faveur du Duc d'Anjou. Comme il n'étoit pas aſſez puiſſant pour lever & pour entretenir des Troupes, il ſe contenta de faire la guerre par écrit, & de publier un Manifeſte de ſa façon, qui étoit compoſé avec autant d'art, que l'avoit été l'avis qu'ils avoit donné au Roy ſix ans auparavant, pour le détourner de reſtituer au Duc de Savoye trois des Places du Piémont qui étoient demeurées à la France par le Traité du Câteau-Cambreſis.

Ce Manifeſte contenoit, que Philippe le Hardy quatriéme fils de Jean Roy de France, avoit épouſé l'Heritiere de Flandres, & qu'il en avoit eu trois fils, Jean, Antoine, & Philippe; Jean avoit ſuccedé au Duché de Bourgogne, & aux Comtez de Bourgogne, de Flandres & d'Artois. Antoine avoit eu le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, à condition que s'il mouroit ſans enfans mâles, ſon partage appartiendroit à Philippe ſon frere puiſné, ſans que Jean qui étoit l'aîné y pût rien prétendre. Ce cas étoit arrivé, & les fils d'Antoine étant morts ſans laiſſer de poſterité, le fils de Philippe leur avoit ſuccedé. Il conſerva le Brabant, le Limbourg, & la Seigneurie d'Anvers, juſques à ce qu'ayant été pris en bataille par Charles le Guerrier, petit fils de Jean, il fut contraint pour recouvrer ſa liberté de ceder ſes biens. Mais outre que cette liberté étoit injuſte, & que la coûtume n'étoit point alors de demander aux priſonniers de guerre plus de la moitié de

1578.

1578. leur bien pour rançon; Jean de Bourgogne avoit eu la précaution de proteſter en bonne forme le ſeize de Mars mil quatre cens ſoixante cinq quelques jours avant ſa ceſſion, qu'elle ne pourroit nuire ni à lui, ni à ſes heritiers; & le Roy Loüis XI. qui n'aimoit pas Charles le Guerrier, l'avoit confirmée par ſes Lettres au Parlement. Jean de Bourgogne n'avoit laiſſé que deux filles, dont l'aînée avoit été mariée dans la Maiſon de Cleves, & la cadette dans celle d'Albret: La ſucceſſion de l'une & de l'autre avoit été réünie par le Mariage du fils unique de l'aînée, avec la fille & ſeule heritiere de la cadette, & la femme du Duc de Nevers étoit heritiere de la Maiſon de Cleves; qu'à la verité Charles Quint avoit contraint le Roy François I. de lui ceder par le Traité de Madrit tous les droits que lui & ſes ſujets pouvoient avoir ſur les Provinces des Païs-bas, tant en general qu'en particulier, & de lui mettre en main tous les Titres qui ſe trouveroient là-deſſus dans les Archives du Parlement de Paris, & de

la Chambre des Comptes ; mais que tout le monde ſçavoit bien que François I. n'avoit pû donner le bien d'autrui pour ſa rançon ; & d'ailleurs le Parlement & la Chambre des Comptes de Paris avoient eu le ſoin de retenir des Copies deuëment collationnées, de tous les papiers d'importance qui avoient été mis entre les mains des Eſpagnols. 1578.

Le Duc d'Anjou trouva d'abord mauvais, que le Duc de Nevers euſt oſé publier ſans ſa participation le Manifeſte que l'on vient d'abreger : mais le Duc de Nevers qui paſſoit pour le Prince le plus civil de ſon ſiecle, ne ſe contenta pas de lui en faire de tres-humbles excuſes, il l'aſſeura de plus, que ce qu'il en avoit fait n'étoit que pour lui ceder ſes droits aprés qu'ils auroient été reconnus pour legitimes, & dans le deſſein d'acquérir ſes bonnes graces par un ſi conſiderable preſent. Le Duc d'Anjou bien loin de ſe prévaloir de la generoſité du Duc de Nevers, en refuſa l'effet, & ſe plaignit

1578. qu'il euſt eu la temerité de ſe méler dans la querelle qu'il avoit avec le Roy d'Eſpagne, pour les Pays-bas; ce qui eſt d'autant plus ſurprenant que le Duc d'Anjou avoit alors dans ſon Conſeil le plus habile homme de France pour ce qui regardoit l'hiſtoire, qui étoit le même Jean Bodin, dont on a parlé ſi avantageuſement dans l'Aſſemblée des Etats Generaux en mil cinq cens ſoixante ſeize, & que Bodin ne pouvoit ignorer qu'en bonne politique il ne faut negliger aucun droit, ſur tout lors qu'il ne coûte rien pour l'acquerir; & que le Conſeil du Roy Charles VIII. aprés qu'il eut épouſé l'heritiere de Bretagne, lui perſuada de traiter avec tous ceux qui avoient des prétentions bien ou mal fondées ſur le Duché, que ſa femme lui avoit apporté en mariage, & que l'on donnât de l'argent aux Seigneurs de Broſſe, de Penthieure, & de Cliſſon pour des prétentions qui n'étoient pas à beaucoup prés auſſi bien fondées que celles du Duc de Nevers, ſur le Brabant, ſur le Lim-

bourg, & sur la Seigneurie d'Anvers. 1578.

Les effets de l'Armée du Duc d'Anjou ne répondirent pas à l'esperance que l'on en avoit conçûë, soit que la cause en deût être attribuée à l'inconstance des François dont elle étoit composée, ou que Henry Trois qui avoit approuvé en public l'entrepriſe du Duc d'Anjou, la traversât en secret. Cette Armée étoit d'autant plus floriſſante, que tous les soldats qui s'ennuyoient de la Paix y avoient accouru. Le Duc d'Elbeuf y avoit mené quatre cens Gentilshommes de Normandie ; & Saint Luc qui tout favory qu'il étoit, pretendoit s'agrandir par la voye des Armes, s'y étoit fait accompagner par cent cinquante Maiſtres, tout couverts de Satin orangé, & par un Regiment de vieilles Compagnies. Luines Gouverneur de Beaucaire y paroiſſoit avec deux mille hommes levez dans les Sevenes : Le Vicomte de Turenne y étoit couru en poſte, en attendant que son Equipage fût preſt ; & Guy

1578. Seigneur de Laval auſſi conſideré par ſa ſageſſe que par ſes richeſſes, & par l'éclat de ſa Maiſon, y tenoit deux Places fort differentes, qui étoient celle de Chef du Conſeil & de Lieutenant General; l'Aîné de Montgommery, le fils aîné du Vicomte de Vantadour, Beauvilliers, Saint Agnan, la Guerche, Drou, Mauviſſiere, & pluſieurs autres s'étoient contentez de ſervir en qualité de Volontaires; & ce qu'il y avoit de plus ſingulier étoit, que la difference des Religions ne les empéchoit pas de vivre enſemble dans une étroite union. On trouva par la montre generale, qu'il y avoit quatre mille lances & dix mille hommes de pied. Fervaques étoit Lieutenant General, & avoit ſous lui quatre Maréchaux de camp, quoiqu'il n'y en eût eu juſques-là qu'un dans les Armées; Les quatre étoient Bellegarde, Bellefont, la Trappe & Sorraine. Claude de la Chaſtre qui a laiſſé des Memoires manuſcrits fort exacts de cette expedition où il

eût tant de part, commandoit la Cavalerie, & Antoine de Silly Rochepot l'Infanterie. Ces forces furent jugées suffisantes pour faire lever le blocus de Cambray, que le Prince de Parme Lieutenant General du Roy d'Espagne dans les Pays-bas, avoit reduit dans de telles extremitez, que s'il n'étoit promptement secouru, il falloit que la Garnison que les Flamans y avoient jettée capitulât, ou perit par famine. 1578.

La premiere précaution que les Espagnols prirent pour arrester l'impetuosité des François, leur fut absolument inutile : Ils avoient crû que la rudesse dont les derniers Gouverneurs des Pays-bas avoient usé à l'égard des Flamans, avoit été la seule cause qui les avoit portez à jetter les yeux sur le Duc d'Anjou, & que pourveu qu'on leur donnât un Chef qui se piquât de les laisser joüir de leurs Privileges, ils retourneroient volontiers sous la domination du Roy Catholique : & comme ils avoient eu beaucoup de venera-

de Florence, & elle étoit demeurée veuve à quatorze. Elle avoit épouſé 1578.
à l'âge de vingt ans Octavien Farneſe, petit-fils du Pape Paul Trois, qui n'en avoit que quatorze, dont elle n'avoit eu que le Prince de Parme ; & ce Prince s'étoit d'autant plus réjoüy d'avoir ſuccedé à Dom Jean d'Autriche au gouvernement des Pays-bas, qu'il avoit crû, qu'en ſervant bien les Eſpagnols il les exciteroit à lui reſtituer la Citadelle de Plaiſance qu'ils avoient uſurpée ſur Pierre Loüis Farneſe ſon ayeul. Le choix de Marguerite d'Autriche pour Gouvernante venoit de lui ravir cette eſperance ; puiſque tout ce qu'il feroit ſous les ordres de cette Princeſſe qui étoit ſa mere ſeroit attribué à elle & non pas à lui ; & d'ailleurs le Eſpagnols qui ne faiſoient pas beaucoup de compte des ſervices qu'ils recevoient des Princeſſes de la Maiſon d'Autriche, quoi qu'ils euſſent été trés-grands, ne ſe mettroient pas beaucoup en peine de recompenſer ceux de la Ducheſ-

1578. se de Parme. Le seul expedient que trouva le Prince de Parme pour recouvrer son employ, fut d'obliger sa mere à s'ennuyer de l'exercer, & l'on pretend qu'il lui suscita tant d'affaires par des voyes indirectes, & qu'il lui causa tant de dégoûts; qu'enfin cette Princesse toute ambitieuse qu'elle étoit fut reduite à écrire, & même à importuner le Roy d'Espagne son frere de la renvoyer à Parme. Le Roy d'Espagne étoit convaincu par les services que le Prince de Parme avoit rendus dans la bataille de Gemblorus, & par l'adresse avec laquelle il avoit détaché le Luxembourg & l'Artois des autres Provinces de Flandres, qu'il lui étoit tout-à fait necessaire. Il n'avoit pas la même opinion de la Ducheſſe de Parme; & comme il suivoit plus exactement ses veritables interests qu'aucun autre Roy de son siecle; il rapella des Pays bas la Ducheſſe de Parme, & rétablit le Prince de Parme dans la Lieutenance generale qu'il lui avoit

ôtée cinq ou six mois auparavant. Ce sont là des particularitez dont le Pere Famien Strada de la Compagnie de Jesus a mieux aimé suprimer la plus importante partie, que de les rapporter dans une juste étenduë, tant il est favorable à la Maison des Farneses. 1578.

Le Conseil de Madrit prévoyoit assez que les Etats de Flandres lui avoient suscité un plus grand ennemy en la personne du Duc d'Anjou en le choisissant pour Souverain, que lors qu'ils avoient jetté les yeux sur l'Archiduc Mathias : car cet Archiduc n'étant que cadet de la seconde branche de la Maison d'Autriche n'avoit point de bien, & par consequent ne pouvoit faire beaucoup de mal. On étoit de plus asseuré qu'il n'assembleroit plus de Troupes, à moins que l'Empereur Rodolphe son frere aîné ne s'en mêlât, & Rodolphe n'avoit garde de s'engager mal à propos dans une guerre contre l'Espagne, lui qui abandonnoit les soins de l'Empire pour chercher

1578. la pierre philoſophale. Ainſi le Conſeil de Madrit étoit aſſeuré que l'Archiduc ne conduiroit point d'Armée conſiderable en Flandres, ou qu'il ne l'y entretiendroit pas long-temps, au lieu que le Duc d'Anjou avoit trois Provinces pour ſon appanage, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il eût accepté la Souveraineté des Pays-bas ſans le conſentement du moins ſecret de Henry Trois ſon frere aîné dont il étoit preſomptif Succeſſeur : qu'ainſi la France ne diſcontinuëroit point de l'aſſiſter, quoi qu'elle ne le fiſt que ſous main; & qu'enfin les Calviniſtes de France qui avoient intereſt, que ceux des Pays-bas ne ſuccombaſſent point, envoyeroient la meilleure partie de leurs forces ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ſur la confiance que tant que ce Prince ſeroit occupé contre les Eſpagnols, la nouvelle Hereſie ne couroit de riſque ni en Flandres, ni dans la France.

Il ne reſtoit donc au Conſeil de Madrit que la voye de ſe venger,

encore n'en pouvoit-il uſer que d'une maniere meſſéante à la Majeſté du Roy Catholique : car s'il attaquoit la France, ce ne ſeroit point à ſon avantage puiſqu'elle n'avoit jamais eu un ſi grand nombre de ſoldats, ni ſi aguerris qu'elle en avoit alors ; & s'il ſe contentoit de reſiſter au Duc d'Anjou, les forces qu'il lui oppoſeroit ne ſeroient pas ſuffiſantes pour lui faire teſte d'un côté, & à l'Armée des Flamans de l'autre. Le ſeul Prince d'Orange ſe trouvoit expoſé à l'inſulte des Eſpagnols qui ne pouvoient le dépoüiller qu'en partie, puiſqu'il poſſedoit en France la Principauté dont il portoit le nom. Ils publierent contre lui des Lettres de proſcription, qui le chargeoient d'injures, qui confiſquoient ſes biens, qui le privoient du Gouvernement des Provinces de Hollande, de Zelande, & d'Utrech, que l'Empereur Charles-Quint lui avoit données, qui mettoient ſa tête à prix, & qui promettoient vingt mille écus, 1578.

1578. & de plus une abolition generale pour toutes sortes de crîmes, & un annoblissement à quiconque l'apporteroit ou l'envoyeroit au Prince de Parme.

Le Prince d'Orange passoit pour un des hommes le plus judicieux de son temps. Il sçavoit que les injures des Grands, lorsqu'on ne les recevoit que par écrit devoient être souffertes, & que l'Histoire des siécles passez témoignoit assez, qu'aucun Particulier ne s'étoit mis en devoir de les repousser sans s'en être repenti, & sans en avoir été blâmé. Cependant, soit que la proscription des Espagnols lui eût paru trop rude, ou qu'il fût persuadé qu'il ne les irriteroit pas davantage, en publiant contr'eux la plus sanglante des Satyres; qu'en se tenant regulierement aux termes d'une juste défense; il publia l'Apologie qui ne se trouve presentement toute entiere que dans les cabinets des curieux; puisque l'on n'en tira que trés-peu d'exemplaires dans la premiere Edi-

tion qui s'en fit, & que l'on retrancha dans les suivantes impressions ce qui choquoit le plus les Espagnols. 1578.

Le Prince d'Orange ne s'y contentoit pas de travailler à sa propre justification, ni de montrer que les Espagnols lui avoient pour le moins autant d'obligation qu'il leur en avoit ; puisqu'il les avoit empéchez de perdre les Pays-bas, dans la conjoncture que le Pape Paul IV. & Henry Second s'étoient liguez contr'eux : mais de plus il reprochoit à Philippe Second un grand nombre de crimes, qui n'étoient presque pas venus à la connoissance du public. Il l'accusoit d'avoir esté si jaloux de la Reine Elisabeth de France sa troisiéme femme, & de son fils unique le Prince Dom Carlos, qu'il avoit empoisonné l'une, & fait étouffer l'autre entre deux lits ; d'avoir épousé en quatriémes noces sa propre niéce, & sa cousine germaine ; d'avoir contracté un autre Mariage clandestin avec

1578. Isabelle Osorio dont il avoit eu trois garçons, sans que l'on eût sçeu ce qu'ils étoient devenus ; d'avoir entretenu un long & honteux commerce avec la belle Euphrasie Princesse d'Eboli, qui nonobstant qu'elle n'eût qu'un œil ne laissoit pas d'être la plus charmante personne de son sexe ; de l'avoir mariée quoiqu'elle fût grosse de son fait, avec Ruy Gomez de Silva Prince d'Eboly, à condition qu'il ne coucheroit point avec elle, ce qui fut exactement observé.

Le même Prince d'Orange étoit Baron de Breda, & cette Terre lui valoit soixante mille livres de rente. Il pretendoit la conserver par le moyen d'une garnison qu'il avoit mis dans la Ville & dans le Château ; mais soit que la dépense extraordinaire qu'il faisoit alors ne lui permît pas de tenir cette garnison complette, ou que celui qui en étoit Chef ne lui fût pas fidele ; le Prince de Parme la surprit avec peu de perte, & porta de là le fer & le feu.

feu dans les autres Terres que le Prince d'Orange poſſedoit dans le Duché de Brabant. 1578.

Un ſuccez ſi peu attendu excita le Prince de Parme à fermer au Duc d'Anjou l'entrée la plus commode des Pays-bas, en ſe ſaiſiſſant de Cambray. L'argent & les forces lui manquoient pour en former le ſiége ; mais il ſe propoſa de la reduire par un blocus ; & il fit bâtir pour cela des forts à Marconin, à Crevecœur, & à Rauxelles, qui empéchoient également que l'on n'y introduiſit des vivres & du fourage, ainſi l'on y mangeoit les Chevaux, les Chats, & les Rats ; l'on y vendoit une Vache juſques à deux cens frans, & une Brebis cinquante livres, un œuf quarante ſols, l'once de ſel huit ſols, & même le pain y auroit manqué dans peu de jours, lorſque le Duc d'Anjou s'en approcha par deux raiſons ; l'une qu'il ne pouvoit travailler plus utilement pour le ſalut des Flamans qui l'avoient appellé, ni pour ſa propre

1578. gloire, que de leur conſerver Cambray; l'autre que cette Place étoit de celles qui lui avoient eſté promiſes pour ſa ſeureté, & que le Seigneur d'Inchy lui devoit remettre. Il parut le quinze d'Aouſt mil cinq cens quatre-vingt en poſture de vouloir enlever le quartier des Eſpagnols, & rien ne l'en détourna que parce qu'il étoit trop tard, & qu'il n'y avoit pas d'apparence de mener les François durant la nuit au combat en un lieu où ils n'avoient jamais eſté, la partie fut remiſe au lendemain : mais la nuit le Vicomte de Turenne & la Voute-vantadour, par émulation ou par emportement de courage, ſe hazarderent d'entrer dans Cambray avec quinze ou ſeize Cavaliers ſeulement qui avoient bien voulu les ſuivre. Ils rencontrerent un gros parti d'Eſpagnols qui les environna, les prit, & les conduiſit au Prince de Parme. La Voute parut devant lui avec beaucoup de moderation, & en fut traité civilement ; mais il n'en arriva pas

de même à l'égard du Vicomte de Turenne, qui s'étoit proposé d'imiter l'Empereur Bajazet Premier, lorsqu'il avoit esté mené prisonnier à Tamerlan, en marquant à contre-temps du desdain & du mépris pour le Prince de Parme qui pour l'en punir lui tourna le dos, aprés lui avoir dit ; Jeune homme vous deviez montrer la fierté qui paroit presentement en vous, à ceux de mes soldats qui vous prenoient. On le mit dans une prison incommode, où il demeura une année entiere, & il ne recouvra sa liberté que par les sollicitations extraordinaires de la Reine Mere, dont il étoit parent, & aprés avoir payé cinquante mille écus pour sa rançon. Mais il paroit par les Memoires qui nous restent de lui ; qu'il ne demeura pas oisif dans sa prison, & qu'il y étudia les bons livres qu'il jugeoit capables de l'instruire dans l'art de la Guerre & dans la Politique. 1578.

Le Prince de Parme feignit le len-

1578. demain de deffendre aux François l'accez de Cambray avec toutes ſes forces qu'il avoit rangées en bataille. Il s'étoit imaginé que le Duc d'Anjou n'oſeroit entreprendre de paſſer ſur le ventre des Eſpagnols ; parce que s'il étoit vaincu, il demeureroit inutile aux Flamans, & s'il vainquoit il perdroit tant d'Officiers & de Soldats, que le peu de Troupes qui lui reſteroit ne ſuffiroit pas pour ſatisfaire à l'attente de ſes nouveaux Sujets ; mais le Duc d'Anjou ſans trop examiner les ſuites de ce qu'il alloit faire, s'avança avec tant d'ardeur contre les Eſpagnols, que le Prince de Parme ſe retira inſenſiblement, & laiſſa enfin aux François le paſſage de Cambray libre : Il ne crût même être en ſeureté, qu'aprés qu'il ſe fut mis ſous le Canon de la ville de Valenciennes que le Seigneur de la Mothe lui avoit livrée ; & le Duc d'Anjou jetta le même jour un grand convoy dans Cambray. Il y entra le lendemain armé de toutes piéces, & la Lance

sur la cuisse, c'est à-dire dans la même posture que le Roy Charles Huit étoit entré dans la ville de Florence en mil quatre cens quatre vingt quinze. Les Bourgeois le reçûrent en qualité de Souverain, de Chef de Cambray, & de Protecteur de la liberté du Cambresis; & reciproquement il leur préta le Serment, premierement sur le grand Autel de l'Eglise Cathedrale, & aprés dans l'Hôtel de Ville, de les gouverner suivant leurs anciennes Coûtumes, & de conserver leur liberté. Il marcha immédiatement aprés, pour recouvrer les Places d'Alleux & de l'Ecluse, d'où il chassa les ennemis, & il mit le siége devant Câteau-Cambresis. Le Prince de Parme y avoit laissé en garnison les plus aguerris de ses soldats qui se battirent obstinément; mais leur resistance ne fit que differer leur reddition de treize jours, au bout desquels leurs murailles furent reduites en poudre, & les François les forcerent de se rendre à discretion. 1578.

1578. Montluc Balagny qui avoit été bleſſé devant cette Place en eut le Gouvernement auſſi-bien que celui de Cambray & de tout le Cambreſis, & le conſerva juſques à ce que l'imprudence & l'avarice de ſa femme le lui firent perdre. Le Prince de Parme qui s'attendoit que le Duc d'Anjou allât joindre ſon Armée à celle des Flamans, & qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour leur reſiſter, demeura ſous le Canon de Valenciennes; & la conſternation des Villes que les Eſpagnols tenoient encore dans les Pays-bas, devint aſſez grande pour les mettre en diſpoſition de capituler, ſi elles euſſent été ſommées par des Troupes ſuffiſantes pour les forcer. Mais il n'étoit point alors ſi aiſé de retenir les François ſous les Enſeignes d'un Prince qu'ils ne reconnoiſſoient encore point pour leur Roy, qu'il l'avoit eſté de les y enrôller. On a remarqué que l'élite de l'armée du Duc d'Anjou étoit compoſée de Volontaires, & que ces

Volontaires avoient été tirez des plus anciennes, & des plus illustres Maisons de France. Comme ils servoient gratuitement, & que c'étoit principalement par la crainte, que le Prince de Parme avoit euë d'eux, qu'il avoit levé le blocus de Cambray, ils s'étoient imaginez que l'on donneroit le Gouvernement de cette Place, la plus importante des Pays-bas, à quelqu'un d'entre-eux; cependant on leur avoit preferé en la personne de Balagny, un bâtard de l'Evêque de Valence, & un bâtard de la Maison de Montluc, laquelle avant que le Maréchal de France qui en avoit porté le nom l'eût rendë considerable, n'étoit comptée qu'entre les moindres de la Noblesse de Guyenne. Ces trois considerations toucherent avec tant d'effet les Volontaires de l'Armée du Duc d'Anjou, que non seulement ils deserterent presque tous; mais de plus ils obligerent la plûpart des amis qu'ils avoient dans cette Armée à suivre leur exemple, & la re- 1578.

le qui étoit arrivée à l'Archiduc Mathias. 1578.

S'il fût retourné en France il auroit été également exposé à la raillerie de la Cour, des Catholiques zelez, & des Calviniſtes ; & les favoris du Roy ſon frere lui euſſent inſulté en tant de differentes manieres, qu'il ſeroit devenu le plus malheureux Courtiſan de ſon ſiécle. Il apprehendoit cela plus que la mort, & ce fut principalement pour l'éviter qu'il prit le party de retourner en Angleterre, ſous prétexte que le débandement de ſes Troupes n'étoit arrivé, que parce que le Roy ſon frere ne lui avoit point aſſez fourni d'argent pour les entretenir ; qu'il en tireroit de la Reine d'Angleterre autant qu'il lui en falloit, & que les François ne le ſçauroient pas plûtôt, que ceux qui avoient deſerté ſon armée y retourneroient, & ceux qui avoient differé juſques là de s'enrôller par la ſeule crainte de n'être pas payez l'augmenteroient, Il s'embarqua donc pour Londres, & le

1578. reſte de ſon armée qui n'étoit plus capable d'agir par lui-même, alla joindre celle des Flamans. Celle-cy avoit brûlé les Châteaux de Warcoing, Lavoy & Avelgent, & s'étoit avancée juſques à Dunkerque, ſur la préſupoſition que le Duc d'Anjou feroit au moins la moitié du chemin pour la joindre.

Le Prince de Parme s'étoit mis en poſture d'empécher, ou de traverſer cette union; mais auſſi-tôt qu'il eut appris la deſertion des François, il preſupoſa que les ſoldats demeurez au ſervice du Duc d'Anjou, ne rendroient pas l'armée des Flamans beaucoup plus forte, & il en fit ſi peu d'état, qu'il ne laiſſa pas de mettre le ſiege devant Tournay, ſur l'avis que le Prince d'Eſpinoy, qui en avoit obtenu le Gouvernement, en étoit ſorti pour vaquer à quelques affaires domeſtiques. La Princeſſe ſa femme, & le Seigneur d'Eſtreilles, que les Etats de Flandres lui avoient donné pour Lieutenant, défendirent cette Place

avec plus de vigueur que l'on n'attendoit d'eux & vérifierent le Proverbe qui couroit alors dans les Pays-bas, qu'il n'étoit pas possible de se rendre maître de Tournay, sans l'acheter extraordinairement cher. La Princesse d'Espinoy donna ses ordres comme si elle eût été instruite des maximes de la guerre, & les executa avec tant d'intrepidité, qu'elle fut blessée au bras en défendant une bréche que les Espagnols attaquoient. Les autres femmes à son exemple prirent les armes, & couroient aux endroits attaquez, plus pour aider à la Garnison, que pour lui porter des rafraichissemens, & l'on trouva deux jeunes filles, qu'une mine avoit enfoncées dans la terre jusques à la ceinture. On les en tira aprés que l'assaut que le Prince de Parme livroit eût cessé, & elles n'eurent point d'autre mal que la peur. 1578.

Mais le courage ne suffit pas pour deffendre les Villes, quand la parfaite intelligence ne s'y trouve point. La Garnison & les Bourgeois de

1578. Tournay qui s'étoient déclarez Calviniſtes avoient reſolu de ſuporter les dernieres extremitez, plûtôt que de retourner ſous le joug des Eſpagnols, qui s'étoient déclarez de ne vouloir accorder aucune liberté de conſcience: mais il n'en alloit pas de même des Bourgeois Catoliques qui s'étoient laiſſez gagner par un Cordelier. Ce Religieux leur avoit perſuadé, que tant qu'il y auroit des Calviniſtes entre leurs murailles, ils ſeroient obligez de vivre dans une éternelle défiance que leurs Maiſons ne fuſſent pillées, au lieu qu'ils n'auroient plus rien à craindre, aprés qu'ils ſeroient retournez ſous la domination du Roy Philippe Second. Ils ſe défendirent là-deſſus avec beaucoup de negligence; aprés que le ſiege eut duré un mois; & le deuxiéme ne fut pas plûtôt paſſé, qu'ils profiterent d'un faux avis qu'un Capitaine Ecoſſois leur donna, que les forces des Flamans & des François jointes enſemble, n'étoient pas capables de les dégager; ils contraigni-

rent la Garniſon & les Bourgeois Calviniſtes de ſigner des Articles qui furent aſſez regulierement executez pour ce qui regardoit la Princeſſe d'Eſpinoy & la Garniſon : mais la Bourgeoiſie bien loin d'obtenir la confirmation de ſes privileges, que le Prince de Parme lui avoit accordée, fut taxée à payer ſur le champ deux cens mille livres pour ſe racheter du pillage, ce qu'elle avoit d'autant mieux merité, que ſi elle euſt ſoûtenu encore deux ou trois jours de ſiege, les maladies, le défaut des vivres, & les pluyes extraordinaires auroient chaſſé les Eſpagnols de devant Tournay. 1578.

Le Duc d'Anjou débarqua en Angleterre, plus dans la poſture d'un Prince qui va ſe marier, que dans celle d'un Supliant qui va demander du ſecours, tant la Reine Elizabet avoit bien réüſſi par ſes Emiſſaires, à lui perſuader qu'elle l'épouſeroit infailliblement cette fois. Et de fait il n'y eut point de témoignage d'amitié, ni de marques d'honneur

1578. qu'il ne reçût : & les Historiens François qui n'ont pas sçeu, que la Reine d'Angleterre dés son avenement à la Couronne, avoit résolu de feindre toute sa vie qu'elle avoit intention de se marier, & de n'en venir jamais à l'execution, ont écrit qu'elle fut si touchée de la gentilleſſe d'esprit du Duc d'Anjou, & si charmée de sa conversation, qu'elle se tira un jour un anneau du doigt, & qu'elle le lui donna sous les conditions dont ils convinrent alors. Le Duc d'Anjou ne put, ou ne crut pas devoir tenir cette faveur secrette, & les François, les Flamans, & les Anglois en furent diversement touchez, les François & les Flamans en conçeurent une extrême joye ; & sainte Aldegonde qui avoit suivi le Duc d'Anjou en qualité de Deputé des Pays-bas, ne l'eut pas plûtoſt écrit en Flandres, que la Ville d'Anvers en fit des réjoüiſſances publiques : mais preſque tous les Anglois en eurent de l'étonnement, de la crainte & de la triſteſſe.

La haine de leur Nation contre les François duroit encore, quoi qu'il semblât qu'elle eust dû cesser aprés la prise de Calais par le second Duc de Guise; & les Anglois disoient ouvertement, qu'ils aimoient mieux pour Roy le moindre de la Nation la plus mépriſable de toute l'Europe, que le frere du Roy de France. Les Seigneurs d'Angleterre prétendoient que leur Reine les couvriroit d'une eternelle infamie, si par un exemple qui n'avoit jamais été pratiqué dans l'Angleterre depuis qu'il y avoit eu des Rois, elle leur préferoit un Etranger. 1578.

De plus les Espagnols avoient entretenu dans l'Angleterre & dans l'Irlande de grandes intelligences, sous prétexte d'y conserver la Religion; & par la même raison que les François avoient crû estre perdus vingt-sept ans auparavant, lorsque le Prince d'Espagne avoit épousé la sœur aînée de la Reine Elizabeth; les Espagnols apprehendoient que leur Monarchie ne fût assujettie à celle de France, si la Reine Elizabeth

épouſoit le Duc d'Anjou.

1578. Ceux de la Religion Angloiſe & les Puritains prévoyoient que ſi leur Reine ſe marioit avec un Prince Catholique, l'ancienne Religion ſe rétabliroit inſenſiblement, & Robert Comte de Lyceſtre principal favori d'Elizabeth, n'avoit point encore perdu l'eſperance de devenir Roy d'Angleterre en l'épouſant. Sa Nobleſſe n'étoit ni ancienne ni illuſtre, & ſon avancement étoit attribué à un pur ouvrage de la fortune. Il avoit de l'ambition, & il aimoit les Dames en un point qu'il étoit capable de tout entreprendre, dans la ſeule veuë de ſatisfaire ſes deux paſſions. Il s'étoit attaché à la Reine Elizabeth dés le regne de ſa ſœur Marie; & ç'avoit principalement été par cette conſideration, qu'elle l'avoit preferé à pluſieurs autres qui meritoient mieux que lui la confiance dont elle l'honoroit. Ce n'étoit pas qu'il ne fût des plus adroits & des plus ruſez Courtiſans: mais comme il avoit fort étudié l'eſprit d'Elizabeth,

d'Elizabeth, & qu'il ne la jugeoit capable d'élever que ceux qui lui étoient entierement dévoüez, il l'avoit convaincuë dans toutes les occasions qui s'en étoient offertes, qu'elle n'avoit point de plus diligent, de plus exact, de plus fidele, ni de plus indiscret serviteur que lui, quoy qu'en effet la plusparr de ces bonnes qualitez lui manquassent. Il s'étoit par là insinué si avant dans ses bonnes graces, & dans l'amitié de Cecille, & de Valsinguant ses deux principaux Ministres; qu'il se vantoit quelquefois en raillant, d'avoir attaché un clou à la roüe de sa fortune. Comme Elizabeth prenoit un soin particulier de se parer, & qu'elle étoit ravie quand on lui faisoit accroire qu'elle avoit donné de l'amour à quelqu'un, Lyceſtre se mit sur les rangs de ses adorateurs, & s'imagina enfin qu'elle pourroit bien l'épouser. Il s'apliqua dans cette veuë à rompre les mesures de tous les Princes étrangers qui la recherchoient; sur la pré-

1578.

1578. position qu'aprés qu'il en seroit venu à bout, il décrediteroit aisément auprés d'elle les Anglois qui prétendoient à son alliance; & parce que le Duc d'Anjou lui étoit le plus redoutable par les raisons que l'on a déja raportées; il reduisit toute sa politique à le renvoyer mécontent en France, ou dans les Pays-bas. Ainsi lorsque le Prince d'Orange eut fait les premieres ouvertures du Mariage de ce Prince avec Elizabeth, & que Simier eut passé à Londres, pour confirmer ce que le Prince d'Orange avoit avancé; il n'y eut point de ruses que Lycestre ne mit en usage pour traverser sa negociation: & aprés qu'il eût aperçû que Simier ne laissoit pas de la continuer avec succez, il passa jusques à l'extremité de le vouloir faire empoisonner; mais Simier vivoit à Londres, avec des précautions qui mettoient sa vie hors de l'atteinte du venin; & Lycestre ne pouvant s'en défaire par cette voye, essaya de renouveller une ancienne querel-

le que Simier avoit euë avec Fervaques, sur l'esperance qu'il se battroient infailliblement en duel, & que Fervaques qui étoit plus adroit que Simier, lui passeroit son épée au travers du corps ; ou le poignarderoit suivant la coûtume des combats singuliers qui se faisoient alors avec l'épée & le poignard. 1578.

On ne sçait par quelle voye Simier fut informé de ce dernier attentat : mais il est constant qu'il s'exempta de rompre avec Fervaques, & qu'il se lassa de souffrir la persecution de Licestre. Il découvrit à la Reine d'Angleterre, que ce Favory qui ne perdoit aucune occasion depuis quelques années de lui témoigner qu'il n'avoit d'attachement que pour elle, avoit contracté un Mariage secret avec la veuve du Comte d'Essex ; & cette Princesse en fut si touchée qu'elle l'auroit envoyé à l'instant prisonnier à la Tour de Londres, si le Comte de Sudsex selon quelques Relations n'eût intercedé pour lui, ou si suivant d'au-

1578. tres, le ſentiment d'Elizabeth n'eût été retenu par la neceſſité où elle ſe trouvoit, de reſerver Liceſtre pour l'envoyer auprés des Etats de Flandres, afin d'entretenir le nouveau Traité qu'elle venoit de conclure avec eux. Liceſtre ne fut pas préciſément informé que Simier avoit cauſé ſa diſgrace : mais il préſupoſa que ç'avoit été quelque perſonne engagée dans les intereſts du Duc d'Anjou ; & il traverſa la negociation de Simier avec plus de malignité & de précautions tout enſemble qu'il n'avoit auparavant fait. Il perſuada les Puritains, que le Duc d'Anjou avoit accepté une donation de la Cour de Rome, qui lui tranſportoit tous les droits de Jean ſans-terre, & quelques autres Roys d'Angleterre lui avoient attribuez ſur cette Couronne, & qu'il ne recherchoit la Reine Elizabeth que pour ſe défaire d'elle aprés qu'il l'auroit épouſée, & pour ſe marier enſuite avec Marie Stuart Reine d'Ecoſſe preſomptive heritiere d'Elizabeth :

Qu'aprés que Henry Trois Roy de France seroit mort, & que le Duc d'Anjou lui auroit succedé il quitteroit l'Angleterre, & se contenteroit d'y laisser un Viceroy : Qu'il mettroit des Garnisons dans toutes les Places d'importance ; Qu'il les fortifieroit, & que pour empécher les Anglois de le traverser dans son dessein, il obligeroit les plus guerriers d'entre-eux, à prendre party dans les Troupes qu'il leveroit ; & qu'il les exposeroit dans des occasions si dangereuses, qu'il y en auroit bien peu qui évitassent la mort. 1578.

Le parti des Puritains étoit déja si fort dans l'Angleterre, qu'Elizabeth n'auroit ozé le choquer ; & d'ailleurs comme elle étoit ravie qu'il lui fournît un prétexte plausible pour renvoyer le Duc d'Anjou aprés qu'elle l'auroit long-temps amusé ; elle feignit d'avoir égard aux remontrances que les Puritains lui firent plus d'une fois, sur l'alliance qu'on dit qu'elle alloit contracter avec ce Prince : & elle demanda

1578. qu'avant que de travailler à l'accomplissement de son Mariage, on conclût une Ligue offensive & deffensive entre les François & les Anglois. Le Conseil de France que Simier avertit de cette nouvelle demande, ne crût pas devoir l'accorder; parce que si les Espagnols executoient la promesse qu'ils avoient faite à la Reine Marie Stuart, d'employer toutes leurs forces pour la tirer de la prison où la tenoit la Reine Elizabeth, & qu'ainsi le Roy d'Espagne rompît avec les Anglois; la France seroit contrainte d'entrer dans cette querelle, & par consequent la Paix du Câteau-Cambresis qu'elle avoit achetée par la perte de tant de Fortereſſes & de Provinces n'auroit plus de lieu.

Elizabeth qui n'attendoit que ce refus pour éluder la conclusion de son Mariage avec le Duc d'Anjou, le remit à un autre temps; mais l'adresse de Simier auroit encore surmonté cet obstacle, si Liceſtre n'y en eût ajoûté un nouveau. Il étoit

tout-à-fait bien avec les Dames de la Cour d'Angleterre, & il leur perſuada ſi fortement, qu'elles perdroient tout le credit qu'elles avoient eu juſques-là auprés de la Reine Elizabeth, ſi elle épouſoit un François, qu'elles reſolurent de l'empécher; elles verſerent tant de larmes, & jetterent tant de cris durant une nuit entiere, qu'elles empécherent Elizabeth de dormir; & la crainte qu'elle ne paſſaſſent de cette extremité dans une autre qui lui auroit été plus fâcheuſe, jointe à ce qu'elle n'avoit plus de prétexte pour amuſer le Duc d'Anjou, la détermina à rompre publiquement avec ce Prince. Elle alla le trouver dés le lendemain; & aprés de legeres excuſes, elle lui redemanda ſon anneau. Le Duc d'Anjou que l'on avoit déja informé de cette inconſtance, tira l'anneau de ſon doigt, & le jetta de dépit. Il le releva neanmoins auſſitoſt, & le baiſant par reſpect, le rendit à la Reine Elizabeth. On ne parla plus depuis de leur Mariage; 1578.

1578. mais parce qu'ils avoient un égal intereſt de perſuader à toute l'Europe qu'on l'acheveroit, le Duc d'Anjou ne partit d'Angleterre que ſur des Lettres des Flamans, qui lui donnoient avis, que leurs Provinces alloient toutes retomber ſous la dominatiõ des Eſpagnols, s'il ne les venoit promptemẽt raſſûrer par ſa preſence.

La Reine Elizabeth aprés l'avoir accompagné juſqu'à Cantorbery, luy donna pour eſcorte ſon Amiral, & cent Gentilshommes de marque. Elle écrivit aux Etats de Flandres, qu'elle tiendroit pour fait à elle-même, l'honneur & le bon accueil que le Duc d'Anjou recevroit d'eux.

Ce Prince ſuivi de deux cens Gentilshommes François, s'embarqua à Douvres, & eut le vent ſi favorable, qu'il arriva en deux jours à Fleſſingue; il y trouva les Princes d'Orange, & Deſpinoy, & les autres principaux Seigneurs des Païs-bas, qui le menerent à Anvers, où il fut reconnu en qualité de Duc de Brabant, & de Marquis du Saint Empi-

re.

re. Il commença l'exercice de sa Souveraineté, en reglant les affaires de la Religion; & aprés que le Prince d'Orange lui eut presenté les Deputez Calviniſtes, il les traita à proportion de leur pouvoir & de leur nombre; il leur accorda le libre exercice de leur Secte dans toutes les Egliſes d'Anvers, excepté celle de Saint Michel, qui fut reſervée pour les Catholiques à trois conditions; l'une qu'ils ſeroient Bourgeois de cette Ville, & qu'ils y auroient déja demeuré trois ans entiers; l'autre qu'ils renonceroient au Serment qu'ils avoient prêté à Philippe II. Roy d'Eſpagne, en qualité d'arriere petit-fils de Marie de Bourgogne; & la derniere, qu'ils preſteroient au Duc d'Anjou un ſemblable Serment à celuy qu'ils avoient fait à ſa Majeſté Catholique. 1578.

La premiere de ces conditions & la troiſiéme furent aiſément acceptées; mais la ſeconde trouva beaucoup de contradiction quoiqu'elle, fût une ſuite neceſſaire de la troiſiéme: car

1578. puiſque les Brabançons s'aſſujetiſſoient volontairement au Duc d'Anjou, & que dans leur preſente condition ils ne pouvoient avoir d'autre Souverain que ce Prince ; il étoit contre le bon ſens, qu'ils fiſſent difficulté de renoncer à leur ancienne ſujettion, aprés en avoir volontairemẽt accepté une nouvelle. Cependant il y eut beaucoup de riches Marchands, & d'autres Bourgeois Catholiques, qui aimerent mieux quiter leur Patrie, que d'abjurer la Souveraineté de Philippe Second, ſoit qu'ils fuſſent devenus ſcrupuleux à contre-temps, ou qu'ils préviſſent que leur Ville retomberoit bien-tôt en la puiſſance des Eſpagnols, comme il arriva.

Le Duc d'Anjou n'attendoit que la belle ſaiſon de mil cinq cens quatre vingt-un, pour ſe mettre à la teſte des Troupes Flamandes, de celles qui lui étoient reſtées aprés le débandement dont a parlé, & de celles que ſes amis lui avoient levées en France durant l'hyver; quand

il en fut détourné par un accident qui faillit à lui faire perdre sa vie, & sa nouvelle Souveraineté tout ensemble. Il y avoit dans la ville d'Anvers un Marchand Espagnol nommé Gaspard Anastro, né dans la ville de Victoria; & depuis long-temps établi dans celle d'Anvers: on ne sçait si ses affaires se trouvoient en mauvais état, ou s'il étoit d'humeur à s'enrichir par les plus mauvaises voyes; mais on le soupçonnoit d'avoir fait empoisonner Jean d'Autriche, & l'on prouva depuis en Justice, qu'il étoit constamment l'auteur de l'assassinat dont on va parler. Il suborna Jean Jaureguy son valet, par le moyen d'un Jacobin qui le confessoit; & il lui fit accroire qu'il lui donneroit le secret de se rendre invisible, pourveu qu'il portât sur lui certaines Oraisons mysterieuses, composées en langue Espagnole que Jaureguy n'entendoit pas. Aprés que le Jacobin lui eut persuadé ce qu'il prétendoit, il lui proposa d'assassiner le Prince d'Orange, & lui re- 1578.

1578. preſenta que d'un côté il lui ſeroit aiſé d'en venir à bout, à cauſe que ce Prince n'avoit point de Gardes, ſans courir aucun riſque puiſque perſonne ne le verroit ; & d'un autre côté que les Eſpagnols lui donneroient tant d'or & d'argent, qu'il deviendroit plus riche que ſon Maiſtre.

Il n'eſt rien de ſi difficile, que de ſe tenir ferme ſur le bord du précipice, & Jaureguy n'eût pas plûtoſt crû que les Oraiſons qu'on lui donna le rendroient inviſible, qu'il ſe charger de tuër le Prince d'Orange. Il choiſit le vingt deux de Mars mil cinq cens quatre-vingt un, qui étoit le jour de la naiſſance du Duc d'Anjou; parce que la Maiſon du Prince d'Orange ſeroit plus frequentée que les autres jours, & il le vit dîner avec quelques Seigneurs François qu'il avoit invitez. Il attendit qu'il ſe levât de table, & lui tira dans la teſte un coup de piſtolet qui le renverſa par terre. Les François le croyant mort n'eurent pas la précaution de ſe ſaiſir de Jaureguy pour le

mettre entre les mains de la Justice. Ils le percerent de coups, & peu s'en fallut que cet emportement ne leur fût funeste aussi bien qu'au Duc d'Anjou. On vient de remarquer, que plus des trois quarts des Bourgeois d'Anvers étoient Calvinistes; & il faut ajoûter qu'ils étoient par consequent prevenus d'une extrême horreur contre les François Catholiques de la suite du Duc d'Anjou, à cause qu'ils les accusoient d'avoir eu part au Massacre de la S. Barthelemy. Dés qu'ils eurent appris que le Prince d'Orange avoit receu le coup de pistolet, & que les François qui dînoient avec lui avoient tué l'assassin; ils s'imaginerent que c'étoit les mêmes François qui lui avoient fait commettre ce crime, & qui s'en étoient aussi-tôt défaits de crainte qu'il ne les accusât. Il n'en fallut pas davantage pour les obliger à se soûlever, à tendre leurs chaînes, & à crier que l'on fît main basse sur les François, qui vouloient renouveller dans Anvers la journée de la saint 1578.

1578. Barthelemy. La sédition n'auroit cessé que par la mort du Duc d'Anjou, & de toutes les personnes de sa suite, si le jeune Maurice de Nassau fils du Prince d'Orange, & d'Anne de Saxe sa seconde femme, qui n'avoit encore que seize ans, mais qui donnoit déja des marques de ce qu'il seroit un jour, n'eût rendu à sa Patrie le plus grand service qu'elle pouvoit souhaiter de lui dans le tumulte dont il s'agissoit. Il s'avisa de foüiller dans les poches de Jaureguy, & il y trouva les Oraisons en Espagnol dont on vient de parler. Il les montra premierement à ceux qu'il trouva dans la Maison de son Pere, & ensuite aux plus échauffez des Séditieux ; il les convainquit par là, que les Espagnols étoient seuls auteurs de l'assassinat ; & pour appaiser les autres plûtost, & plus universellement, il fit exposer sur un échafaut le corps du Meurtrier ; ceux qui le reconnurent pour ce qu'il étoit, coururent aussi-tôt à la maison d'Anastro pour s'en saisir ; mais il s'étoit sauvé le jour pré-

cedent, & ſon évaſion les confirma dans le ſentiment que Maurice leur avoit inſpiré. Ils ne trouverent dans la maiſon qu'un Facteur qui fut jugé dans les formes, & condamné à mort, pour n'avoir pas revelé le Complot entre Anaſtro & Jaureguy, quoiqu'il en eût eu connoiſſance. 1578.

Le Jacobin fut traité de même, & on les écartela tous deux à la maniere des Païs-bas, c'eſt-à-dire, à coups de couperet; & aprés que leurs corps eurent été mis en quartiers, on les expoſa avec ceux du corps de Jaureguy ſur les pointes des baſtions de la Citadelle, d'où quelques zelés Catholiques les ôterent, aprés que le Prince de Parme eut pris Anvers, pour en faire des Reliques.

Le coup de piſtolet avoit été ſi favorable au Prince d'Orange, que la bale lui étoit entrée au deſſous de l'oreille droite, & ſortie par la jouë gauche; & de fait il ſe porta ſi bien les premiers jours, que les Chirurgiens eſpererent de le guerir bien-

1578. tôt ; mais ils changerent d'opinion, ſur ce que l'écarre s'étant faite comme elle a accoûtumé dans les playes cauſées par les armes à feu, qui ne ſaignent point qu'elle ne ſoit tombée, à cauſe que la violence du coup cauteriſe les veines; le ſang ſortit en ſi grande abondance, que l'on aprehenda qu'il n'en reſtât pas une goute dans le corps du Prince d'Orange. Le ſeul remede que les Medecins y trouverent, fut de tenir inceſſamment le pouce ſur la veine, & l'on y travailla durant un mois, avec d'autant plus d'exactitude, qu'il y avoit preſſe entre les Seigneurs François & les Flamans, à qui lui rendroit cet office. Ils ſe relevoient les uns les autres préciſément au bout d'une heure, & les meſures qu'ils prenoient étoient ſi juſtes, qu'il ne ſe paſſoit pas un moment ſans qu'il y eût un doigt à l'endroit de la veine où il le falloit poſer. Le Prince d'Orange guerit ainſi; mais ſa bleſſure avoit cauſé tant d'inquietude à Charlotte de Bourbon ſa troiſiéme femme, fille aînée

du Duc de Montpenſier, qu'elle en mourut de regret. Le dépit qu'eurent les Eſpagnols d'avoir manqué leur coup, & le deſir d'empécher que l'on n'en parlât par toute l'Europe à leur deſavantage, les porterent à mettre le Siege devant la ville d'Oudenarde qu'ils prirent. Les troupes du Duc d'Anjou n'étoient point aſſez fortes pour la ſecourir, & ce Prince crût les employer plus utilement à recouvrer la ville de Lents en Artois : mais il la perdit incontinent aprés, & il força la ville d'Aloſt, qui rompoit le commerce entre Malines & Anvers. 1578.

On l'avertit là-deſſus qu'il lui venoit du ſecours de France par Dunkerque, & il envoya Rochepot à Bergue S. Vinox pour le recevoir ; mais le Prince de Parme étoit trop éclairé pour ne ſe pas mettre en devoir de traverſer cette jonction. Il ſe ſaiſit des environs de Bergue, & il y poſta ſi avantageuſement l'armée Eſpagnolle entre les hayes & les foſſez dont le Pays étoit coupé, qu'il tint

1578. comme investis, non seulement les François qui étoient sortis de Dunkerque, mais encore ceux que Rochepot menoit au devant d'eux. Il arriva même que cet Officier tomba malade ; mais pendant que ses Soldats étoient en peine d'élire un autre Chef, il se fit porter sur les murailles de Bergue, & donna de là ses ordres avec tant de prudence, que la jonction se fit, & l'armée Espagnolle fut contrainte de déloger aprés un combat, où il demeura prés de deux mille de leurs hommes sur la place. Les François joignirent le Duc d'Anjou à Gand où il étoit allé pour se faire reconnoître en qualité de Comte de Flandres : Et le Prince de Parme fut ainsi reduit à distribuer ses Troupes dans les Places qu'il venoit de reprendre sur les Flamans, au lieu de penser à de nouveaux Sieges.

L'expedition du Duc d'Anjou dans les Pays-bas n'avoit pas rendu la Cour de France plus tranquille, quoique les Calvinistes fussent devenus paisibles, parce que leurs enne-

mis avoient tourné contre eux-mêmes les armes qu'ils avoient accoûtumé d'employer contre la nouvelle Secte ; les Favoris du Roy l'avoient tellement irrité contre la Maiſon de Guiſe, qu'il étoit enfin entré dans toutes les intrigues concertées pour la ruiner ; & la Maiſon de Guiſe en étant informée à point nommé, parce que la France étoit alors tellement diſpoſée, que l'un des trois partis qui la diviſoient n'entreprenoit rien que les deux autres n'en fuſſent incontinent avertis ; la neceſſité de ſe conſerver, contraignit le Duc de ne rien negliger de ce qui s'offroit à lui pour ſe deffendre ; il en donna des marques dans la conſpiration que l'on va décrire, ſoit qu'il l'eût formée comme portent les Relations écrites par ſes ennemis, ou qu'il ſe fût ſeulement contenté d'en profiter, comme écrivent alors les Auteurs François & Italiens, qui paſſoient pour indifferens. 1578.

La Maiſon de Salcede étoit des plus conſiderables de l'Eſpagne ;

1578. mais elle avoit eu le malheur assez ordinaire à celles qui ont été les plus illustres dans toutes les nations de l'Europe, c'est-à-dire, qu'elle n'avoit pas toûjours porté des hommes dignes d'elle. Un Salcede dont l'histoire n'a pas conservé le nom propre, commit dans sa Patrie des crimes atroces, qui le contraignirent de s'en bannir. Il se refugia en France, & l'on ne sçait aucune autre chose de lui, sinon qu'il eut un fils nommé Pierre qui se rendit fameux par la guerre, que l'on nomma Cardinale, à cause qu'il la soûtint dix-huit mois entiers sous le regne de Charles IX. contre le Cardinal de Lorraine. Il n'y succomba pas à la verité, mais il s'attira une querelle qui le fit perir dans la suite du temps. Il eut pourtant l'avantage d'épouser une fille de la Maison de Beaucaire Puyguillon, celebre pour son antiquité, & pour avoir donné à la France le sçavant Evêque de Metz qui en a écrit l'Histoire en Latin avec tant d'élegance, qu'il passe pour le Tite-Live des François.

Pierre Salcede se jetta dans la débauche, & n'ayant pas le moyen de la continuer, se mit à faire de la fausse monnoye ; il fut découvert, on l'arréta, & ses Juges n'auroient pas manqué de prononcer contre lui l'Arrest des faux Monnoyeurs, qui les condamnoit à être jettez pieds & poings liez dans un tonneau rempli d'huile boüillante, si le Duc de Mercœur qui avoit épousé une proche parente de sa femme, n'eût obtenu sa grace. Il n'usa pas neanmoins de la même douceur à l'égard de son Denonciateur, que l'on avoit euë pour lui ; puis qu'il le brûla dans sa maison, & que joignant l'insolence à la cruauté, il se venta d'avoir fait rôtir celui qui l'avoit voulu faire boüillir. Sa barbarie ne demeura pas neanmoins sans punition : car la Maison de Guise qui avoit esté forcée de lui pardonner la Guerre Cardinale, ne jugea pas à propos de le laisser survivre à la journée de Saint Barthelemy. Il se rencontra par malheur à Paris 1578.

1578. dans le temps que l'on massacroit les Calvinistes, & on lui fit accroire qu'il étoit de leur secte, on le perça de mille coups, & on le jetta dans la Seine.

Nicolas Salcede fils de Pierre, aprehenda peut-être de perir par la même voye que son pere; & pour prevenir ce malheur, il s'accommoda premierement avec la Maison de Guise, & depuis il entra si avant dans ses interests, qu'aucun Catholique zelé n'y étoit davantage. On pretend que Philipe Second, Roy d'Espagne s'étant lui-même donné la patience de feüilleter les Papiers de Jean d'Autriche, y avoit trouvé l'Original d'un Traité, que ce Prince avoit conclu avec le Duc de Guise, par lequel ce Duc devoit faire épouser à Jean d'Autriche la Reine Marie Stuart; & Jean d'Autriche devoit reciproquement appuyer le parti des Catholiques zelez contre la Cour, & contre les Calvinistes de France, aprés qu'il se seroit rendu maître des Pays-bas, &

qu'il auroit recouvré l'Angleterre & l'Irlande sur la Reine Elizabeth que l'on en vouloit exclure à cause qu'on la traitoit de bâtarde. Il y a dans les Cabinets des curieux des Memoires, qui portent que Philipe Second se servit de ce Traité, pour attirer le Duc de Guise dans ses interests, en le menaçant, que s'il n'y entroit, Sa Majesté Catholique envoyeroit au Roy Henry Trois le Traité que ce Duc avoit conclu avec Jean d'Autriche; mais il y en a d'autres dans le recuëil des Manuscrits de Monsieur de Bethune, qui soûtiennent qu'il ne fut pas necessaire d'en venir à cette extremité; & que le Duc de Guise se voyant pousser à bout par la Cour, & par les Calviniſtes de France, qui s'étoient accordez pour le perdre; eût recours à l'unique moyen qui lui restoit pour sauver sa propre vie. Ce moyen consistoit à ne point refuser alors les offres de Philipe Second; puisque si elles ne lui eussent point esté faites, il auroit esté contraint

1578.

1578. de rechercher lui-même l'Espagne de l'union qu'elle lui proposoit.

Quoi qu'il en soit il y a dans la Bibliotheque du Roy entre les Manuscrits de Monsieur de Lomenie, la Copie d'un Traité entre le Roy d'Espagne & le Duc de Guise, dont les principaux articles furent ; Que Sa Majesté payeroit exactement à ce Duc cinquante mille écus de pension, & que le Duc de Guise employeroit toute sa puissance, pour empécher que les Rebelles des Païs-bas ne receussent aucune assistance, ni de la Cour, ni des partis Politique & Calviniste de France.

On s'imagina là dessus, que le Duc de Guise avoit pris de secrettes mesures avec Salcede, pour se deffaire du Duc d'Anjou, fondées sur ce qu'aprés la mort de ce Prince, l'Espagne ne trouveroit plus d'obstacle à remettre les Pays-bas sous sa domination : que les Catholiques zelez s'étoient engagez à lever le plus beau Regiment que l'on eût encore vû, & qu'ils en devoient donner le comman-

mandement à Salcede, qui l'iroit offrir au Duc d'Anjou, que ce Prince le voyant si leste, & composé de tant de vaillans hommes, qui seroient au nombre de deux mille, le retiendroit pour sa garde, & qu'alors Salcede profiteroit de la premiere occasion qu'il trouveroit pour le tuer, ou pour le faire empoisonner. 1578.

Ce Regiment fut en effet levé; & Salcede l'offrit au Duc d'Anjou, qui le receut à bras ouvert : mais le Prince d'Orange que vingt-une conjurations formées contre sa vie avoient rendu extraordinairement défiant, mit tant d'Espions autour de Salcede, qu'il découvrit enfin une partie de son complot. Il avoit esté assez imprudent pour passer par le Camp des ennemis, sous prétexte de pressentir leurs desseins; mais en effet pour découvrir le sien au Prince de Parme : & le Prince d'Orange en conceut une mauvaise opinion, qui s'augmenta par l'étroite amitié que Salcede contracta mal-

1578. à-propos avec le jeune Comte d'Egmont, qui ne laiſſoit pas d'être tout à fait dévoüé aux Eſpagnols, quoiqu'ils euſſent fait couper la tête à ſon pere.

Le Prince d'Orange ſçût en troiſiéme lieu, que Salcede avoit plus de liaiſon avec le Duc de Guiſe qu'il n'en paroiſſoit au dehors; & enfin l'on découvrit que le Prince de Parme avoit donné à Salcede deux hommes avec leſquels il conferoit ſouvent. Le Duc d'Anjou conſentit là-deſſus qu'on l'arrêtât avec ces deux hommes; mais il y en eut un des deux qui s'échapa, & l'autre ne fut pris que par ſoupçon. Salcede n'attendit pas que l'on l'enfermât dans une priſon, pour offrir de découvrir toutes les circonſtances de la conſpiration formée contre le Duc d'Anjou; & cette précipitation fut cauſe que les perſonnes les plus éclairées douterent qu'il eût dit la verité, parce que cette ſorte d'aveu ne s'arrache que par force; & lors que la douleur eſt de-

venuë si terrible, que ceux qui la souffrent n'ont plus ni courage, ni la force de la supporter. 1578.

Il revela * qu'en l'année mil cinq cens soixante dix-neuf le Duc de Lorraine lui envoya une Lettre par Aussonville son Agent à la Cour de France, qui le prioit d'aller trouver le Duc de Guise, & l'assuroit du favorable accuëil qu'il en recevroit: Que ce Duc aprés l'avoir comblé de caresses & de presens, le gagna tout-à-fait par la promesse d'obliger le Roy Catholique à lui restituer tous les biens que la Maison de Salcede avoit autrefois possedez en divers Royaumes de l'Espagne: Qu'ensuite il l'envoya à Diépe, à dessein d'observer la Flotte que l'on y équipoit pour le Colonel Strossy, chargé de la conduire aux Isles de Terceres: Qu'il s'acquitta de cette Commission au gré du Duc de Guise, en lui mettant entre les mains un dénombrement exact des Vaisseaux dont cette flotte étoit composée, & des Matelots, des gens

* Sa deposition est imprimée.

1578. de guerre qui la montoient.

Que le Duc de Guiſe eût ſur cet avis avec Jean-Baptiſte Taxis Ambaſſadeur du Roy d'Eſpagne en France de longues conferences, dont le reſultat fut; que cet Ambaſſadeur dépécha incontinent aprés ſon neveu au Prince de Parme, & le chargea de porter des Lettres au Duc de Lorraine, à Baſſompierre, à Roſne, à Charny, à Rochebaron, & à Clermont, que l'on comptoit entre les principaux des Catholiques zelez : qu'aprés que le Duc de Mayenne fût retourné de commander l'armée de Dauphiné, Salcede revint à Paris; & que ſur le ſoir du même jour on l'introduiſit dans l'Hôtel de Guiſe, où il eut une ſecrette conference avec les Ducs de Guiſe & de Mayenne, & avec le Secretaire d'Etat Villeroy : que Villeroy l'exhorta à ſervir fidellement la Maiſon de Guiſe & le Roy d'Eſpagne, pendant que les deux Ducs ſe promenoient dans la Chambre; que le même Villeroy tenoit plu-

sieurs papiers entre ses mains, que les deux Ducs prenoient de temps en temps pour les montrer à Salcede : qu'aprés que Salcede les eut leus, Villeroy lui demanda, s'il ne croyoit pas que leur dessein d'exterminer l'Heresie en France & dans les Pays-bas fût infaillible ; puis qu'ils avoient presque toute la Noblesse pour eux ; que le Duc d'Aumale s'étoit asseuré de celle de Picardie, les Ducs de Guise & de Mayenne de celles de Champagne & de Bourgogne ; Moüy & la Mailleraye de celle de Normandie : qu'ils disposoient à leur gré des Ports de mer les plus importans, qui étoient ceux de Granville, de Cherbourg, de Calais, & de Brest : que Mandelot Gouverneur de Lyon, s'étoit engagé à leur ouvrir les portes de cette Ville, & à donner passage au Duc de Nemours qui devoit leur mener l'armée que le Pape & le Duc de Savoye leur envoyoient : que les Espagnols entreroient en même temps dans le pays de Bearn,

1578.

1578. & s'en empareroient avec d'autant plus de facilité, qu'il n'y avoit que la seule forteresse de Navarins qui fût pourvûë de gens de guerre & Munitions ; que Mendoſa cousin de Salcede ſe preſenteroit devant Bayonne ; & que la Hilliere Gouverneur de cette Place, l'y recevroit & lui faciliteroit les moyens de penetrer ſans obſtacle juſques au milieu de la Guyenne : que le Duc Henry de Brunſwic fils de la ſœur du Duc de Lorraine, tenoit preſte une armée d'Allemans dans le Briſgau & dans l'Alſace ; & qu'il la meneroit en Champagne au premier ordre du Duc de Guiſe.

Salcede ajoûta qu'aprés que Villeroy l'eut informé des particularitez que l'on vient d'abreger, il paſſa dans un cabinet, où il cacheta une Lettre qu'il lui mit en main : qu'il lui ordonna de la porter au Prince de Parme ; de lui dire que le Roy d'Eſpagne verroit par-là les forces que les Catholiques Zélez avoient en France ; & de le prier de

1578.

ſuſpendre tous ſes autres deſſeins ſur les Pays-bas, pour vaquer uniquement à celui que la Maiſon de Guiſe lui propoſoit : que les Eſpagnols s'aprochaſſent ſeulement de Calais, & que cette démarche ſuffiroit pour contraindre le Roy Henry Trois, de donner au Duc de Guiſe ou au Duc de Mayenne le commandement de ſa principale armée ; puiſque ſans cela Sa Majeſté n'auroit point aſſez d'autorité pour obliger la Nobleſſe de ſon Royaume de monter à cheval ; & qu'aprés que l'un ou l'autre de ces Princes auroit obtenu le Generalat, les Catholiques zelez n'auroient plus d'obſtacles qui traverſaſſent l'execution de leur projet : Que Salcede aprés avoir conduit ſon Regiment au Duc d'Anjou, lui demanderoit en grace la permiſſion de ſe jetter dans Dunkerque que les Eſpagnols menaçoient de Siége ; & qu'au lieu de la deffendre, il la livreroit au Prince de Parme. Salcede dît encore qu'il ſe mit en chemin pour porter

1578. au Prince de Parme la Lettre dont il étoit chargé, & que de peur qu'elle ne fût interceptée, il alla en Flandres par la Lorraine : qu'étant arrivé à Nancy il y reçût ordre de s'arreſter, juſques à ce qu'un petit Eſpagnol louche le fût venu trouver, que cet Eſpagnol lui avoit dit de continuer ſon voyage, & qu'il étoit allé à Rome, d'où il devoit paſſer par mer en Eſpagne.

Salcede nomma enſuite parmy les complices de ſa conſpiration Combelle, qui commandoit trois mille hommes dans l'armée du Duc d'Anjou, & plus de cinquante Princes ou Seigneurs, entre leſquels étoient les Ducs d'Aumale, d'Elbeuf & de Nevers, les Maréchaux de Matignon & d'Aumont, & pluſieurs Gouverneurs de Provinces & de Villes, comme Maugiron Lieutenant de Roy dans le Dauphiné, Moüy, la Mailleraye, Balſac d'Entragues, & la Chaſtre Gouverneurs des Pays de Caux, d'Orleans, & du Berry ; la Hunaudaye Lieutenant de Roy en

en Bretagne, Mauleon, Gourdan, Sarlaboux, Cigogne & Mandelot Gouverneurs de Calais, du Havre de Grace, de Diepe & de Lyon; les deux Villequiers; Puigaillard, Lanſac, Cadillac, Grandpré, Breauté, Cerillac, le Surintendant O, & ſon frere Capitaine des Gardes du Corps, la Guiche grand Maiſtre de l'Artillerie, & Suſe Lieutenant de Roy en Provence: Il declara enſuite que le Cardinal de Pelevé negocioit en Cour de Rome, pour le ſuccez de la même conſpiration: & qu'enfin la principale intention des Conjurez, étoit d'enfermer Henry Trois, & le Duc d'Anjou ſon frere dans une perpetuelle priſon, d'opprimer en quelque maniere que ce fût tous les Princes de la Maiſon Royalle de France, & de livrer le Royaume aux Eſpagnols. 1578.

Salcede écrivit lui-même ſa dépoſition, & mit au commencement une courte Preface, pour perſuader ſes Lecteurs qu'il n'y avoit point eſté contraint, & qu'il ne la faiſoit

1578. que pour la décharge de ſa conſcience. La plûpart des circonſtances qu'il y avoit avancées étoient ſi peu vrai-ſemblables, qu'il y a de l'apparence, qu'il n'avoit point eu d'autre but que celui de diſpoſer le Duc d'Anjou & ſes Juges à lui pardonner, par la crainte que leur inſpireroit la multitude & la puiſſance des Conjurez; & de fait il écrivit peu de jours aprés à ce Prince une longue Lettre pour excuſer ſon crime; ſur ce qu'il n'avoit (diſoit-il) eu deſſein ni ſur ſa perſonne, ni ſur ſes Troupes, & qu'il avoit ſeulement voulu ſe ſaiſir de Cambray & de Dunkerque, & conſerver ces deux importantes Places, juſques à ce que les Eſpagnols qui avoient donné à Loüis de Figueroa ſon oncle les biens de la Maiſon de Salcede, les lui euſſent reſtituez.

Le Duc d'Anjou n'eût point d'égard à cette Lettre, & Dammartin qu'il avoit envoyé vers le Roy ſon frere, pour l'informer des particularitez que l'on vient de rapporter,

jetta la Cour de France dans une extreme apprehenſion. Le Roy durant quelques jours prit des ſoins extraordinaires pour la ſureté de ſa perſonne ; mais ſes favoris qui craignoient que Sa Majeſté ne paſſaſt dans le deſeſpoir, ou ne s'accordât avec le Duc d'Anjou pour reſiſter à leurs communs ennemis, tournerent ſi bien l'eſprit de leur Maître, qu'ils le convainquirent que le plan de la conſpiration qu'on venoit de lui envoyer, n'étoit qu'un conte fait à plaiſir que ce Prince avoit inventé pour tenir le Roy dans une éternelle défiance, & pour le contraindre par là de lui envoyer les ſecours d'hommes, & d'argent, dont il avoit beſoin pour chaſſer des Pays-bas les Eſpagnols. La Cour de France ne laiſſa pas neanmoins d'envoyer au Duc d'Anjou, Bellievre & Bruſlard Secretaires d'Etat, pour ſe conjoüir avec lui de ce que la conjuration avoit eſté découverte, & pour le prier d'envoyer à Paris Salcede. 1578.

1578. Le Duc d'Anjou y consentit de meilleure grace que l'on n'avoit esperé ; & Salcede fut conduit de la Ville de Bruges au Château de Vincennes. On l'interrogea en presence du Roy, de la Reine Mere, du Chancelier, du Garde des Sceaux, du premier President, de Bellievre & de Bruslard, & il se dédit entierement de ce qu'il avoit avoüé jusques-là ; quoiqu'il l'eût confirmé, lorsque les mêmes Bellievre & Brûlart l'étoient allé voir dans la prison par ordre du Duc d'Anjou. Il soûtint de plus que ces precedentes dépositions lui avoient esté en partie suggerées, & en partie arrachées par force ; & cette diversité obligea la Cour de le faire transferer à la Bastille, & interroger de nouveau par Hierôme d'Angenoust Conseiller au Parlement, homme de sçavoir & de probité, qui demanda & obtint d'être assisté dans une action si délicate, par le premier President & par six autres Conseillers.

Salcede se dédit une seconde fois, & dépoſa les mêmes choſes qu'il avoit déclarées à Bruges. Cet Interrogatoire fut porté une heure aprés au Roy par un de ſes Gentils-hommes ordinaires qui l'attendoit ; & Sa Majeſté l'ayant leu, rentra dans les frayeurs que ſes favoris avoient bien eu de la peine à lui ôter. Elle ne pût ſe determiner ſur ce qu'elle en devoit croire ; & pour s'en éclaircir par ſes propres yeux & par ſes oreilles, elle voulut aſſiſter à l'Interrogatoire que le Conſeiller d'Angenouſt recommença par ſon ordre. La ſeule précaution qu'Elle prit fut de ſe mettre en un lieu d'où il lui étoit facile de tout voir & de tout entendre ſans être veuë ; mais Elle n'y demeura pas longtemps ſans être punie de ſa trop grande curioſité. Salcede ſans être mis à la torture, & même ſans en être menacé, confirma tout ce qu'il avoit dit dans ſon precedent Interrogatoire, & le Roy en fut tellement ſaiſi de crainte, qu'il ſortit 1578.

1578. plus mort que vif du lieu où il s'étoit caché. Il trembloit à la veuë de tous ceux qui l'aprochoient, ſans en excepter ſes favoris, & les plus affidez de ſes domeſtiques ; & il s'imaginoit que les uns & les autres lui alloient mettre le poignard dans le ſein ; parce que Salcede dans ſa dépoſition avoit principalement accuſé les deux freres d'O, & les deux Villequiers.

Le Conſeil d'Etat aſſemblé là deſſus, fut partagé ſur ce qu'il y avoit à faire de Salcede, qui envelopoit dans ſon accuſation les plus grands Seigneurs du Royaume, ſans preuve & ſans apparence ; & qui s'étoit expliqué d'une maniere ſi contraire dans les Interrogatoires qu'on luy avoit faits à Bruges, & dans ceux qu'il avoit ſubis à Vincennes & dans la Baſtille. Villeroy avoit eſté ſuffiſamment juſtifié par ſa precedente conduite, par le témoignage de tous les gens de bien, & par les preuves qu'il avoit faites dans les formes, qu'il étoit auprés du Roy

dans le temps que Salcede avoit pretendu avoir conferé avec lui, & avec les Ducs de Guise & de Mayenne, & enfin par la propre bouche du Roy, qui l'avoit déclaré innocent. Cependant il crut qu'il y alloit de son honneur & de sa reputation, de solliciter que l'on suspendît le supplice de Salcede jusques à ce qu'il luy eût esté confronté. 1578.

Le premier President étoit de l'avis de Villeroy ; mais il se fondoit sur une autre raison : Il voyoit que le Roy s'abandonnoit de plus en plus aux plaisirs, & negligeoit ses affaires ; il n'y avoit que trop lieu de prevoir que Sa Majesté se porteroit dans la suite du temps à des excez insuportables, si elle n'étoit retenuë par une juste aprehension ; & le bon sens ne vouloit pas qu'on lui en donnât d'autre, que celle de la conjuration de Salcede ; puisqu'elle s'offroit d'elle même, & qu'elle avoit fait d'abord assez d'impression dans l'esprit du Roy, pour y causer un tremblement dans toutes les parties de son corps.

1578. Mais les autres Conseillers d'Etat en plus grand nombre, vouloient au contraire que Salcede fût au plûtôt puni, & en apportoient des raisons ausquelles il étoit bien difficile de répondre. Ils soûtenoient qu'il étoit également necessaire de justifier les innocens & de punir les coupables; parce que si l'on differoit de le faire, les innocens pour maintenir leur honneur, & les coupables pour sauver leurs vies, se porteroient à des extremitez dont la seule idée inspiroit de l'horreur. Ils ajoûtoient, que la bonne politique ne permettoit pas de jetter dans le desespoir les accusez, soit qu'ils le fussent à droit ou à tort, lors qu'il s'agissoit de punir les grandes conspirations; ni de leur donner ainsi lieu d'apercevoir qu'ils étoient les plus forts, & qu'ils pouvoient éviter par la violence le suplice dont ils étoient menacez.

Ce dernier avis l'emporta sur l'autre, non pas tant à cause de la pluralité des voix, que parce que le Roy

se défioit du premier Président, de qui le Duc d'Anjou avoit fait la fortune, & qui étoit actuellement son Chancelier : ainsi le Parlement eut ordre de travailler au procez de Salcede, & donna le vingt-cinq d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt deux un Arrest, qui déclaroit Salcede atteint & convaincu du crime de leze-Majesté au premier chef ; le condamnoit à être tiré à quatre Chevaux ; vouloit que sa teste fût portée à Anvers, pour être mise au lieu que le Magistrat de cette Ville ordonneroit, que ses quatre quartiers fussent attachez à des gibets, dressez aux quatre principales portes de cette Ville ; & que ses Interrogatoires, ses Lettres, & ses dépositions fussent brûlées, comme remplies de calomnies contre les Princes, & les plus grands Seigneurs de la France. Salcede dans la question extraordinaire où il fut appliqué avant l'execution de l'Arrest, déclara que ce qu'il avoit dit à Bruges & à Vincennes étoit la 1578.

1578. pure verité, & déſavoüa ce qu'il avoit avancé dans ſes autres Interrogatoires, comme abſolument faux, & fauſſement inventé pour ſauver ſa vie ; mais pendant qu'on le remenoit à la priſon, & qu'on le conduiſoit par un degré fort obſcur, un Religieux dont Monſieur de Thou a jugé à propos de ſuprimer le nom, dit à l'oreille de Salcede certaines paroles, qui ne furent entenduës que de lui, & qui l'obligerent à ſe dédire de ce qu'il avoit déclaré à Bruges, à Vincennes, & dans ſon dernier Interrogatoire, & à perſiſter juſques au dernier ſoûpir dans ce qu'il venoit d'aſſurer. Il fut executé le même jour vingt-cinq d'Octobre ſur la Place de Gréve, avec cette reſtriction, que le Roy preſſé par les importunitez de Madame la Ducheſſe de Mercœur, que l'on a dit être parente de Salcede, accorda qu'il ſeroit étranglé, aprés que les Chevaux auroient fait leur ſecond effort pour le démembrer.

La Bourgeoiſie de Bruges n'avoit

pas voulu mettre entre les mains de Belliévre & de Bruſlart, l'homme qui avoit eſté pris avec Salcede; parce qu'elle pretendoit que ſi elle l'eût fait, elle auroit donné atteinte à ſes Privileges : mais pendant que les Magiſtrats de cette Ville lui faiſoient ſon Procez, il ſe tua lui-même, & fruſtra de cette ſorte l'attente de ceux qui pretendoient connoître par ſes dépoſitions, la verité de celles de Salcede, qui avoient été ſi contraires les unes aux autres. Le Journal de Henry III. ne convient pas des principales particularitez que l'on vient de raporter; mais on a crû qu'il étoit plus juſte de croire les Actes du Procez de Salcede, * que le témoignage d'un Autheur inconnu, qui vrai-ſemblablement ne les avoit pas leûs. 1578.

* Il eſt dans la Bibliotheque du Roy entre les procez criminels.

ARGUMENT
DU
SIXIE'ME LIVRE.

ON acheve d'examiner ici le détail de la conjuration de Salcede, & l'on y distingue ce qu'il y a de faux & de douteux, d'avec ce qu'il y a de certain. Antoine de Portugal est défait par Sanche Davila, & se refugie à la Cour de France. Il y dispose des Favoris à son gré, tant qu'il a des bijoux à leur donner ; mais aprés qu'ils ont tiré de lui les pierreries, que les Rois de Portugal avoient reçûës des Indes Orientales, ils le mépriſent, & l'on se contente de le refuſer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui demandoit qu'on le livraſt à son Maître. La Reine Mere envoye aux Isles Terce-

res une flotte de cinquante-huit Voiles. Stroſſy qui la commandoit deſcend dans l'Iſle de ſaint Michel, il remporte ſur les Eſpagnols un avantage, qui l'auroit rendu maître des Terceres, s'il eût été moins addonné à l'Aſtrologie judiciaire; mais le jour dans lequel il combattoit étant mal-heureux ſelon lui, il neglige d'achever de vaincre. La valeur de Meſſlez auroit pourtant réparé cette faute, ſi Stroſſi n'en eût commis une ſeconde qui fut irreparable. Il ne ſe ſaiſit pas du Château d'Elgade, qui auroit empéché le débarquement des Eſpagnols, & mis entre les mains des François, la Flotte qui revenoit des Indes. Le Marquis de Sainte-Croix débarque à la faveur de cette Fortereſſe, & livre deux combats aux François. Stroſſy eſt abandonné dans le premier, par la meilleure partie de ſes propres Vaiſſeaux, & ſe dégage pourtant du Combat. Il les va trouver, & leurs Commandans lui promettent de le ſeconder. Il retourne

là-dessus attaquer les Espagnols, mais la desertion des siens recommence, & lui fait perdre la Bataille & la vie. Brissac & Sainte-Soulene retournent en France, & évitent le châtiment qui leur étoit dû, Brissac par la faveur du Duc de Guise, & Sainte-Soulene à force d'argent. Le Clergé de France obtient la permission de faire tenir des Conciles Provinciaux; & on lui refuse de faire recevoir le Concile de Trente, pour ce qui regardoit la Discipline. Le Roy de Navarre trouve une conjoncture propre à recouvrer son Royaume, & on la lui laisse perdre, en ne lui permettant pas d'engager pour cinq cent mil écus, les Terres qu'il possedoit en France. Le Duc d'Anjou demande inutilement du secours au Roy son frere, aux Protestans d'Allemagne, & au Roy de Dannemarc; & les imperfections de ce Prince dont on fait ici le détail, jointes à la mauvaise conduite des Officiers de son Armée, lui attirent la haine des Flamans Catholiques & Calvinistes.

ARGUMENT.

Les effets qu'il en reſſent le portent à croire trois de ſes Favoris, qui lui perſuadent de ſe ſaiſir des plus importantes Places des Païs-Bas en un même jour. On en rapporte l'execution ſur la foy de deux auteurs, qui ſont témoins irreprochables, & l'on remarque qu'elle ne réüſſit pas par la negligence des François, qui commirent trois fautes d'extrême importance. Le Prince d'Orange qu'ils avoient voulu faire perir, diſpoſe entierement des Flamans à leur renvoyer leurs Priſonniers & leurs équipages; & enſuite il les engage par des traits de Politique qui ſont ici marquez, à ſe reconcilier avec le Duc d'Anjou. Mais cela s'execute avec une lenteur, qui fait perdre aux Flamans Dunquerque, & les autres Places voiſines de la Mer, & jette le Duc d'Anjou dans un chagrin, qui abbrege ſes jours. Le Roy en eſt informé, & s'imagine que pour regner deſormais en repos, il n'a qu'à feindre une extraordinaire devotion; il le fait, & retourne

néanmoins ſi ſouvent à ſes plaiſirs, qu'il ne peut tromper ni les Grands ni le Peuple. La maladie du Duc d'Anjou fait apprehender à la Reine Mere de perdre ſon credit. Elle ſe propoſe de le conſerver, en s'uniſſant avec le Duc de Guiſe. Et ce Duc perſuadé qu'elle lui fera perdre l'amitié des Eſpagnols, la rebute.

HISTOIRE
DE
HENRY III.

LIVRE SIXIEME.

Où l'on voit la derniere expedition du Duc d'Anjou en Flandres, & ce qui eſt arrivé de plus rare durant le reſte de l'année mil cinq cens quatre-vingt-trois, & la plus grande partie de quatre-vingt-quatre.

LE Duc d'Anjou ne tira pas du bon office qu'il venoit de rendre au Roy ſon frere, ous les avantages qu'il eſperoit. 1579.

car il ne lui vint pas de France les
1579. recruës, qu'on lui avoit promiſes, & d'ailleurs il n'obtint des Etats de Flandres que ce qu'il lui falloit pour entretenir cinq mil hommes; les Députez s'étant excuſez de lui en fournir davantage, ſur le grand nombre de garniſons qu'il étoit neceſſaire d'entretenir dans leurs principales Villes ; & ſur ce que les ſoldats François ne laiſſoient pas de ravager les Provinces Walonnes, quoy qu'on les payât avec aſſez d'exactitude. Il n'y avoit pas d'apparence d'oppoſer un ſi petit nombre de Gens de guerre au Prince de Parme, qui en avoit ſix fois autant ; & le meilleur expedient que l'on trouva dans le Conſeil du Duc d'Anjou, fut de diviſer ſa petite Armée en trois Brigades, ſous le Commandement de Saint-Luc, de Rochepot, & de Holac, & de les employer à dégager les grandes Villes, de quelques Châteaux qui ne permettoient ni que l'on y entrât, ni que l'on en ſortît en ſeureté.

Tout l'Eſté de mil cinq cent quatre-

vingt-deux se passa en de legeres rencontres ; mais sur la fin de Septembre, le Prince de Parme reçût tant de Troupes d'Espagne & d'Italie, qu'il reprit l'Ecluse prés de Cambray, Câteau-Cambresis, Ninove, Likerche & Gaesbek prés de Bruxelles, que Saint-Luc avoit recouvrées. Il forma immediatement aprés une espece de Blocus devant la ville de Bruxelles ; mais la famine le contraignit de le lever deux ou trois semaines aprés. 1579.

Il est vray que si les Espagnols ne furent pas heureux dans les Païsbas, ils eurent aux Isles Terceres un succez, qui leur assûra la conquête du Portugal, qu'ils venoient de faire. Le Roy Philippe second s'étoit emparé de ce Royaume, avec la facilité que l'on a raportée ; & le Duc d'Alve avant que de mourir, avoit défait l'armée d'Antoine de Portugal, Prieur de Crato, qui avoit prétendu à cette Couronne. Antoine rassembla sept ou huit mil hommes du debris de ses Troupes, & campa à

Porto sur la riviere de Duero ; mais
1579. Sanche d'Avila Lieutenant General du Duc d'Alve, le battit une seconde fois, & le contraignit de se sauver à Viane, où il tenoit un Vaisseau prest à tout événement. Il s'embarqua dessus ; mais il survint une tempeste, qui l'empêcha de sortir du Port. Il apperçût de là les Troupes Espagnoles qui s'avançoient pour se saisir de sa personne, il aima mieux se jetter dans une Chaloupe, que de s'exposer à leur discretion.

La Chaloupe échoüa contre des rochers qui ne furent pas tout-à fait funestes à Dom Antoine, puis qu'ils lui donnerent moyen de se cacher. Il se déguisa en Matelot, & il erra huit mois entiers dans le Portugal, sans être découvert, quoique les Espagnols eussent promis quatre-vingt mil écus, à quiconque le deceleroit. Enfin il trouva un vaisseau Flamand qui le transporta dans l'Angleterre; d'où il entra par Dieppe dans la France. Henry Trois favorable à ce Prince malheureux, envoya au de-

vant de lui jusques à Mante le Duc de Joyeuse, qui le mena à Paris, où il fut dautant mieux reçû, que la Reine Mere esperoit qu'il lui cederoit ses droits. Il gagna d'abord les Favoris de Henry Trois, parce qu'il leur distribua les pierreries que les Rois de Portugal avoient gagnées à la Conqueste des Indes, & qui étoient si riches, que tous les Princes de l'Europe ensemble n'en avoient pas qui valussent les leurs. Mais il se hâta trop de faire de si magnifiques presens; & lors qu'il n'eut plus rien à donner, les Favoris n'eurent plus de consideration pour lui. 1579.

L'Ambassadeur d'Espagne ajoûta pour lors les menaces aux prieres, afin d'obliger Henry Trois à lui livrer Dom Antoine; ou du moins à lui ordonner de sortir hors de ses Etats, sur la présupposition qu'en quelqu'autre endroit de la Chrétienté qu'il se retirât, le Roy d'Espagne auroit assez de credit pour s'y saisir de sa personne. Mais Henry Trois quoyqu'il fût tout-à-fait les

1579. de la guerre, & qu'il n'apprehendât rien tant que de la recommencer, ne pût se résoudre à la bassesse, & à l'infidelité que l'on exigeoit de lui. Il répondit du même ton, dont il avoit usé aprés les Victoires de Jarnac, & de Moncontour, lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou : Qu'il n'étoit pas moins Roy que Philippes second son Beaufrere, & qu'il n'en dépendoit en aucune maniere que ce fût : Que la France avoit toûjours été l'azile des miserables, & que ce ne seroit pas sous son regne qu'elle discontinuëroit de l'être : Que Dom Antoine étoit venu sur sa bonne foy, & qu'il y demeureroit de mesme autant qu'il lui plairoit : Qu'on ne lui fourniroit à la verité, ni argent, ni Vaisseaux, ni Gens de Guerre ; mais que la Reine Mere avoit de justes prétentions sur le Portugal : Que si le Roy d'Espagne eût voulu soûmettre les siennes au jugement des Etats de ce Royaume, & qu'ils eussent prononcé en faveur de sa Majesté Catholique,

cette Princeſſe n'auroit eu rien à dire, & les François n'auroient pas eu raiſon de la ſecourir : Mais puiſque les Eſpagnols avoient mieux aimé pourſuivre leur droit par la voye des armes ; cette meſme voye n'étoit pas moins ouverte pour la Reine Mere, que pour eux ; & que le Roy ſon fils ſe trouvoit également obligé, par les loix divines, par les naturelles, & par les civiles, à l'aſſiſter. 1579.

Ainſi l'on équipa dans les meilleurs Ports de la France, ſur la Mer Oceane une Flotte, pour l'envoyer aux Iſles Terceres, ſcituées à deux cens cinquante lieuës du Portugal ſur la route des Indes, qui ne s'étoient point encore ſoûmiſes aux Eſpagnols, ſoit qu'ils n'euſſent point encore équipé un aſſez grand nombre de Vaiſſeaux de guerre, pour les y contraindre ; ou que les Portugais naturels qui en étoient Gouverneurs, vouluſſent rendre leur condition meilleure, en differant de reconnoître Philippe Second pour leur Roy.

Mais Silva bien loin de déferer aux ſages avis qu'on lui donnoit, reſolut de perdre Landereau. Il l'engagea dans une entrepriſe ſur l'Iſle de Saint Michel ; d'autant plus mal concertée, que les Eſpagnols y avoient déja envoyé Pixot & Aguiar, Officiers d'experience & de réputation, avec huit ou dix grands Vaiſſeaux, & des forces ſuffiſantes non-ſeulement pour la maintenir ſous l'obéïſſance de Philippe Second ; mais encore pour entreprendre ſur les autres Iſles. 1579.

Silva avoit ſi peur que Landereau ne perît pas dans le piege qu'il lui dreſſoit, que pour lui ôter tous les moyens d'en échaper, il avoit fait ſecrettement avertir les Eſpagnols de ſe tenir ſur leurs gardes ; ainſi Landereau fut enveloppé prés de la rade, & forcé de combattre, ſur un terrain d'autant plus deſavantag ux pour lui, que l'artillerie des Vaiſſeaux ennemis le foudroyoit d'un côté, pendant que Pixot & Aguiar l'attaquoient de l'autre. Il étoit néan-

1579. moins si habile, & les soldats qu'il avoit conduits aux Terceres, se trouvoient tellement aguerris, qu'il se tira d'affaire par leur valeur. Il est vray qu'il en coûta la vie à la plus-part, & que ceux qui resterent ne furent plus en assez grand nombre, pour rendre à la Reine Mere le bon office qu'elle attendoit d'eux. Silva de qui la vangeance n'étoit pas satisfaite, suborna des assassins & des empoisonneurs, pour se défaire de Landereau; & parce que cette sorte de gens agissoit trop lentement à son gré, il essaya de mettre la division entre le peu de soldats François qui s'étoient sauvez de l'Isle de saint Michel; en payant les uns, & retenant les montres des autres.

Durant ce mal-entendu, la Flotte de la Reine Mere qui n'étoit que de cinquante-huit Voiles, c'est à dire, de vingt huit grands Vaisseaux, & de trente petits, partit de Belle-Isle. On l'avoit chargée de six mille soldats, & de plusieurs jeunes Gentils-hommes volontaires. Dom Antoine,

& le Comte de Vimiosa qu'il avoit declaré son Connêtable, étoient dessus; & la Reine Mere qui sçavoit bien que si elle étoit défaite, il lui seroit impossible d'en équiper une seconde, ne l'avoit confiée qu'à celui des hommes qu'elle croyoit le plus dans ses interests. C'étoit Philippe Strossi, de qui l'Ayeul paternel avoit épousé Clarice de Medicis, sœur du Pere de la Reine Mere. * Strossi n'avoit pas le pied marin; mais à cela prest, il étoit le plus digne de sa Commission, sur qui la Reine Mere eût pû jetter les yeux. Il sçavoit * admirablement la guerre; il étoit intrépide; il prenoit un grand soin de contenir ses Troupes dans une exacte discipline; & il n'avoit rien à perdre en France; puisque bien loin d'y avoir fait des acquisitions, il avoit achevé d'y dissiper les trois millions que son Ayeul avoit laissez. 1579.

* Jerôme Frãci Conestagio dans sa Revolution de Portugal.

* L'Abbé de Brantôme dans l'éloge de Strossi.

Cependant il y avoit trois considerations assez fortes dans la conjoncture presente, pour disposer la

1579. Reine Mere à choisir un autre que lui en qualité de General, si elle avoit eû assez de confiance en tous les Seigneurs François, qui lui avoient offert leurs services. Strossi étoit Italien & la plusspart des Officiers & des Soldats qu'il avoit à commander étoient François & volontaires. Il y avoit ainsi lieu de prévoir qu'on les mécontenteroit, en leur donnant un Chef qui ne fût pas de leur nation; & qu'ils ne lui obéyroient pas du tout, ou qu'ils ne lui obéyroient pas avec assez d'exactitude. De plus Sainte-Soulene le plus experimenté d'entr'eux, avoit autrefois eu querelle avec Strossi; & leurs communs amis ne les avoient pas si parfaitement reconciliez, qu'il ne fut resté dans l'esprit de Sainte-Soulene, un secret desir de se vanger à la premiere occasion qu'il en trouveroit. Enfin la Cour venoit de faire à Strossi l'injure la plus éclatante qu'il étoit capable de recevoir; puisque le Roy Henry Trois lui avoit ôté sans sujet, & même sans

prétexte, sa Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise, pour la donner au Duc d'Espernon : & comme tous ceux qui sont disgraciez deviennent mépriſables, quelque merite qu'ils ayent d'ailleurs ; il n'étoit point à croire que les François embarquez sur la Flotte de la Reine Mere eussent assez d'estime pour le General qu'elle leur avoit donné ; puis qu'ils sçavoient que la Cour en avoit fait assez peu d'état, pour lui ôter la plus importante Charge de la Guerre, sans l'en dédommager en quelque maniére que ce fût ; ce qui n'avoit été pratiqué, ni sous les regnes précedens, ni sous celui de Henry Trois, avant la prodigieuse fortune du Duc d'Espernon. 1579.

Pour comble de contre-temps, le Lieutenant que l'on avoit donné à Strossi, ne lui ressembloit ni pour le courage, ni pour l'experience. C'étoit Charles de Cossé, Comte de Brissac, qui pour avoir eû pour pere, pour frere, & pour oncle, les trois plus grands Generaux d'Armées de

1579. leur temps, n'en étoit pas plus habile dans les fonctions, où ils s'étoient signalez. Mais ce défaut étoit neanmoins récompensé en quelque maniere, par la valeur de Belmont Maréchal de Camp, de Sainte-Soulene, de Mesplez, de Roquemorete, de Bordat, de Fumée, & d'Icalin, ses principaux Officiers.

L'Espagne n'avoit point encore de Flotte capable de paroître en Mer, contre celle de France; parce que le Conseil de Madrit n'avoit pas crû, que les François nonobstant les trois Partys formez qu'ils avoient dans leur Royaume, s'ingeraſſent de soûtenir en même temps deux guerres aussi importantes, qu'étoient celles de Flandre & de Portugal. Cette fausse opinion auroit donné le loisir au Roy de Portugal, d'accabler les Espagnols dans l'Isle de Saint Michel, avant qu'ils eussent reçû l'assistance qu'ils attendoient, s'il eût sçeu profiter de son avantage : Mais au lieu de ménager les momens qui lui devoient être si precieux, il monta

sur le Vaisseau le plus pesant, & le plus mauvais voilier de la Flotte de France, & il contraignit par un si mauvais choix, les autres vaisseaux François de l'attendre le plus souvent, au lieu de hâter leur voyage. Il n'arriva par ce défaut que le vingt-deuxiéme jour à l'Isle de Madere; & au lieu de s'en asseurer, pour en tirer dans la suite de la guerre, les commoditez qui lui étoient si necessaires, & qu'elle lui auroit fournies avec d'autant plus d'abondance, qu'elle étoit la plus riche, & la plus fertile de celles de la Couronne de Portugal, il ne voulut pas seulement y débarquer, & il prit pour pretexte de son refus, que les François qui y mettroient le pied, se dissiperoient. Enfin il aborda le 13. Juillet 1581. en l'Isle de Saint Michel. 1579.

Mais il ne la trouva plus en l'état où elle auroit été, s'il y eût abordé quelques jours auparavant: Car le Marquis de Sainte-Croix Amiral d'Espagne, y avoit envoyé quatre Vaisseaux Basques, chargez de douze

1579. cens vieux ſoldats. Huit cens de ceux-là ſe trouverent au Port de l'Aguna, dans le temps que les François y deſcendoient, & les combatirent avec beaucoup de valeur. Mais ils furent enfin reduits à lâcher le pied, & à ſe retirer dans deux meilleures Places de cette Iſle, pour les défendre juſques à l'extrêmité : Les François pillerent & brûlerent le Bourg de l'Aguna, & cauſerent une telle conſternation dans toute l'Iſle de S. Michel, qu'ils s'en fuſſent rendus maîtres le même jour, s'ils euſſent pourſuivi leur victoire. Mais Stroſſy avoit cette imperfection commune avec la Reine Mere ſa proche parente, d'être trop adonné comme elle, à l'Aſtrologie judiciaire. Il étoit perſuadé qu'il y avoit des jours heureux, & d'autres malheureux pour lui ; & il s'en étoit fait une eſpece de Calendrier qu'il obſervoit avec toute l'exactitude, qui lui étoit poſſible. Celui dans lequel il venoit de combatre y étoit marqué avec une tache noire, & cela ſeul fit plus d'impreſſion ſur ſon

esprit, que la Victoire qu'il venoit de remporter. Il s'imagina que s'il la poursuivoit, il tomberoit dans le précipice, que sa mauvaise étoile lui avoit preparé; & qu'elle n'avoit commencé à le favoriser que pour l'y mieux conduire. Il n'en falut pas davantage pour l'arrester; quoique la conjecture lui fût si favorable, que les Bourgeois des deux principales villes de l'Isle de Saint-Michel, les avoient laissées desertes, pour s'enfuir dans les montagnes, où ils croyoient être plus en seureté. 1579.

Ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que Loüis de Noguera en ramassa trois mil, partie Espagnols, & partie Originaires de cette Isle, & les conduisit le lendemain matin avec Pixot, au devant des François. Comme il avoit beaucoup d'experience, il se campa à l'entrée d'un défilé, par où il étoit necessaire qu'ils passassent; & il les attendit de pied ferme, aprés avoir disposé le long d'une muraille tortuë, qui fermoit à droit le defilé, six cens Arquebusiers,

1579. & caché derriere ſoixante Halebardiers, qui devoient achever de rompre les François, aprés que la Mouſqueterie auroit ouvert leurs rangs.

Stroſſi avoit eſté informé que le Pays qu'ils traverſoient étoit entrecoupé ; & le Siege de Montaigu où Meſplez s'étoit ſignalé, l'avoit convaincu que c'étoit là celui de ſes Officiers, auquel il devoit avoir plus de confiance, en une journée déciſive. Il l'envoya devant avec deux cens hommes ; & Meſplez joignit de ſi prés les Eſpagnols, nonobſtant le feu continuel qu'ils faiſoient ſur lui, qu'il reconnut exactement la diſpoſition de leurs troupes, & ſur tout l'embûche qu'ils avoient dreſſée devant & derriere la muraille. Il jugea qu'il ſeroit impoſſible aux François de traverſer le defilé, avant que d'avoir délogé les Arquebuſiers, & les Halebardiers ennemis; & ce fut dans cette veûë qu'il logea cinquante de ſes Mouſquetaire ſur un rocher ſi élevé, qu'il commandoit au devant & au derriere de

la muraille; & que diviſant les cinquante ſoldats, qui lui reſtoient, en deux Brigades, il en donna l'une à Roquemorette, & ſe mit à la teſte de l'autre. 1579.

Il attaqua avec autant de bonheur que de courage, par deux endroits Noguera, qui lui tua d'abord les plus avancez des ſiens, & donna le ſignal enſuite aux Eſpagnols qu'il avoit mis en embûche, de charger les François. Roquemorette pour avoir negligé de mettre ſon corcelet, fut tué par un Capitaine Eſpagnol, qui ne lui ſurvêcut pas long-temps, puiſque Sauvat qui avoit pris la place de Roquemorette, lui enfonça ſa picque au milieu du cœur. Les Arquebuſiers François que Meſplez avoit diſpoſez ſur le rocher dominant, commencérent alors leur ſalve; & comme rien ne les empêchoit de voir, ni de diſtinguer les plus apparens des Eſpagnols, il les viſoient & les renverſoient infailliblement. Cet inconvenient étonna de ſorte Noguera, qu'il demeura quelque temps en doute de

1579. ce qu'il avoit à faire; & Mesplez profita de cette conjoncture, pour presser les ennemis avec tant de violence, qu'aprés leur avoir tué deux cens hommes, il les contraignit d'aller rejoindre leur gros.

Le défilé fut ainsi abandonné, & Strossi n'ayant plus de peine à le passer, attaqua Noguera dans le temps qu'il n'avoit pas encore eû le loisir de rasseurer les siens, & le vainquit. Noguera ne pût ramasser que huit cens Soldats des trois mil qu'il avoit eus, & se refugia avec eux dans le Château d'Elgade, où il mourut de ses blessures. Pixot aprés une si grande perte, crut qu'il y auroit de la témerité, à s'obstiner davantage de resister aux François. Il abandonna l'Isle de Saint Michel; & il monta sur une caravelle, pour porter en Portugal l'avis, qu'elle étoit perduë. Les François entrerent dans les deux Villes de cette Isle, dont on leur ouvrit les portes, & se saisirent de tous les Vaisseaux qu'ils trouvérent dans les Ports. Mais ils

commirent une seconde faute de même nature que la precedente ; & ils négligerent d'attaquer immédiatement aprés, le Château d'Elgade, qui leur eût assuré la conservation de l'Isle de S. Michel ; parce que les Espagnols aprés l'avoir perduë, n'eussent plus eu de retraite dans cette Isle, ni de commodité pour y débarquer. Les François au contraire seroient demeurez Maîtres de toutes les Isles Terceres, & auroient enlevé la Flotte des Indes, qui leur auroit donné les moyens d'entretenir la guerre durant deux ou trois ans, sans que la Reine Mere eût esté contrainte de tirer de l'argent du Roy son fils. 1579.

Mais Dom Antoine se piqua à contre-temps de faire le Roy, en exerçant la vertu de clemence. Il ne voulut forcer ni la Garnison du Château d'Elgade, ni les plus riches des Habitans de l'Isle, qui s'y étoient retirez, & il eut la patience de les faire sommer durant sept jours. Alvarez Basan Marquis de

1579. Sainte-Croix conduisit la Flotte d'Espagne précisément au out de ce terme, & il ne perdit pas l'occasion de s'approcher du Château d'Elgade, ni de mettre ses Vaisseaux à couvert sous le Canon de cette Place. Il reconnut de là la Flotte des François, & voyant que la sienne étoit plus forte de la moitié, que la leur; il usa de cette ruse pour attirer Dom Antoine au Combat. Il feignit d'ignorer qu'Aguiar étoit mort, & il écrivit une lettre à dessein qu'elle fust interceptée. Cette lettre contenoit que les Vaisseaux Espagnols avoient esté si mal-traitez dans le voyage qu'ils venoient de faire, qu'il leur seroit impossible de resister à la Flotte de France, supposé qu'ils fussent attaquez, avant que d'avoir eû le loisir de se refaire: outre qu'il n'avoit mené aux Terceres qu'environ la moitié des Vaisseaux du Roy Catholique; que l'autre moitié étoit restée dans les Ports de l'Andalousie, faute d'équipage, & que la tempeste avoit écarté les autres.

L'artifice du Marquis de Sainte-Croix réüſſit, & les François s'avancerent pour l'attaquer avec autant de confiance, que s'ils fuſſent allez à une Victoire certaine. Le calme qui ſurvint, differa quelque temps la Bataille : mais le vent s'étant rafraîchi, les François gagnérent le deſſus du vent, & ſerrerent la Flotte Eſpagnole contre l'Iſle. Stroſſi commença la charge avec cinq ou ſix Vaiſſeaux ; mais il ne fut pas ſuivy des autres, qui s'enfuirent ſans avoir tiré un coup de Canon, par une conſternation dont ils furent ſaiſis. Ils ſe mirent à couvert dans le Port de l'Iſle de Sainte-Marie ; & Stroſſi ſe dégagea pourtant du Combat ; il alla joindre les ſiens ; il employa la nuit à les raſſurer ; & le calme l'empêcha d'envoyer dix Vaiſſeaux le long de l'Iſle, pour gagner le derriere de la Flotte d'Eſpagne, & la combatre par là pendant qu'il l'attaqueroit avec le reſte de ſa Flotte par devant. Le jour ſuivant ſ deux Flottes ſe contenterent 1579.

1579. de ſe canonner, & la Françoiſe perdit une Patache. Le ſoir le Marquis de Sainte-Croix eſſaya de retourner vers l'Iſle de Saint Michel à la faveur des renebres, & il fit éteindre à cette fin les fanaux de ſes Navires.

Stroſſi preſſentit ce deſſein, & le voulut prévenir, en ſe mettant entre les Eſpagnols & l'Iſle : mais dix-huit de ſes Vaiſſeaux refuſérent de le ſuivre ; ſoit que la conſternation y euſt recommencé, ſelon quelques Relations, ou qu'il y eût de la mesintelligence entre lui, & les Officiers qui les commandoient, comme portent les autres. Stroſſi pour les ramener à leur devoir & pour leur redonner le courage, fit attaquer en leur preſence par un de ſes Galions, un Vaiſſeau Eſpagnol demeuré derriere la Flotte du Marquis de Sainte-Croix, à cauſe que ſon maſt avoit été briſé. Le Galion obéît avec aſſez d'exactitude ; mais les Vaiſſeaux François qui devoient le ſoûtenir ſe mirent au large, & donnerent

nerent à l'Eſpagnol le loiſir de s'enfuïr. Stroſſi convaincu par les deux experiences que l'on vient de marquer, que la deſunion de ſes Officiers étoit le plus grand de ſes maux, s'ingera d'y remedier en les aſſemblant le lendemain ſur ſon Bord. Il les reprit doucement de leur deſobéiſſance. Il leur repreſenta les inconveniens qui en arriveroient, & il leur fit ſigner une eſpece de convention, pour ce qui regardoit la forme qu'ils obſerveroient en combattant la Flotte ennemie. Les Gentils hommes qui s'écarteroient du gros devoient être dégradez de Nobleſſe, & les roturiers pendus. 1579.

Ses Amis qu'il conſulta là-deſſus lui remontrerent que le remede dont il uſoit, n'avoit point de proportion avec le danger qu'il prétendoit éviter ; & que les Officiers de ſa Flotte qui s'étoient déja ſignalez par deux lâchetez, ne ſeroient détournez, ni par la crainte de la mort, ni par celle de la roture, d'en commettre une troiſiéme, puiſqu'il leur re-

1579. ſtoit aſſez de lumiere pour prévoir, qu'aprés que leur deſertion auroit fait perdre la Bataille à leur General, il ne ſeroit plus en état de leur impoſer la peine à laquelle ils avoient ſigné de ſe ſoûmettre. Surquoi les mêmes Amis de Stroſſi ajoûtérent, qu'ils lui conſeilloient de faire venir une ſeconde fois ſur ſon Bord tous les Officiers, de les y retenir, & de mander aux Lieutenans qu'ils avoient laiſſez dans chaque Vaiſſeau, qu'il feroit également couper les teſtes des uns & des autres, s'ils n'obéiſſoient exactement à ſes ordres. Mais Stroſſi, quoiqu'extraordinairement ſevere, comme il l'avoit aſſez témoigné, en commandant qu'on jettât dans la riviere de Loire huit cens filles de joye, qui ſuivoient ſon Camp, eut horreur du conſeil qu'on luy donnoit, quoi qu'il ne fuſt pas ſi rigoureux à beaucoup prés. Il s'excuſa de le ſuivre ſur deux raiſons; l'une, qu'il aigriroit les eſprits dans le moment qu'il avoit le plus de beſoin de

les adoucir ; l'autre, qu'il soûleveroit contre lui toute la Noblesse, dans laquelle consistoit néanmoins la principale force de sa Flotte. 1579.

Il étoit allé aux Terceres sur un grand Vaisseau sûr & de bonne defense, mais extraordinairement pesant, & si mauvais voilier, qu'il demeuroit toûjours derriere les autres de la Flotte. Les François en prirent occasion de lui faire un reproche semblable à celui qu'ils lui avoient fait autrefois au Combat de la Roche-la-Belie, où ils l'avoient accusé de ne s'être pas mis à leur tête, dans le dessein de ne pas s'exposer au danger aussi-tôt que les autres. Ils prétendirent de même aux Terceres qu'il avoit choisi un Vaisseau qui étoit mauvais voilier, afin de ne hazarder sa personne que le plus tard qu'il pourroit. Comme Strossi n'avoit pas changé d'humeur depuis le Combat de la Roche-la-Belie en Limosin, il commit la même faute qu'il avoit faite alors. Il resolut de se trouver le premier à

1579. l'attaque des Ennemis ; & il quitta son Vaisseau pour monter sur un autre, qui valoit beaucoup moins. Les principaux Gentilshommes qui le montoient, étoient Belmont, Vimiose, & la Chastaigneraye, accompagnez de cinquante autres de moindre consideration, & de six cens Soldats. La Flotte de France étoit disposée de sorte, que le Vaisseau dont on vient de parler, celui de Brissac, & trois Galions Anglois, en composoient le front ; & celui de la Flotte d'Espagne étoit de trois grands Galions, & d'une Hourque d'extraordinaire grandeur. Ces quatre Bâtimens étoient si élevez qu'ils couvroient le reste de la Flotte rangée derriere eux.

Le Marquis de Sainte-Croix montoit celui des trois Galions à qui l'on avoit donné le nom de saint Martin ; & Dom Lopes de Figueroa son Lieutenant General, commandoit dans celui des deux autres, qui étoit le plus éloigné du sien, & s'appelloit saint Mathieu. Le calme qui

survint au moment que les deux Flotes se trouvoient en presence l'une de l'autre, les obligea à se contenter d'abord de se canonner l'une l'autre : mais un vent favorable aux François lui ayant succedé, Strossi s'avança pour venir à l'abordage du Galion saint Mathieu, où il croyoit que fût le Marquis de sainte-Croix. Il l'investit avec son Vaisseau, accompagné de deux autres François fort legers, qui s'étoient hâtez de le seconder. Deux autres Vaisseaux François s'attacherent au Galion de sant Martin, & trois à un autre Galion. Le plus grand effort fut néanmoins employé contre le Galion saint Mathieu. On ne s'amusa point à le canonner, & on lui jetta des grapins qui l'accrocherent. On y combattit long-temps à coups d'épée, & de haches; & les Matelots avoüerent de part & d'autre, de ne s'être jamais trouvez en une si sanglante, ni si dangereuse occasion. Il y fut tué quatorze cens François, & des six cens soldats Espagnols, 1579.

1579. outre l'équipage, qui montoient le Galion ſaint Mathieu, il ne reſta (dit-on) qu'un vieillard & un jeune garçon.

Le Marquis de Sainte-Croix qui voyoit le danger où ſon Lieutenant General étoit expoſé, n'oublia rien de ce qui dépendoit de lui pour le ſecourir ; & il eſſaya pluſieurs fois de le joindre : mais outre qu'il eut le vent contraire, il avoit bien de la peine à ſe deffendre de trois Vaiſſeaux François qui lui avoient coupé le chemin, & qui le battoient en prouë. Les autres Vaiſſeaux de ſa Flotte ne pûrent non plus que lui, dégager le Galion ſaint Mathieu, â cauſe qu'ils étoient tenus en échet par plus de trente Bâtimens François, qui s'étoient élargis ſur les aîles, & ſembloient vouloir gagner le vent, pour fondre ſur les Eſpagnols. Ce n'étoit pas-là néanmoins leur intention, & il ne parût que trop par l'évenement, que Stroſſi avoit eu tort de rejetter l'avis de ceux qui lui conſeilloient de ſe ſaiſir

des Capitaines de sa Flote, qui lui étoient suspects, & d'intimider leurs Lieutenans : car de tous ces Vaisseaux il n'y en eut que douze qui s'acquiterent de leur devoir ; & les autres trente-huit ne se remuërent non plus que si la querelle que l'on vuidoit, leur eût esté indifferente. 1579.

Ainsi les Espagnols eurent tout le loisir dont ils avoient besoin, pour rafraîchir leurs trois Galions, & pour aprés deux heures de combat environner le Vaisseau de Strossi, & le Vice-Amiral de la Flotte de France. Ils fracasserent le Vice-Amiral ; & pourtant Brissac, & les autres François qui le montoient, se deffendirent avec tant d'obstination & de jugement tout ensemble, qu'ils le dégagerent. Les Relations Espagnoles marquent qu'il coula bas incontinent aprés, & que Brissac se sauva avec quelques autres dans un Esquif : mais Brissac retourné en France rendit témoignage que les Espagnols s'emparerent du Vaisseau Vice-Amiral de France, & qu'ils en

1579. demeurerent les maîtres durant prés de demie heure ; mais que sur le point qu'ils commençoient à transporter la vaisselle d'argent, & les tres precieux meubles qu'ils y avoient trouvez, il fut heureusement secouru. Le Vaisseau de Strossi s'étoit détaché du Galion du Marquis de Sainte-Croix qui le tenoit accroché, & faisoit sa retraite nonobstant qu'il fût dans un pitoyable état ; lors que ce Marquis renforcé de trois gros Galions Espagnols, qui n'avoient point encore combattu, courut aprés, & l'accrocha une seconde fois.

Strossi se défendit encore prés d'une heure, mais il ne reçût aucune assistance, & l'eau qui commençoit à le gagner par les trous que l'Artillerie des Espagnols y avoit faits, le contraignit de se rendre. Il est étonnant que trente-huit Vaisseaux François, qui voyoient leur General en si grand danger, demeurerent immobiles, & n'eurent le courage ni de le dégager, ni d'envoyer au moins

une

une Chaloupe pour ſauver ſa perſonne. Les uns reprirent la route de France, & les autres ſe retirerent vers celle des neuf Iſles, qui avoit donné aux autres ſon nom de Terceres. Dom Antoine s'y étoit mis à couvert avant le Combat ; & on l'avoit informé de la lâcheté que les François qui venoient le joindre, y avoient témoigné ; il les traita de traîtres & de deſerteurs, & il leur refuſa là deſſus l'entrée du Port. La perte des deux Flotes ne fut pas égale, puiſque les François trouverent à redire huit de leurs Vaiſſeaux, & deux mil de leurs meilleurs Soldats ; au lieu que les Eſpagnols ne perdirent que quatre Vaiſſeaux & mil hommes. 1579.

Le reſte de cette Bataille eſt ſi differemment écrit, qu'il n'y a pas moyen d'en découvrir la verité. Bonvile Gentilhomme de Picardie, qui compoſa cinquante ans aprés, trois Volumes des veritez Françoïſes, pour la défenſe du Cardinal de Richelieu, avec plus d'éloquence &

de netteté qu'aucun autre Apologiſte
1579. de ce premier Miniſtre, raporte ſur la dépoſition des François qui ſe ſauverent de l'expedition des Terceres ; que Stroſſi avoit été bleſſé d'un coup d'Arquebuſe au deſſus du genoüil, dont il ne pouvoit ſe ſoûtenir ; & qu'on ne laiſſa pas de le porter en cet état devant le Marquis de Sainte Croix, qui tourna dédaigneuſement la tête, afin de ne le pas voir ; qu'on lui dit que c'étoit-là le General de la Flotte de France ; & qu'il répondit qu'on l'ôtat de-là, parce qu'il ne faiſoit que ſallir & qu'empuentir ſon Vaiſſeau ; qu'un Soldat Eſpagnol pour obéir au Marquis, avoit achevé de tuer Stroſſi, en lui donnant deux coups de Poignard, & qu'enſuitte on l'avoit jetté dans la mer.

D'autres Relations ne conviennent pas de ces dernieres particularitez, & quoi qu'elles avouënt que Stroſſi avoit été bleſſé dans le combat, de ſorte qu'il lui auroit été impoſſible d'en guerir ; & que neanmoins le

Marquis de Sainte Croix ne laissa pas de commander qu'on l'achevât : elles ajoûtent qu'il en garda le corps, pour le faire pendre avec les autres Prisonniers qu'il destinoit à ce suplice, sous pretexte que c'étoient des gens sans aveu, qui étoient venus faire la guerre à l'Espagne aux Isles Terceres, quoique cette Monarchie fût en paix avec celle de France. Vimiose qui seul des Officiers François étoit resté en vie dans le Vaisseau de Strossi, mourut de ses blessures deux jours aprés qu'il eut été pris, sans que les Espagnols hâtassent sa fin, soit qu'ils n'eussent point d'aversion particuliere pour lui, ou qu'ils attendissent qu'il fût gueri, pour le faire pendre avec les autres prisonniers. 1579.

Le Marquis de Sainte-Croix abusa d'une si étrange maniere de la Victoire qu'il venoit de remporter, qu'il en obscurcit toute la gloire qu'il avoit acquise dans les precedens combats où il s'étoit trouvé. Dés qu'il eut débarqué à l'Isle Saint Michel,

1579. il fit conduire sur la Place publique, nommée Ville France, environ trois cens prisonniers François qu'il venoit de faire, entre lesquels on comptoit cinquante-deux Gentilshommes. On les exposa par son ordre sur des échafauts, à la vûë, ou pour mieux dire, à la risée du peuple; & ensuite on leur prononça la Sentence qui les condamnoit au gibet, en qualité d'ennemis du commerce & du repos public, de fauteurs des rebelles & de corsaires, qui avoient osé sortir de France en corps d'armée, pour servir Dom Antoine contre Philippe Second Roy d'Espagne, legitime heritier du Portugal, nonobstant la Paix entre les Espagnols & les François. Les Soldats du Marquis fremirent d'horreur en entendant cette Sentence, & lui envoyerent des Députez pour lui remontrer qu'il y auroit de l'inhumanité à ne pas sauver la vie à de braves gens, à qui le sort des Armes avoit pardonné; Qu'il violeroit les Loix de la bonne guerre, par une action qui

attireroit aprés elle par droit de repreſailles le même ſuplice ſur tous les Eſpagnols qui tomberoient à l'avenir entre les mains des François : Que le Duc d'Anjou étoit le plus fort dans les Païs bas, & qu'il y avoit pluſieurs Eſpagnols en France, qui demeureroient expoſez à la vengeance des parens, & des amis de ceux qui auroient été pendus aux Terceres ; qu'il ſeroit ridicule de traiter de Voleurs & de Pirates des gens qui leur avoient montré dans le combat, qu'ils étoient de vaillans ſoldats ; que la Reine Catherine de Medicis les avoüoit pour ſiens ; qu'ils s'étoient embarquez ſous les enſeignes, & dans les vaiſſeaux de cette Princeſſe, & qu'ils avoient eu pour Commandans des principaux Officiers des Armées du Roy de France. 1579.

Il n'étoit pas poſſible d'éluder la force de ces raiſons ; cependant les Eſpagnols pour avoir tiré de la France toutes les Iſles, les Provinces & les Places qu'ils lui avoient deman-

1579. dés par le Traité du Câteau Cambresis ; non seulement n'avoient rien diminué de l'avertsion qu'ils avoient pour elle ; mais encore ils y avoient ajoûté le mépris. Ils s'étoient imaginez que les trois parties qui la déchiroient, l'avoient reduite en un si pitoyable état, qu'il leur étoit permis de la maltraiter impunément, & sans qu'elle trouvât jamais occasion de s'en ressentir : & sur ce principe le Marquis de Sainte-Croix n'eut aucun égard aux remontrances que ses propres soldats venoient de lui faire. On conduisit dés le lendemain par son ordre les trois cens prisonniers sur la place publique, & on les divisa en deux parts. Les Gentilshommes François, que quelques Relations font monter jusques à quatre vingt ; quoique la plûpart n'en mettent que cinquante ou cinquante deux, furent égorgez faute de bourreaux, qui sçeussent leur couper la tête, & l'on pendit à deux pieds de terre les Roturiers : Il ajoûta même l'impieté à la barba-

rie, en faisant pendre aprés eux le Prestre qui leur avoit administré le Sacrement de Penitence. Enfin pour achever de donner des exemples d'une cruauté qui n'avoit point été pratiquée dans l'Europe depuis qu'il y avoit des Chrestiens ; on ajoûte que le Marquis de Sainte-Croix avoit contraint ce Prestre, de pendre de ses propres mains le dernier des fantassins François, avant que de le faire pendre luy-même. 1579.

Dom Antoine étoit dans l'Isle Terceres, & il y tenoit pour le moins autant de prisonniers Espagnols que le Marquis de Sainte-Croix en avoit fait mourir. Il sembloit que la Justice & le droit de la guerre exigeassent, que l'on se vengeât sur eux de l'inhumanité de leur General ; & le Marquis de Las-Torrez Vedras Seigneur Portugais qui l'avoit constamment suivy, lui conseilla d'imiter le Marquis ; il le menaça de plus que s'il ne le faisoit il perdroit sa réputation, & que

1579. les Portugais qui s'étoient déclarez pour lui l'abandonneroient : Mais Dom Antoine lui répondit, qu'il n'envioit point aux Eſpagnols la gloire qu'ils croyoient acquerir en violant toutes les loix, & en maſſacrant les innocens. Les ennemis de ce Prince, & les Ecrivains favorables à la Maiſon d'Autriche ont eſſayé de noircir cette belle repartie, en l'attribuant à la crainte qu'il avoit, que les Eſpagnols ne lui fiſſent endurer tous les tourmens imaginables s'il tomboit entre leurs mains ; comme en effet il ſeroit devenu leur priſonnier, ſi le Marquis de Sainte Croix immediatement aprés l'execution dont on vient de parler eût vogué droit à l'Iſle Tercere : mais il ſupoſa mal à propos, que les Vaiſſeaux François qui n'avoient point combattu s'y étoient retirez ; & parce qu'il ne ſe trouvoit point en état de les y forcer, il aima mieux retourner en Eſpagne pour y recevoir les applaudiſſemens qu'il penſoit avoir meritez.

Les Vaisseaux François qui l'avoient precedé, eurent à la verité un vent favorable qui les porta en peu de jours dans les Ports de France; mais les Seigneurs, le Gentilshommes, & les Soldats dont ils étoient chargez y essuyerent toute la confusion à laquelle ils s'étoient bien attendus. 1579.

Brissac receut à la Cour tant de témoignages de mépris, qu'il fut contraint de se bannir volontairement lui-même, & de se confiner dans les Terres qu'il possedoit dans la Province d'Anjou. Il y a des Memoires, qui portent qu'il n'en auroit pas été quitte à si bon marché, si le Duc de Guise qui avoit obligation au Maréchal son pere, & qui s'étoit lié d'une trés-étroite amitié avec Thimoleon de Cossé son frere aîné ne l'eût regardé comme le Chef des Catholiques zelez de la Province d'Anjou, & n'eût ainsi crû qu'il y alloit de son interest de lui sauver la vie. Sainte-Soulene qui n'avoit point de protecteur aprochant de la puissance du

1579. Duc de Guiſe, fut contraint d'avoir recours à ſes amis & à ſa bourſe. Il étoit fort riche, & il avoit été juſques-là extraordinairement ménager: il diſtribua tout l'argent qu'il avoit, & tout celui qu'on lui voulut preſter aux favoris du Roy, & ſur tout aux Ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon; & cette précaution lui fut d'autant plus utile, qu'il ſe trouvoit extraordinairement chargé dans les Informations que le Procureur General du Parlement de Paris avoit faites contre lui.

On l'accuſoit, non ſeulement de s'être ſeparé de ſon General dans le temps que la flotte de France étoit aux mains avec celle d'Eſpagne, mais encore d'en avoir détaché dix-huit Vaiſſeaux. On ajoûtoit qu'il avoit répondu en jurant à ceux qui le preſſoient de rejoindre Stroſſi, & de le ſecourir dans l'extrême danger où il ſe trouvoit, *pourquoi s'y fourroit-il*? Cependant le credit des Favoris fut ſi grand, que Sainte-Soulene en fut quitte pour être

déclaré coupable de lâcheté, & pour n'oſer plus porter les armes, ni ſe trouver dans la compagnie des honneſtes gens. Dom Antoine retint à ſon ſervice Landereau, & quelques autres Capitaines François avec leurs Vaiſſeaux, qui n'avoient voulu ſuivre ni Briſac, ni Sainte-Soulene, & demeura encore trois mois dans l'Iſle Tercere. Il y ſoutint ſon party, juſques à ce que la Reine Mere n'ayant pû lui envoyer aſſez tôt le renfort qu'elle lui avoit promis, & les Eſpagnols équipant dans les Ports du Portugal une Flotte plus puiſſante de la moitié, que n'avoit été celle du Marquis de Sainte Croix; la crainte qu'il eut de tomber entre leurs mains, lui fit reprendre la route de France, où aprés un heureux débarquement; il acheva paiſiblement le reſte de ſa vie. 1579.

Ainſi Philipe Second avec plus de ſuccés qu'il n'avoit creu, réünit à la Monarchie Eſpagnole celle de Portugal, qui avoit commencé depuis

1579. cent ans à s'accommoder des richeſſes des Indes Orientales. On dit qu'il ſe vanta d'avoir acheté cette Couronne, de l'avoir conquiſe, & de l'avoir unie au reſte de l'Eſpagne par droit de ſucceſſion. * Pour ce qui regarde la conqueſte, il eſt conſtant que le Duc d'Alve y travailla avec beaucoup de facilité ; & pour ce qui eſt de la ſucceſſion, le Docteur Caramuel fit imprimer par l'ordre du même Philippe un fort gros Livre, où elle paroît dans toute ſon étenduë. Si les curieux en veulent découvrir les fautes, ils n'ont qu'à lire le Cordelier Maſcedo, qui les a trés-exactement rapportées ; mais quant à l'achat, il ne reſte aucun Memoire qui ſerve à le prouver ; & tout ce que l'on en peut dire par conjecture, eſt que Philippe Second prit un ſoin particulier de conſerver la reputation des Portugais, qui lui avoient lâchement vendu leur Patrie ; & qu'un quart d'heure avant que de mourir, il ſens fit porter par Dom Criſtoual-

* Compro. Conquiſto. Eredo.

de Moura ſon principal Secretaire d'Etat tous les comptes, avec ceux de l'argent qui avoit été dépenſé dans les Guerres de Flandres, & pour entretenir la ligue en France : Que tous ces comptes montoient à plus de trois cens millions de livres, * & qu'il commanda qu'on les brûlaſt. 1579.

* Agoſtino maſſardi, dans l'arrêté de L'iſtoria.

Henry Trois ne ſe mit pas beaucoup en peine de ce qui venoit d'arriver aux Terceres : car outre qu'il avoit préveu, que ſi l'expedition de Stroſſi euſt réüſſi, elle auroit infailliblement attiré la rupture entre les Couronnes de France & d'Eſpagne; il étoit encore perſuadé, que ſa mere ne penſoit au Royaume de Portugal, que pour le donner enſuite au Duc d'Anjou, & il n'aimoit pas aſſez ce Duc, tout ſon frere unique qu'il étoit, pour ſouhaiter qu'il devint Roy. Sa Majeſté fût bien-tôt aprés des premiers Souverains Catholiques à recevoir le Calendrier que le Pape Gregoire Treize avoit reformé, en y retranchant dix-jours; &

1579. le Parlement de Paris en verifia la Declaration avec plus de facilité que les Italiens n'avoient eſperé. Mais le Clergé de France qui s'aſſembla au mois de Juillet mil cinq cens quatre-vingt trois à Fontainebleau, preſſa le Roy de lui accorder, que le Concile de Trente fuſt reçû dans la France, auſſi bien pour la diſcipline qu'il l'étoit pour la doctrine; que l'on ôtat les Decimes, & que l'on rétablit les Elections : ſa demande étoit d'autant plus plauſible, qu'il ſe trouve encore un Manuſcrit * du Secretaire d'Etat Villeroy, qui fait le dénombrement de la maniere dont on diſtribuoit alors les Evéchez, & les autres principaux Benefices de France, & qui montre qu'il n'étoit pas poſſible de s'imaginer une plus étrange corruption que celle qui étoit alors en uſage.

* Ce Manuſcrit étoit dans la la Bibliotheque de Monſieur Faure.

Celui qui porta la parole au Roy pour le Clergé, étoit Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, l'un des plus ſçavans & des plus adroits Prelats du Royaume, & qui

se piquoit d'être aussi bon François que l'avoit été Samblançay son ayeul, que la Mere du Roy François Premier avoit fait pendre, parce qu'il l'avoit convaincuë d'avoir tiré de l'épargne, & détourné à son profit l'argent destiné à payer l'armée de Lautrec dans la Duché de Milan; cependant il échapa à ce Prelat de dire dans la chaleur de son discours, que Philippes le Bel avoit violé les droits & les Privileges des Eglises de France, & que Dieu pour l'en punir, avoit permis que sa posterité fût éteinte. 1572.

Mais les favoris qui profitoient des abus dont le Clergé se plaignoit, obligerent le Roy de répondre, que pour le Concile il examineroit la chose à loisir dans son Conseil d'Etat: que s'il renonçoit au droit de nommer aux Benefices, il donneroit atteinte au Concordat, & fourniroit de cette sorte à la Cour de Rome un pretexte plausible pour ne lui plus envoyer d'argent, ni de Troupes quand il plairoit aux Calvinistes de recommencer

1579. la guerre : & qu'il avoit absolument besoin cette année, & la suivante des decimes, pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées, dans la seule veuë de renvoyer l'armée des Allemans dans l'Empire.

Le Clergé de France, dont le Duc de Guise avoit gagné les principaux Evêques, n'ayant pû rien obtenir de la Cour lors qu'il étoit assemblé en Corps, essaya d'arriver à ses fins, en convoquant des Synodes Provinciaux ; & le Roy n'eut point de pretexte plausible pour s'y opposer, parce que ç'avoit toûjours été là l'usage de l'Eglise, lorsqu'elle étoit dans la plus grande vigueur de sa discipline. Le Cardinal de Bourbon qui étoit Archevêque de Roüen, commença en * mil cinq cens quatre-vingt deux, & l'on crût que la Cour le trouveroit moins mauvais de lui que d'aucun autre ; puis qu'il étoit Prince du sang, & que par consequent il n'avoit pas moins à menager les interests de la Couronne que ceux du Clergé. Les Reglemens

* Tous les Conciles, dont on va parler sont imprimez dans la collection du Pere Labbe.

mens que l'on fit dans le Concile, furent presque universellement approuvez; parce que l'on jugea qu'ils avoient été dressez par Claude de Saintes, qui de Chanoine regulier s'étoit élevé à l'Evêché d'Evreux par sa doctrine, & par le zele qu'il avoit témoigné contre les Calvinistes de France, dans les tems qu'ils avoient été les plus forts, sans craindre d'exposer sa vie à une infinité de dangers, dont il ne s'étoit garanti que par des effets singuliers de la divine providence. 1579.

Prevost-Sansac Archevêque de Bordeaux, convoqua le second en mil cinq cens quatre-vingt trois dans son Eglise metropolitaine; Et le trois, le quatre, & le cinquiéme furent assemblez en mil cinq cens quatre-vingt quatre. Le trois à Reims par le Cardinal de Guise qui en étoit Archevêque, où l'on commit une faute contre les interests de la France, qui n'auroit point été pardonnée, si les Catholiques zelez, les Politiques, & les Calvinistes n'eus-

1579. ſent point affoibli l'autorité de la Cour au point qu'elle ſe trouvoit.

Philippe Second Roy d'Eſpagne ne s'étoit pas contenté d'arracher aux François toutes leurs conquêtes, par le Traité du Câteau-Cambreſis: mais de plus il avoit obligé le Pape de détacher les Evêchez de Tournay & de Cambray, de l'Archevêché de Reims, dont ils avoient été de tout temps Suffragans. L'Ambaſſadeur de France à Rome s'y étoit oppoſé, & les Parlemens du même Royaume avoient fait là-deſſus toutes les diligences poſſibles. Il ne s'agiſſoit que d'ôter aux Eſpagnols le prétexte de la preſcription, & le Cardinal de Guiſe l'auroit fait en ſommant l'Evêque de Tournay, & l'Archevêque de Cambray, de venir à ſon Concile Provincial; mais le Cardinal de Guiſe n'avoit garde de donner ce mécontentement au Roy d'Eſpagne, avec lequel le Duc de Guiſe ſon frere aîné venoit de prendre de nouvelles meſures, pour la deffenſe du party des Catholiques zelez. Et

ainſi l'on ſe contenta d'appeller au Concile Provincial de Reims les Suffragans qui étoient reſtez à cette ancienne Metropole, & l'on feignit par une lâche prévarication, d'ignorer qu'elle en eût eu d'autres. 1579.

Le quatriéme Concile fut convoqué à Tours par Simon de Maillé, Archevêque de cette Ville, qui paſſoit avec raiſon pour un de plus ſçavans Prelats du Royaume. Il avoit été Moine de Cîteaux, & l'on n'avoit pas eû moins d'égard pour le tirer de cet Ordre, à ſa profonde Doctrine, qu'au merite de ſes Ancêtres. Enfin Renaud de Beaune, Archevêque de Bourges, dont on a déja parlé, en convoqua un cinquiéme dans ſon Egliſe, & y appella les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouze; ſa raiſon fut qu'encore que ces trois Métropoles ne lui fuſſent pas ſujettes, en qualité d'Archevêque de Bourges, elles l'étoient néanmoins à cauſe de la dignité Patriarchale attachée à ſon Archevêché, qui ne la

1579. rendoit pas moins ſuperieure des Archevêchez & des Evêchez enfermez dans ſon étenduë, que les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, & de Conſtantinople l'avoient été ſur toutes les Egliſes d'Orient; & que le Pape comme Patriarche de Rome, l'étoit encore ſur toutes les Egliſes de l'Occident. Mais les Archevêques de Bordeaux, de Narbonne, & de Thoulouſe, non ſeulement n'obeïrent point aux ſommations, qu'on leur fit de la part de l'Archevêque de Bourges, mais ils ne daignerent pas même lui faire de réponſe. Il s'en plaignit à la Cour où il avoit beaucoup d'amis, mais ce fut en vain, puis qu'elle n'avoit garde de s'attirer de nouvelles affaires, en imitant les trois Prelats dont on vient de parler, qui auroient pû faire ſoûlever contr'elle la meilleure partie de la Guyenne & du Languedoc.

La guerre du Portugal n'avoit pas empêché le Prince Dauphin, Fils

unique du Duc de Montpensier, & le Maréchal de Biron, de mener quatre mil hommes de pied François, trois mil Suisses, & douze cens Chevaux au secours du Duc d'Anjou : & de plus la Reine Mere, qui craignoit qu'il ne lui reprochât de l'avoir abandonné, y avoit ajoûté assez d'argent, pour lever quelques Cornettes de Cavalerie Allemande; mais la Cour de France ne vouloit rien faire davantage pour lui, & ce n'étoit pas là dequoy le tirer de l'embarras où il se trouvoit. Ses amis s'étoient ruinez, ou du moins extraordinairement incommodez, pour le suivre dans les deux voyages qu'il avoit faits en Flandres, & ils n'avoient plus les moyens de continuer une telle dépense: Il n'avoit pas plus de credit qu'eux; & pour comble d'infortune, le Roy son frere avoit résolu de ne le plus assister. La faction que les Espagnols entretenoient déja dans la France, & les doublons qu'ils y donnoient à pleines mains, avoient gagné les Favoris; & ceux 1579.

1579. cy afin que l'on continuât de payer leurs pensions, n'avoient pas manqué de persuader à Henry Trois, qu'il ne devoit point souffrir que son Frere se rendît maître des Païs bas, & qu'en l'endurant, il deviendroit lui-même le plus malheureux Prince de l'Europe: que le Duc d'Anjou n'étoit ni de meilleur naturel ni plus affectionné à la France que l'avoient été les quatre derniers Ducs de Bourgogne, qui pour n'avoir tenu d'elle, que le Duché dont ils portoient le nom, & les Comtez d'Artois & de Charolois, n'avoient pas laissé de la réduire durant prés de cent ans à d'étranges extremitez: que le Duc d'Anjou seroit plus redoutable qu'ils ne l'avoient été, puis qu'il ajoûteroit aux Provinces qu'ils avoient possedées, celles d'Anjou, de Touraine, & du Maine, qu'il tenoit en appanage, & les grosses pensions qu'il tiroit tous les ans du Tresor Royal: que sa Majesté devoit plûtost penser en réünissant les Pays-bas à la Monarchie Françoi-

se, à réparer la faute que Loüis XI. avoit commise, en refusant cette réünion; & que cela seroit facile, pourvû qu'on n'envoyât desormais aucun secours aux Flamans, & que le Roy se tint en état de les recevoir, lorsque la necessité les contraindroit de se mettre sous sa domination: que le Duc d'Anjou n'ayant point d'argent pour se mettre en possession des dix-sept Provinces, aimeroit mieux les remettre au Roy son Frere, dont il étoit successeur présomptif, que de les rendre aux Espagnols: & que les Flamans privez d'assistance, & sans esperance de se réconcilier avec le Roy d'Espagne, se jetteroient entre les bras du Roy de France: qu'enfin le Roy d'Espagne n'avoit plus d'argent, & que de plus il avoit lui-même ruiné son credit, en faisant aux Genois une banqueroute de soixante deux millions de livres en un seul jour: que les Marchands d'Anvers rendus sages par l'exemple de ceux de Genes, fermeroient leurs bourses à ce Prin-

1579.

1579. ce, & que ſon Armée n'étant plus exactement payée tous les mois, comme elle avoit accoûtumé, elle ſe révolteroit, ou ſe diſſiperoit d'elle-même: qu'alors les Flamans abandonnez à eux mêmes, & convaincus par leur propre experience, qu'ils ne pouvoient être heureux ſous aucune autre domination que celle de France, s'y ſoûmettroient de leur bon gré.

L'eſperance que le Duc d'Anjou avoit conçuë du ſecours des Proteſtans d'Allemagne, n'étoit pas plus certaine, que celle des troupes de France: on ſçavoit qu'ils s'étoient obligez à l'aſſiſter, par la neceſſité où ils ſe trouvoient de maintenir dans l'Electorat de Cologne Gebbar Truchſez, qui dans un âge fort avancé s'étoit fait Lutherien, pour épouſer une jeune Demoiſelle, dont il étoit devenu amoureux: mais que depuis le Chapitre de Cologne l'avoit dépoſé & élû en ſa place le Frere du Duc de Baviere; & que le Roy d'Eſpagne avoit

avoit écrit au Prince de Parme, d'employer toutes ſes forces pour conſerver la Religion Catholique dans l'Archevêché de Cologne, quand même il s'agiroit de negliger pour un temps les affaires des Pays-bas. Mais on ſçavoit auſſi que les Allemans ne s'enrolloient point ſans recevoir de l'argent comptant ; & que le Duc d'Anjou qui n'en avoit point à leur donner, n'en leveroit point du tout, ou en leveroit trop peu, pour ſurvenir au beſoin où il ſe trouvoit. 1579.

Le Roy de Dannemark ſur qui ce Prince auroit pû jetter les yeux en dernier lieu, ne manquoit pas de bonne volonté à ſon égard ; & Danzay Ambaſſadeur de France auprés de lui, avoit employé tous les offices imaginables, pour l'engager à ſe declarer ouvertement en faveur des Flamans. Mais ſa Majeſté avoit juſtement apprehendé, qu'en prenant un party contraire à celui des Eſpagnols ; Elle n'attirât ſur elle le malheur, où étoit tombé le Roy

1579. Chrétien ſecond ſon Oncle, qui pour avoir choqué l'Empereur Charlequint, avoit perdu les Couronnes de Dannemark, de Suede & de Norvege, & étoit mort en priſon au bout de trente ſept ans, qu'il y avoit demeuré. Ainſi tout ce que Danzay avoit obtenu du Roy de Dannemark, ſe reduiſoit à ce qu'il conſerveroit aux Flamans le commerce de la mer Baltique; quoique le Roy d'Eſpagne lui eût offert quatre cens mil écus, pourvû qu'il leur fermât le paſſage du Sund.

Il ne reſtoit donc au Duc d'Anjou, que les trois partis qui ſubſiſtoient en France : mais à le bien prendre, il n'y en avoit qu'un qui fût à ſa bien-ſéance; puiſque celuy des Catholiques zelez avoit trop de liaiſon avec les Eſpagnols, & celui des Politiques ne leur pouvoit nuire que par le Languedoc, & en renouvellant la guerre entre les deux Couronnes, ce qui auroit contraint la Cour de ſe joindre aux Calviniſtes pour l'exterminer. Le Roy de

Navarre qui se trouvoit à la tête de ceux-cy, étoit assez bien disposé à l'égard du Duc d'Anjou ; & de plus, son interest s'accordoit en ce point avec son inclination : car il pensoit à recouvrer son Royaume, que les Espagnols avoient usurpé sur Catherine de Foix sa bisayeulle. Il se promettoit de disposer en ce cas de trente mil soldats Calvinistes, que le dernier Traité de Paix avoit rendus inutils, & il offroit à Henry Trois de les mener en Espagne, & de penetrer jusques au centre de cette grande Monarchie, pourvû que sa Majesté Tres-Chrêtienne envoyât dans le même temps, un pareil nombre de troupes dans les Païs-bas. On lui avoit répondu qu'il n'avoit point d'argent, & il en étoit demeuré d'accord ; mais il avoit repliqué, que les Terres que la Reine Jeanne d'Albret sa mere avoit possedées en France, & dont il avoit herité ; valoient au moins trois millions d'or ; qu'il les engageroit pour la moitié de cette somme, & qu'il étoit asseuré qu'on 1579.

1579. la lui prêteroit d'autant plus volontiers, que leur revenu passeroit la somme que l'on auroit pû exiger de lui pour l'interest de cinq cens mil écus.

Il est constant que le Roy de Navarre fit cette avance ; mais il est difficile de la concilier avec le manuscrit de la vie de Monsieur de Mesmes-Roissi, qu'il écrivit lui-même avec autant d'exactitude que de sincerité. Il y remarque en termes exprés, qu'il avoit eu long-temps la direction des affaires du Roy de Navarre ; & qu'encore que ce Prince eût herité des belles Terres de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, d'Albret & de Cominges ; il n'avoit pourtant pas plus de vingt-cinq mil écus de revenu, & que le surplus avoit été engagé par Catherine de Foix, par Henry d'Albret, & par Jeanne d'Albret.

Le Roy de Navarre avoit encore préveu que la Cour de France se défieroit, qu'aprés qu'il auroit recouvré la Navarre, il ne lui prît envie de

tourner ses Armes victorieuses, contre les Provinces de Guienne & de Languedoc, pour les ajoûter à sa Couronne, afin qu'elle ne courût desormais plus de risque, d'être enlevée par les Espagnols en une seule Campagne; & ç'avoit été pour ôter ce soupçon, qu'il avoit offert de ne composer son Armée que des Suisses, & des Grisons alliez de la France, de Cavaliers Allemans, commandez par des Officiers Pensionnaires de sa Majesté Tres-Chrêtienne, & de François, sans examiner de quelle Religion ils seroient: que tel Maréchal de France qu'il plairoit au Roy Henry Trois de choisir, la commanderoit sous lui; que pour derniere sûreté, il donneroit Catherine sa Sœur unique en ôtage; que le Prince de Condé donneroit sa fille; & que de plus, aussi-tôt qu'il seroit entré dans la Navarre, & qu'il y auroit fait quelque progrez, il obligeroit le party Calviniste, à restituer les Places de sureté, qui lui avoient été laissées par son dernier Traité avec la Cour, quoi

1579.

1579. que le terme n'en fût pas encore échû.

Mais les Favoris n'aimoient pas le Roy de Navarre; & de plus, ce Prince n'avoit point déquoi les enrichir par des voyes indirectes, comme faisoient les Espagnols. De là vint uniquement qu'encore que ses propositions fussent si avantageuses à Henry Trois, qu'elles lui auroient fait recouvrer pour le moins autant de Provinces & de Villes, que le Roy Henry Second son Pere en avoit abandonné par la Paix du Câteau-Cambresis ; le Conseil de France ne se donna presque pas la patience d'examiner ce que portoit le Memoire du Roy de Navarre. Il rejetta ses propositions avec un mépris qui alloit jusques à la raillerie ; & pour embarasser l'esprit de Henry Trois en un point, qu'il lui fût impossible de penser serieusement à l'offre qu'on venoit de lui faire, on engagea le Clergé à solliciter de nouveau, que la France receust le Concile de Trente dans toute son étenduë. Le Duc d'Anjou

étoit donc réduit par l'abandonnement, ou par l'impuissance de ses principaux apuis dont on vient de parler, à subsister par les seules forces qu'il trouveroit dans les Pays-bas; & à dire le vray ces Pays étoient encore si riches, nonobstant qu'ils eussent eu la Guerre Civile durant dix-huit ans, qu'ils auroient achevé de se mettre en liberté, s'ils eussent eu autant de zele pour soûtenir le Souverain qu'ils avoient élu, qu'ils avoient d'aversion pour les Espagnols. 1579.

La Maison de Bourgogne avoit levé peu d'argent sur eux; & celle d'Espagne qui lui avoit succedé, n'en avoit osé tirer davantage, de crainte de les exciter à la revolte, sous pretexte qu'elle violoit leurs privileges. Ils n'étoient donc point accoûtumez à contribuer extraordinairement; & la seule proposition qu'on leur en faisoit, les mettoit dans une colere, dont ils ne revenoient pas de long-temps. De plus, la Maison d'Autriche avoit eu soin

1579. de fomenter leur averſion pour les François; & ce n'avoit été que faute de mieux, qu'ils avoient choiſi le Duc d'Anjou pour Souverain. Ce Prince étoit demeuré ferme dans la Religion Catholique; & ç'en étoit aſſez aux Calviniſtes des Pays bas, pour apprehender qu'il n'empêchât le progrez de leur ſecte, & même qu'il ne l'exterminât un jour, aprés qu'il auroit affermi ſa domination. Ils excitoient là-deſſus leurs Miniſtres à prêcher contre-lui, & toutes les fois qu'ils en trouvoient l'occaſion, ils exageroient les excez de bouche, & les impuretez où ils prétendoient que ce Prince fût tombé, pendant qu'il demeuroit à la Cour de France.

Le Duc d'Anjou en étoit informé, & comme il prévoyoit aſſez, qu'il ne lui ſeroit pas moins deſavantageux, de perdre l'amitié de ſes nouveaux ſujets Calviniſtes, que de perdre celle des Catholiques; non ſeulement il diſſimuloit ce qu'ils diſoient contre lui dans les Prêches & dans les Con-

versations ; mais encore il leur accordoit beaucoup de choſes, qu'il auroit pû leur refuſer ſans injuſtice. Les Catholiques ne l'apprenoient pas plûtoſt, qu'ils en concevoient de l'ombrage ; & ils ſe figuroient que le Duc d'Anjou ne favoriſoit les Calviniſtes, qu'à cauſe qu'il étoit en effet de leur ſecte, & que la ſeule crainte d'irriter le Roy ſon Frere, l'avoit empêché de ſe déclarer. 1579.

La mauvaiſe intelligence entre les François & Flamans, s'étoit ſur ces motifs augmentée de ſorte que les uns & les autres ne ſe regardoient plus qu'avec dédain & ſans mettre en même temps les mains ſur les gardes de leurs épées ; ils étoient plus prêts à ſe quereller entr'eux, qu'à ſe battre contre les Eſpagnols pour affermir leur liberté ; & le Prince de Parme n'oublioit rien, de ce que la plus fine politique lui ſuggeroit pour augmenter ce deſordre. Il y avoit déja un an que le Duc d'Anjou étoit retourné dans les Pays-bas ; & pourtant il n'avoit reçû

1579. des Flamans que trente mil livres. Ces peuples s'étoient excuſez de lui en fournir davantage, ſur ce qu'ils avoient acquitté en ſon nom ſept ou huit cent penſions qu'il donnoit à dix ou douze écus par mois. Il avoit pour y ſuppléer dépenſé les cinq cens mil écus, qu'il tiroit des trois Provinces de ſon appanage en France, les trois cens autres mil écus qu'il avoit empruntez, & l'argent que la Reine ſa Mere lui avoit fait preſter; & il n'avoit aucune ſureté, que les Eſtats de Flandres l'en rembourſaſſent, puiſqu'ils ne lui avoient mis en main aucune des Places de ſureté, qu'ils lui avoient promiſes. Ce n'eſt pas que les Flamans qui n'étoient point ſujets au Roy d'Eſpagne, ne payaſſent aux Commiſſaires de leurs Eſtats quatre millions d'or par an; mais on ajoûte que ces Commiſſaires agiſſoient de mauvaiſe foy, qu'ils s'enrichiſſoient aux dépens du public, & que Marnix de-Sainte-Aldegonde, qui étoit le plus accredité d'entr'eux,

avoit détourné à ſon profit plus d'un milion. 1579.

Le Prince d'Orange étoit mieux informé qu'aucun autre, des particularitez que l'on vient de raporter : cependant il ne ſe mettoit point en devoir d'y remedier, ſoit que la puiſſance du Duc d'Anjou lui fût devenuë ſuſpecte, ou qu'il aprehendât d'augmenter le mal, au lieu de le guerir. Cette negligence affectée donna lieu de croire, que bien loin de remettre le calme dans les eſprits des François & des Flamans, il fomentoit ſecretement leur mauvaiſe intelligence; que ſon deſſein étoit de ſe rendre maiſtre des Pays-bas, & qu'il n'avoit appellé l'Archiduc Mathias, & le Duc d'Anjou, que dans la ſeule veüe d'obliger ces deux Princes, à ſervir de couverture à ſon ambition; que l'Archiduc lui étoit devenu ſuſpect, au moment qu'il avoit aperçû que les Flamans avoient plus d'affection pour lui, qu'ils n'en avoient témoigné pour aucun autre Prince

1579. de la Maiſon d'Autriche ; & qu'il s'étoit repenti d'avoir appellé les François, dés qu'il leur avoit vû faire lever avec beaucoup de précipitation le blocus de Cambray ; qu'il n'avoit ni deſiré, ni demandé le Duc d'Anjou, que parce que s'il eût ouvertement aſpiré à la ſouveraineté des Pays, tous les autres Princes & Seigneurs Flamans, qui s'en eſtimoient auſſi dignes que lui, s'y fuſſent oppoſez ; au lieu qu'en faiſant tout ſous le nom du Duc d'Anjou, & en s'emparant des Places & des Troupes, ſous couleur d'y affermir l'autorité de ce Prince ; il ſe rendroit ſi puiſſant, que quand il jugeroit à propos de renvoyer ce Duc en France, & de s'emparer des dix-ſept Provinces, ni la principale Nobleſſe de Flandres, ni les Peuples, ne fuſſent plus en état de le traverſer.

Il s'étoit confirmé dans cette opinion la premiere fois qu'il avoit veu le Duc d'Anjou : car il eſt ſurprenant que ce Prince, qui étoit né

d'un pere & d'une mere tout-à fait bien faits, & qui sortoit de la Maison des Valois, où toutes les personnes des deux sexes s'étoient signalez par leur beauté, (à la reserve de Charles Huit) eût néanmoins trés-mauvaise mine. Il réussissoit à la verité dans la conversation, lors qu'elle lui plaisoit, & que d'ailleurs il parloit à des personnes dont il croyoit le genie inferieur au sien. Mais toutes les fois que l'entretien devenoit trop serieux à son gré, ou qu'il conferoit avec des gens, qu'il supposoit avoir plus d'esprit, ou d'éloquence que lui, il demeuroit muet, ou il ne disoit que des choses triviales. Ce défaut n'avoit presque point paru dans le Duc d'Anjou à la Cour de France, parce que le respect qu'on y avoit eû pour lui, avoit obligé les Courtisans, à ne lui parler que de ce qui lui plaisoit le plus; & par bonheur pour lui ses Favoris que l'on a déja nommez, empêchoient toûjours que la conversation ne tombât. Mais quand il 1579.

1579. fut dans les Païs bas, les Seigneurs Flamans avec lesquels il eut à traiter, lui parurent si grossiers, qu'il en eut d'abord du dégoût. Il bâilloit quand la conversation étoit trop longue; & lors qu'elle étoit finie, il se railloit avec ses Favoris, de ceux avec lesquels il venoit de conferer. Il ne prenoit point alors toutes les précautions necessaires pour empêcher qu'on ne l'oüît; & cette négligence lui faisoit d'autant plus de tort, qu'il perdoit infailliblement l'amitié des Grands, & mêmes des autres particuliers, ausquels on rapportoit qu'il les avoit mépriſez. Enfin il avoit eu le malheur dans son second Voyage de Flandres, aussi-bien que dans le premier, que les meilleurs Officiers de son Armée étoient volontaires. Leur peu de ménage avoit bien-tôt vuidé leurs bourses, & le désir de ne pas retrancher leur train, les avoit portez à continuer aux dépens des Flamans, la dépense qu'ils avoient commencée auxleurs propres. Les

Flamans s'en étoient souvent plaints au Duc d'Anjou ; mais il ne leur avoit rendu aucune justice en ce point, parce qu'il ne sçavoit que trop, que la moindre correction qu'il eût fait aux coupables, les auroit obligez à le quitter, & qu'ainsi ses Troupes se seroient dissipées. Il arriva de là que les Flamans furent contraints de fermer leurs portes aux Soldats François, avec autant d'exactitude, que s'ils eussent été au Prince de Parme ; & qu'ils ne les leur ouvroient, & ne leur fournissoient des vivres, que lors qu'ils les y contraignoient à coups de Canon. 1579.

Les François qui n'avoient pas toujours de l'artillerie prête, manquerent bien-tôt des choses les plus necessaires à leur subsistance ; & comme ils n'avoient point d'argent pour les recouvrer, il s'en débandoit tous les jours un grand nombre pour retourner en France ; les Païsans les assommoient par les chemins ; ou s'ils les laissoient vivre, ce n'étoit qu'aprés les avoir dépoüil-

1579. lez, & revétus de haillons, & pour avoir le plaiſir de les voir mandier de porte en porte, où ils recevoient plus d'outrages, que de morceaux de pain. Ceux qui reſterent ſous les Enſeignes du Duc d'Anjou, ne vécurent eux-mêmes durant deux mois, & ne nourrirent leurs chevaux que de choux, de raves, & de carottes, & furent réduits au bout de ce terme à ſe retirer ſous les murailles d'Anvers, en attendant que le Prince Dauphin, devenu Duc de Montpenſier par la mort de ſon Pere, & le Maréchal de Biron, leur euſſent mené le renfort qu'ils commandoient, avec lequel ils prétendoient aller vivre aux dépens des Eſpagnols; mais Montpenſier & Biron n'avançoient pas beaucoup, parce que le Prince de Parme n'oublioit rien de ce qui ſervoit à retarder leur marche, & les François campez ſous l'Artillerie d'Anvers, mouroient cependant de miſere quinze ou vingt par jour.

Les Bourgeois de cette Ville les voyoient

voyoient périr avec tant d'inhumanité, qu'ils ne faisoient qu'en rire ; & un Gentilhomme François n'ayant pû se retenir si bien, qu'il ne lui échapât de s'en plaindre à un Bourgeois qu'il tenoit pour son amy, le Bourgeois lui répondit que les chiens mouroient bien, comme s'il n'eût fait aucune distinction entre ces animaux, & les Soldats du Duc d'Anjou. On a déja remarqué que ce Prince s'étoit reservé par son Traitté avec les Etats des Païs-bas, le droit de choisir celui qu'il lui plairoit de trois qu'on lui proposeroit pour remplir les dignitez & les Charges vacantes ; & cela n'avoit jamais été contesté à aucun Souverain du Pays. Il arriva que Marnix de Sainte Aldegonde lui recommanda un de ses amis, qui étoit des trois que les Magistrats d'Anve s avoient presentez, pour mettre en la place d'un d'entr'eux, mort quelques jours auparavant. Le Duc d'Anjou par des considérations que l'on ne sçait pas, donna son suffra- 1579.

1579. ge à un autre, & Sainte Aldegonde ne se contenta pas de résister en face au Duc d'Anjou, mais de plus il cabala si bien dans la Ville d'Anvers, que l'homme qu'il avoit presenté fut receu, & celui du Duc rebuté.

Quelques Catholiques Bourgeois de Bruges, dans le temps qu'il venoit de faire son entrée dans cette Ville, allerent oüir la Messe que l'on célébroit dans son Palais, & en sa presence, & nonobstant que les Magistrats ne pussent ignorer que non seulement les Princes Souverains Catholiques, mais encore leurs Ambassadeurs, étoient en possession de ce droit dans toutes les Cours des Princes Protestans de l'Europe, ils n'y eurent aucun égard. On arrêta par leur ordre ces Bourgeois au sortir de la Messe, & on leur fit payer l'amende. Les Calvinistes de Bruxelles chasserent de leur Ville le Clergé Catholique; & les domestiques du Prince d'Orange ayant surpris un Prêtre qui marioit deux personnes à la Catholique, les traîne-

rent en prison avec cet Ecclesiastique revêtu de ses habits sacrez. Le Duc d'Anjou à qui ces outrages étoient d'autant plus sensibles, qu'on les avoit commis presque en sa presence & à sa veuë, s'en plaignit au Conseil d'Etat qu'on lui avoit donné: mais bien loin d'en recevoir aucune satisfaction, on lui fit apprehender un traitement semblable à celui de l'Archiduc Mathias, qui pour avoir voulu assister à la Procession de la Fête-Dieu, avoit été poursuivy à coups de pierre. 1579.

L'unique ressource qui restoit au Duc d'Anjou, étoit de recouvrer de l'argent à quelque prix que ce fût; parce que s'il en eût eu, il n'auroit pas manqué de Soldats François, nonobstant toutes les miseres que l'on vient de particulariser. Il sollicita long-temps le Roy son Frere, de lui en envoyer, & aprés qu'il eut reconnu qu'on l'amusoit, il passa des prieres aux menaces. Il écrivit de sa propre main une Lettre dont le sens étoit, que si on le contrai-

1579. gnoit de retourner en France, & d'y ramener ſes Troupes, il y demanderoit la convocation des Etats Generaux, dans la ſeule veuë, que l'on examinât la conduite des Favoris, depuis mil cinq cens ſoixante-quatorze, & qu'on leur fît rendre les gratifications qu'ils avoient receuës, avec un excez trop grand, pour être ſoufferts dans les Royaumes bien policez. On a crû qu'il n'avoit aucune intention de le faire; cependant les Favoris le prirent au pied de la lettre, & ſe fortifierent par-là dans le deſſein qu'ils avoient formé, de laiſſer périr le Duc d'Anjou dans les Pays-bas, de crainte que s'il en retournoit, il ne les contraignit de rendre les biens dont ils regorgeoient, & ceux qu'ils avoient joüez ou diſſipez.

Ils diſpoſerent donc le Roy à mander à ſon frere, que s'il vouloit recevoir du ſecours de France, il ſe mît en état de l'attendre, & de le recevoir; & ſur tout qu'il ſe tirât de la puiſſance des Marchands

d'Anvers, afin qu'ils ne le traitaſſent pas avec tant de honte, qu'il avoient fait l'Archiduc Mathias deux ans auparavant. La Reine Mere lui écrivit en même-temps une Lettre, qui le preſſoit d'obliger les Etats à lui tenir parole pour les Places de ſureté qui lui avoient été promiſes ; & ce qu'il y eut de plus ſingulier dans ces deux Lettres, fut qu'elles s'accordoient, quoi qu'on les eût écrites dans des veuës differentes, & mêmes contraires. Car on prétend que les Favoris avoient obtenu celle du Roy, à deſſein de perdre le Duc d'Anjou ; & il eſt conſtant que celle de la Reine Mere n'avoit point d'autre fin, que celle de le conſerver. 1579.

Le Duc d'Anjou communiqua ces Lettres aux plus conſiderables des François qui l'avoient ſuivi ; & ces François ſe trouvoient de deux ſortes ; le Duc de Montpenſier, les Comtes de Laval & de la Rochefoucault, Clervant, Foucaudiere, & Dupleſſis-Mornay étoient

1579. honnêtes gens, & incapables de donner des conseils violens ; mais Quinsay Secretaire du Duc d'Anjou, Fervaques, & Aurilly son gendre, n'avoient ni honneur, ni conscience. Aurilly étoit fils d'un Sergent de la Ferté prés de Blois, & s'étoit élevé à la Cour du Duc d'Anjou par la même voye, que David Rize s'étoit introduit dans celle de la Reine Marie Stuart. Il joüoit admirablement du luth, il chantoit, & dansoit mieux qu'aucun autre, & quoi que ces trois qualitez dussent être plus agreables aux Dames, dont la Cour de France étoit alors remplie, qu'aux Princes qui s'étoient engagez dans des querelles de longue discution, comme le Duc d'Anjou ; il n'avoit pas laissé de donner autant de part dans ses bonnes graces à Aurilly, qu'en avoit eû Bussi d'Amboise.

Les trois Courtisans que l'on vient de nommer, souhaitoient en toute maniere, que leur Maître

s'emparât des meilleures Places des Pays-bas, parce qu'ils étoient assurez, qu'il leur en donneroit le Gouvernement ; & de crainte que les autres Favoris du Duc d'Anjou ne les traversassent, ils s'ingererent de les mettre mal dans son esprit. Ils essayerent de lui persuader que le Duc de Montpensier beaufrere du Prince d'Orange, s'entendoit avec lui, & travailloit à le rendre Souverain des Pays-bas, ce qui ne se pouvoit que par la perte du Duc d'Anjou. Ils ajoûterent que Laval, Clervant, & Plessis-Mornay étoient Calvinistes, & par consequent incapables de rien executer au préjudice de leur Secte ; & qu'aprés tout si l'on avoit intention de se saisir de quelques Places de sureté, il falloit éviter sur toutes choses, de leur en rien découvrir, de peur qu'ils ne le revelassent aussi-tôt à ceux de leur Secte, qui avoient interest de le sçavoir ; & que la seule chose à laquelle ils pouvoient être bons, seroit de les ré- 1579.

1579. ſerver pour faire l'accommodement du Duc d'Anjou, avec les Députez des Etats de Flandres, ſuppoſé qu'il ne réuſſit pas à s'emparer des Places, qu'il ſe ſeroit mis en devoir d'inſulter.

Le Duc d'Anjou ſe rendit aux raiſons de ſes trois Favoris, & forma avec eux le projet de ſurprendre en un même jour, qui fut le dix-ſept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt quatre, ſept ou huit des meilleures Villes des Pays-bas, afin d'obliger les Flamans à lui tenir parole; ou s'ils le refuſoient, pour avoir entre les mains dequoi traiter avec les Eſpagnols, qui pour recouvrer ces Places, le rembourſeroient des frais de la guerre, & lui en donneroient encore une ſur la frontiere des Païs-bas, & de la France, qui le mettroit à couvert des inſultes des Favoris du Roy ſon Frere. Voilà ce que l'on a trouvé de plus vray-ſemblable, lors qu'on a recherché les veritables cauſes de l'entrepriſe la plus éclatante du Duc d'Anjou.

Pour

Pour ce qui en regarde l'execution, elle eſt ſi diverſement raportée par les Auteurs imprimez, & manuſcrits du même-temps, que l'on s'eſt veu réduit à ſuivre deux François, qui s'y trouverent en perſonne, & qui d'ailleurs ont vécu de maniere, à ne pouvoir être ſoupçonnez de fauſſeté. Le premier eſt manuſcrit, * & ſe trouve dans la Biblioteque du Roy. Il eſt du Marêchal de la Chaſtre, & paroiſt ſi ſincere, qu'il y auroit de l'imprudence à ne lui pas ajoûter foy. Le ſecond fut imprimé en l'année mil ſix cens quarante-quatre, c'eſt-à-dire, fort long-temps aprés la mort de Jules de Richy, Gentilhomme de Picardie, qui l'avoit compoſé. Il porte pour titre Hiſtoire du Mal-entendu d'Anvers; & ſon Auteur aſſeure ne l'avoir écrit, que pour deſabuſer le Public des fauſſes particularitez, que les Hiſtoriens François & Etrangers avoient rapportées. Au reſte il s'accorde ſi bien avec le Marêchal de la Chaſtre, quoy qu'il ignoraſt

1579.

* Entre ceux de M. de Lomenie.

1579. que cet Officier de la Couronne se fût mis en peine de laisser à la posterité la Relation du projet du Duc d'Anjou, que cette seule circonstance suffit pour attribuer à l'un & à l'autre le caractere de la verité.

Comme il n'avoit pas été possible de prendre par tout de justes mesures, il n'est pas étonnant, que l'entrepriſe dont il s'agit, réüssit sur quelques unes des Places, dont on prétendoit se saisir, & qu'elle ne réüssit pas sur les autres. Chamois s'avança vers Dunkerque à petit bruit, & sous pretexte de la deffendre contre des troupes Espagnoles, qui s'en étoient aprochées, il s'en rendit le Maître. Les autres Officiers François à qui le Duc d'Anjou avoit ordonné d'entrer dans Dixmude, dans Dundermonde, dans Vilvoord, dans Aloſt, & dans Menen, s'acquiterent heureusement de leur commission; mais ceux qui s'étoient chargez de surprendre Ostende, & Bruges, ne purent l'executer, soit qu'ils ne fussent pas en assez grand

nombre, ou qu'ils eussent été trop tôt découverts. La Valette Grand Prevost du Duc d'Anjou, la Fugiere son Maître d'Hôtel, & le Colonel des Pies furent pris. Le Grand Bailly de Bruges les fit interroger dans les formes, & ils déposerent que le dessein du Duc d'Anjou, n'étoit pas seulement de se saisir des principales Villes qui restoient aux Etats des Pays-bas ; mais encore de la personne du Prince d'Orange, afin de le contraindre de rendre les Lettres reversales, par lesquelles ce Duc s'étoit engagé, aprés qu'il seroit paisible possesseur des dix-sept Provinces, de lui donner en toute Souveraineté les deux de Hollande & de Zelande. 1579.

Ils ajoûterent que l'intention du même Duc, n'avoit été que de rétablir la Religion Catholique dans les Pays-bas ; ce qu'il ne pouvoit qu'en s'en rendant le Maître absolu, & pour unir si étroitement les Flamans sous son obéïssance, qu'ils fussent en état de chasser les Espa-

1579. gnols des Places qu'ils tenoient encore dans leur Pays.

Le Duc d'Anjou s'étoit reſervé la ſurpriſe d'Anvers, comme la plus importante de toutes; & il avoit introduit ſon Armée juſques dans les Faux-bourgs de cette ville, ſous pretexte de donner plus commodément à la Bourgeoiſie le plaiſir de voir la montre generale qu'il alloit faire. Ses principaux Officiers qui entroient librement dans la Ville pour le viſiter, devoient ſe ſaiſir de la porte Kornebourg, qui étoit la plus proche de ſon Palais, & faire entrer par là un ſi grand nombre de François, qu'il y en euſt aſſez pour occuper les Places & les ruës les plus importantes. On n'a pas ſçû ſi entre le grand nombre des gens auſquels on avoit été contraint de confier ce ſecret, il s'en trouva un qui eut l'infidelité de le découvrir, ou ſi les François n'apporterent point aſſez de précautions pour cacher leur deſſein: Mais il eſt conſtant que les Magiſtrats d'Anvers le preſſenti-

rent, & qu'ils firent tendre les chaînes & allumer des chandelles à toutes les feneſtres ; ce qui contraignit le Duc d'Anjou de remettre la partie au lendemain. 1579.

Il eſſaya d'ôter l'ombrage que les Habitans d'Anvers avoient pris, en allant le matin au logis du Prince d'Orange lui rendre viſite ; & il l'invita de l'accompagner à faire la Reveuë de ſon armée. Mais le Prince d'Orange bien loin de le ſuivre, ſe mit en devoir de le retenir, en lui demandant s'il vouloit ſe perdre, & l'avertiſſant qu'il y avoit trois mil Bourgeois armez, qui l'attendoient au paſſage, & le tireroient à bout portant. Cette remontrancë toute courte qu'elle étoit, le toucha de ſorte, qu'au lieu d'aller à ſon armée, il retourna dans ſon Palais, pour y refléchir avec plus d'attention ſur ce qu'il devoit faire. Il eſt à croire qu'il ſe ſeroit abſtenu d'attaquer Anvers, s'il n'euſt pas reçûs vers le midy les avis certains, que ſes Officiers avoient ſurpris & manqué les Places

1579. qu'on a nommées. Cette nouvelle le convainquit, que soit qu'il attaquast Anvers, ou qu'il ne l'attaquast pas, les Flamans ne l'en hairoient pas moins; & cette consequence qui n'étoit pas tout à fait mal tirée; le jetta dans le desespoir. Il envoya une seconde fois prier le Prince d'Orange de voir la montre de son armée; & aprés que ce Prince eut persisté dans son refus, & declaré nettement, que si le Duc d'Anjou avoit envie de se perdre, il ne l'avoit pas de l'imiter; le Duc d'Anjou sortit de son Palais avec deux cens Chevaux, outre ses Gardes Françoises & Suisses.

Les Bourgeois ne l'oserent pas attaquer les premiers; & ce fut par cette consideration qu'ils détendirent les chaînes des ruës, par où les François prétendoient aller aux Portes de Roode & de Kipdorps; parce que les gens de sa suite feignirent de se diviser pour sortir en même temps d'Anvers par l'une & par l'autre. Les deux portes lui furent ouvertes,

& il trouva que ceux des Bourgeois, qui s'étoient chargez de les garder, étoient alors en petit nombre, parce que c'étoit l'heure du dîner. Dés que le Duc d'Anjou fut sur le premier Pont-levis, ses Troupes se mirent sur les deux côtez, comme pour le laisser passer avec plus de liberté ; & au second Pont, quelques Compagnies de Cavalerie de son armée s'avancerent pour le joindre. On a déja remarqué que le Duc de Montpensier, les Comtes de Laval & de la Roche-Foucault, Clervant & Plessis-Mornay n'avoient rien sçeu de son intention. Il les trouva dans ce corps de Cavalerie ; il la leur expliqua en peu de mots, & il les conjura de l'aider à l'accomplir. 1579.

Mais le Duc de Montpensier, & les autres quatres Seigneurs que l'on a nommez, extraordinairement surpris, lui repliquerent qu'ils l'avoient bien rendu maîtres de leurs vies en passant sous ses Enseignes, mais non pas de leur conscience, ni de leur honneur. Ils auroient essayé de le

1579. retenir plus long-temps, s'ils n'euſſent entendu auſſi bien que lui le bruit que l'on faiſoit aux deux Portes, que l'on a déja nommées, dont ſes Gardes s'étoient emparées. Ils l'inviterent à les venir rejoindre, & Montpenſier & ſes Amis ſe tirerent à quartier.

Le Plan qui avoit été dreſſé pour executer l'entrepriſe ſur Anvers contenoit, que le ſignal en ſeroit donné par un Gentilhomme de ceux qui auroient ſuivi le Duc ſur le ſecond Pont-levis ; que ce Gentilhomme feindroit de s'être rompu la jambe, & ſe laiſſeroit tomber de cheval ; que les Bourgeois ne manqueroient pas de ſe mettre en devoir de le relever, & qu'il déchargeroit un coup d'épée ſur celui qui s'ingereroit le premier de lui rendre cet office. La choſe arriva comme elle avoit été premeditée ; & le Bourgeois qui reçût un coup d'eſtramaçon ſur la tête, étoit Sergent. Les François ſe jetterent incontinent aprés ſur le corps de garde, tuerent ou diſſiperent les

Bourgeois qu'ils y avoient trouvez, & mirent le feu à la plus proche maiſon, pour avertir les troupes du Duc d'Anjou de venir à eux le plus vîte qu'elles pourroient. Les deux cens Chevaux de l'eſcorte de ce Prince, rentrérent dans Anvers, & les Regimens François les plus proches d'eux, ſe mirent en devoir de les ſuivre. 1579.

Les Relations des Calviniſtes François, & celles des Eſcrivains dévoüez à la Maiſon d'Autriche, portent que le deſſein du Duc d'Anjou avoit été de piller Anvers, & de le brûler enſuite, afin de jetter les autres Villes dans une conſternation, qui les obligeaſt à lui obéir aveuglément, de crainte qu'il ne les traitaſt de même. Mais il ſuffit pour les convaincre de calomnie, de raporter icy que le Duc d'Anjou, bien loin d'avoir formé ce projet, s'arreſta exprés à la Porte de Roode pour défendre le pillage à ſes Soldats, à meſure qu'ils paſſeroient. Il entra dans Anvers dix-ſept Compa-

1579. gnies d'Infanterie, Enseignes déployées, & quatre Cornettes de Cavalerie, qui faisoient six cens hommes d'Armes outre leurs Archers. Les uns & les autres crioient, Tuë, vive la Messe & Ville gagnée, & marchoient avec une confiance, qui ne pouvoit être plus grande, quand mesme ils eussent été assurez du succez. Le Duc d'Anjou laissa des Corps de Garde dans les Ravelins des deux Portes, & commanda à ses Troupes qui étoient d'abord fort serrées, de s'élargir à mesure que les ruës qu'ils occuperoient seroient plus spacieuses. Il eut encore la précaution de détacher du Corps de son armée deux Brigardes, dont l'une fit le tour des Remparts, pour s'aller saisir de la Place devant la Citadelle, afin d'ôter la communication que les Bourgeois pourroient avoir avec la Garnison de cette Place; & l'autre fût destinée à s'emparer de la Maison de Ville, que l'on appelloit la Bourse, parce que l'on supposoit, que les principaux effets

des plus riches Marchands y fussent enfermez. 1579.

Mais une legere faute rendit inutile l'entrepriſe du Duc d'Anjou, quoi qu'elle fût d'ailleurs aſſez bien concertée. Ce Prince avant que de faire attaquer les Bourgeois & les ſoldats Flamans, qui gardoient les ravelins des deux Portes, n'avoit pas eu la précaution de les faire environner avec tant d'exactitude, qu'il ne s'en ſauvaſt pas un ſeul; & il étoit arrivé de là, qu'il en étoit échapé prés de la moitié. Comme ceux-cy étoient de tous les quartiers d'Anvers, ils y porterent fort vîte, & en même temps, les nouvelles de ce qui ſe paſſoit, & donnerent par conſequent l'alarme à toute la Ville. Les Bourgeois qui ſe défioient déja comme l'on a vû, & qui tenoient leurs armes preſtes en cas de beſoin, les prirent à l'inſtant, & ſortirent de leurs maiſons dans la poſture où chacun d'eux ſe trouvoit. Ils s'avancerent d'abord en confuſion vers les lieux, où le bruit les

appelloit ; & leur nombre croiſſant
1579. à proportion qu'ils en approcheient, ceux qui avoient porté les armes, diſpoſerent les autres en ordre de combattre, & les menerent enſuite contre les François.

Il eſt ſurprenant qu'en tres-peu de temps les chaînes furent tenduës, les Barricades dreſſées, les Corps de Garde diſpoſez dans les Carrefours, & les femmes rangées aux feneſtres, tenant aux mains toutes les choſes qu'elles jugeoient capables d'incommoder les François. Le Duc d'Anjou avoit commandé à Fervaques d'aller par la Porte de S. George ſur les Remparts avec cent Chevaux, renforcer la Brigade deſtinée à ſe ſaiſir de la place devant la Citadelle, parce qu'il y avoit lieu de prévoir, que ce ſeroit-là que les François ſeroient principalement occupez, puis qu'ils auroient à ſe défendre de deux côtez; & Fervaques ſe mit en devoir d'obéïr ; mais il trouva la Porte S. Georges gardée par cinq cens hommes qui l'arreſterent

tout court, & le repouſſerent, quel- 1579.
ques efforts qu'il fit pour leur paſſer ſur le ventre. Il demanda de l'Infanterie, & on lui envoya la Compagnie de Birague, mais elle fut repouſſée auſſi bien que lui. Jaigny qui lui en menoit d'autres, fut tué en chemin; & comme le Duc d'Anjou ne lui avoit donné que de vive voix les ordres qu'il devoit porter à Fervaques; il en vint trois inconveniens.

Le premier, que ces ordres ne furent point executez. Le ſecond, que l'Infanterie que Jaigny conduiſoit, & qui ne ſçavoit pas préciſément où elle étoit menée, ſe diſſipa faute de chef. Et le troiſiéme, que Fervaques & ſes Cavaliers demeurerent longtemps expoſez en but aux coups de leurs Ennemis; parce qu'ils ignoroient, ſi le Duc d'Anjou vouloit qu'ils s'avançaſſent, ou qu'ils retournaſſent ſur leurs pas.

Pour comble de negligence, les François avoient laiſſé leurs Picques & leurs Hallebardes dans leur Camp, & ne portoient que des Eſ-

1579. pées, des Arquebuſes & des Mouſquets. Ils trouvoient à chaque bout de ruë les Bourgeois, qui les laiſſoient décharger leurs armes à feu, & les repouſſoient enſuite avec d'autant plus de facilité, que les Picques ont toûjours l'avantage des les lieux étroits.

Le Combat n'avoit duré que demie-heure, lors que le Prince d'Orange qui étoit logé à l'autre extremité de la Ville, apprit le deſordre, & ſortit avec ce qu'il pût ramaſſer de ſes Domeſtiques, pour en apprendre de plus certaines nouvelles. Il s'étoit d'abord imaginé, que le bruit qu'il entendoit n'étoit cauſé que par quelque querelle particuliere ; mais il ſe déſabuſa, lors qu'il monta ſur les Remparts, & qu'il apperçût delà l'armée du Duc d'Anjou rangée en bataille, & les Suiſſes qui en faiſoient partie, marcher tambour batant vers la Place devant la Citadelle. Il ſe fit accompagner par le plus grand nombre des Bourgeois, qu'il pût amaſſer, & il s'avança contre Fervaques, qui

1579.

ſe défendoit encore avec aſſez de reſolution. Il l'environna ; il le prit ; il lui fit lier les mains derriere le dos, & l'emmena priſonnier. Les Cavaliers François de Fervaques qui évitérent la mort, ſe retirerent au gros du Duc d'Anjou, & y porterent la conſternation. Les Bourgeois au contraire encouragez par le ſuccez du Prince d'Orange, mirent ſi generallement la main à l'œuvre, que les femmes, les enfans, & même les Miniſtres de la ſecte de Calvin, n'en furent pas exempts. On aſſommoit les François du haut des feneſtres ; & comme aucun de leurs Compagnons ne s'avançoit pour prendre leur place, quand on les appercevoit en petit nombre, on ſortoit ſur eux, on les environnoit, & on les égorgeoit ſans rien hazarder. Ce dernier malheur les contraignit enfin de penſer à la retraite ; & ils coururent en foule vers les meſmes Portes par où ils étoient entrez : Mais ils y trouverent un obſtacle qu'ils n'avoient pas prévû. Le Duc d'Anjou avoit ordon-

1579. né, comme l'on a vû, aux Suisses d'aller sur la Place devant la Citadelle, & ils passoient alors pour obéïr, sous les mesmes Portes, par où les fuyards François prétendoient se sauver.

Les uns ne voulurent point ceder aux autres, & le desordre augmenta par la faute de Droux Colonel des Suisses. Cet Officier emporté de son naturel tua un grand cheval, sur lequel étoit monté un Valet qui lui contestoit le passage ; le Valet fut étoufé sous la pesanteur du cheval, qui étoit bardé, & caparaçonné; & les fuyards irritez de l'action de Droux, & pressez de la frayeur qui ne les avoit point encore quittez, se culbuterent réciproquement avec les Suisses. Les Bourgeois qui venoient de regagner leurs Remparts, s'avancerent vers cette Porte, & se saisissant des maisons, qui en étoient les plus proches, tirerent sur les François & sur les Suisses, qui ne travailloient qu'à se pousser les uns les autres. Ils en tuerent un nombre d'autant plus grand,

grand, qu'ils avoient toute la commodité possible pour le mirer ; & les Relations les plus certaines assurent, qu'ils en renverserent-là jusques à trois cens. Le nombre des morts devint si grand, que leurs corps embarasserent la Porte, de maniere qu'il n'étoit plus possible d'y passer, & quelques fuyards qui s'en apperçurent, coururent aux murailles, pour essayer de les franchir. 1579.

Merode-Thiant Seigneur du Brabant, qui s'étoit attaché au service du Duc d'Anjou, fut de ceux-là ; mais encore qu'il eust eû assez d'agilité pour descendre dans le fossé, & pour remonter à l'autre bord, il n'y eut pas plûtost grimpé, qu'un coup d'arquebuse l'y renversa mort. Le Duc d'Anjou s'étoit d'abord imaginé, que ceux qui se jettoient du haut de la muraille dans le fossé, fussent des Bourgeois, & ses Flatteurs lui applaudissoient déja sur le prétendu succez de son entreprise, lors que deux ou trois de ses Soldats, qui avoient eû le bonheur

1579. de ſe ſauver, vinrent l'informer de la verité ; & il en fut incontinent aprés convaincu, par l'artillerie que les Bourgeois tirerent au milieu de ſon Gros. Comme il ne lui ſeroit pas reſté un homme, s'il euſt demeuré ſur le poſte qu'il occupoit, il ſe retira ſur un autre hors de la portée du Canon de la ville, & il s'y plaignit à loiſir de ſa mauvaiſe fortune, comme il avoit accoûtumé en de ſemblables occaſions.

Le Prince d'Orange ſauva la vie à autant de François qu'il lui fut poſſible ; & ce qu'il y eut de plus ſingulier, fut qu'il y trouva la Bourgeoiſie d'Anvers mieux diſpoſée qu'il ne penſoit ; car aprés que le Combat eut ceſſé, & que l'on eut aſſuré la conſervation de la Ville, en recouvrant le premier Pont-levis de dehors, & en le hauſſant ; les Bourgeois ſe porterent eux-mêmes à ſecourir les François bleſſez, à déboucher la porte, & à dégager de deſſous un horrible tas de morts, les corps de ceux en qui l'on remarquà

quelques signes de vie. Ceux qui respiroient encore furent transportez dans les Hôpitaux, & l'on y en prit tout le soin que demandoit la charité Chrétienne. On ne convient pas du nombre des morts de part & d'autre; mais s'il faut s'en rapporter au plus vray-semblables Relations, elles ne comptent que cent Bourgeois morts, & deux cens blessez; au lieu qu'elles portent qu'il y perit quinze cens François, & qu'il y en eut deux mille prisonniers. Plus de trois cens Gentilshommes de cette Nation y perdirent la vie, & sur tout Beauvilliers Saint-Aignan & son fils, Latour-Landry, le second fils du Maréchal de Biron, Sesseval, le jeune Mirembeau, & Fontpertuis. 1579.

Fervaques demeura prisonnier, & le Prince d'Orange ne l'arracha des mains du Peuple, qui l'accusoit d'être auteur de l'entrepriſe, & le vouloit déchirer, qu'en disant qu'il falloit auparavant l'interroger, pour apprendre de sa propre bouche la verité du fait, & les noms de ses

1579. principaux complices. On l'enferma dans la Citadelle, & l'on lui donna douze Gardes. Le Duc d'Anjou se retira avec le reste de son armée au Château de Cerchen, où il passa la nuit avec d'autant plus d'incommodité, que ni lui ni les siens, n'avoient ni équipage ni vivres. Il écrivit de là aux Députez des Etats une Lettre, en deux sens tout-à-fait contraires. Car il essayoit d'abord d'adoucir les Flamans, en excusant l'action qu'il venoit de commettre sur la necessité où ils avoient réduit ses gens de guerre, en les mal-traitant, à se faire eux-mêmes justice; & il prioit qu'on lui renvoyât son équipage, celui des Seigneurs de sa suite, ses papiers, & l'Evêque de Coutances* son Grand Aumônier, qu'il avoit laissé malade dans Anvers. Mais il ajoutoit à cela une espece de menace, en les exhortant à prendre bien-tôt leur résolution, afin qu'elle lui servît pour prendre la sienne; comme s'il leur eût voulu dire, que s'ils lui refusoient ce qu'il

* Il étoit fils naturel du Maréchal de Brissac.

leur demandoit, & même s'ils ne se reconcilioient point avec lui; il délibereroit s'il ne lui seroit point plus avantageux de se joindre au Prince de Parme, pour leur faire la guerre, à condition de partager leur dépoüille avec le Roy d'Espagne; ou de traiter avec ce Prince, qui le dédommageroit volontiers des frais qu'il avoit faits dans ces deux expeditions, pourvû qu'il lui livrât Cambray, & les autres Places qu'il tenoit dans les Païs-bas. 1579.

Les Flamans ne répondirent pas si-tôt au Duc d'Anjou, & jamais la Politique du Prince d'Orange ne parut plus adroite, que dans l'affaire qu'on vient de rapporter. Il ne pouvoit douter que les François ne l'eussent enveloppé dans la ruine d'Anvers, si leur entrepriſe eût réüssi, & ils s'en étoient assez nettement expliquez, en criant, Vive la Religion Catholique, puis qu'il passoit pour constant, que c'étoit le Prince d'Orange, qui avoit principalement introduit le Calviniſme dans les Païs-

1579. bas ; & qui l'y avoit si bien maintenu, qu'il n'y avoit aucune apparence de l'en arracher, que par sa mort. Mais ce Prince s'étoit rendu irreconciliable avec les Espagnols ; & les vingt-une conjurations formées contre sa personne, lui ôtoient toutes les occasions de douter, que s'il faisoit parler directement, ou indirectement au Roy Catholique, de se raccommoder avec lui, on lui promettroit à la verité tout ce qu'il demanderoit, mais qu'on n'en tiendroit rien.

Le Prince d'Orange ne trouvoit donc à le bien prendre son salut, que dans la continuation de la révolte des Pays-bas. Cependant il n'y avoit plus dans l'Europe que le Duc d'Anjou qui fust capable de la continuer. On avoit eû recours à tous les autres moyens, & ils avoient tous également manqué. Il s'ensuivoit de là, qu'encore que ce Duc vint de traiter les Flamans d'une maniere qui leur avoit ôté toute la confiance qu'ils avoient euë en lui, l'extrême besoin qu'ils auroient bien-tôt de lui, les

contraindroit malgré qu'ils en euſſent, de le rappeller. Il ne falloit donc pas perdre un moment pour rétablir une mauvaiſe affaire, qui ne pouvoit être aſſez promptement réparée ; & ce fut uniquement dans cette veuë, que dans la premiere Aſſemblée que l'on tint aprés le Mal-entendu d'Anvers, le Prince d'Orange fut d'avis, & obtint que l'on renvoyât ſans rançon les deux mille priſonniers qu'on avoit faits ſur le Duc d'Anjou ; qu'on lui rendît ſon équipage, & celuy des ſiens ; que l'on répondît civilement à ſa Lettre ; & que l'on nommât des Commiſſaires pour traiter avec lui. 1579.

Mais les vivres qu'on lui fournit, ne lui durerent que deux jours ; & ceux d'Anvers s'étant excuſez de lui rendre plus long-temps cet office, ſur la crainte de s'affamer eux-meſmes, en remediant à l'indigence des François ; le Duc d'Anjou voulut paſſer la Riviere de l'Eſcaut, pour camper dans la Ville de Dundermonde, qu'il avoit ſurpriſe, d'où

1579. il lui eût été facile de tirer de la Flandre toutes les commoditez de la vie. Mais ceux d'Anvers preſſentirent ſon deſſein, & le rendirent inutile, en mettant ſur l'Eſcaut des Navires de guerre, qui en empeſcherent le trajet. Ils eurent encore la précaution, d'envoyer dans le Pays de Vaës, qui paſſe pour le plus fertile des Pays-bas, vingt-trois Compagnies Angloiſes, ſous la conduite du Colonel Norrits, avec ordre d'en diſputer l'entrée aux François; & ils noyerent par leurs Ecluſes une partie des environs de Dundermonde, ce qui contraignit la Cavalerie Allemande faute de fourage, de paſſer des Enſeignes du Duc d'Anjou, ſous celles du Prince de Parme, qui lui donna de bons quartiers de rafraîchiſſemens dans l'Artois, & dans la partie de la Flandre, la plus proche de cette Province.

Ainſi le Duc d'Anjou fut réduit à paſſer la Riviere de Nethe, auprés de Duffele, & à prendre delà le chemin de Rimenaut, à deſſein d'aller

ler par Vilvoorde à Dundermonde. Les obſtacles qu'il y trouva, furent d'autant plus mal-aiſez à ſurmonter, que les Bourgeois de Malines avoient lâché leurs Ecluſes, & inondé le Pays ; mais les François qui n'avoient alors rien de meilleur à faire, n'en hazarderent pas moins de paſſer. Ils furent aſſez heureux pour trouver des guez en des lieux où ils ne ſçavoient pas qu'il y en eût ; & ils en furent quittes pour perdre environ trois cens hommes des moins agiles & moins robuſtes qu'ils euſſent, quoi qu'aucun d'eux en s'engageant dans l'eau, n'eût eſperé de s'en tirer. Ils firent donc trente lieuës au lieu des ſept qu'il y avoit par le droit chemin, depuis le lieu d'où ils étoient partis, juſques à Dundermonde, & ils arriverent extraordinairement fatiguez dans cette Ville, où ils ſe rafraîchirent. 1579.

Les Etats de Flandres publierent alors contre le Duc d'Anjou une Apologie pleine d'aigreur & de calomnies ; & ce fut principalement

1579. pour y répondre, que Richy composa son Livre intitulé : *La justification de l'entrepriſe d'Anvers.* Le Prince de Parme ne travailla pas avec moins de soin à gagner la Bourgeoisie de Gand, sur la présupposition que l'exemple de cette Ville seroit suivi par toutes les autres des Pays-bas. Il representa que les Gantois avoient assez reconnu par leur propre experience, qu'il leur étoit presentement impossible, & qu'il le seroit toûjours, de trouver une domination plus douce que celle de leur légitime Souverain ; que depuis qu'ils s'étoient soulevez contre lui, toutes sortes de maux les avoient accablez ; & que les François qu'ils avoient appellez à leur secours, au lieu de les mettre dans une entiere liberté, les avoient maltraitez en un point, que les plus grands ennemis de la Flandre, ne pouvoient rencherir sur eux en matiere de cruauté.

Ceux de Gand, persuadez par ces raisons, & plus encore par les Emis-

saires du Prince de Parme, obtinrent des autres Flamans, par les quatre Députez que leur Province avoit envoyez à l'Assemblée generale des Etats; qu'ils déclareroient au Prince d'Orange, qu'elle n'écouteroit aucune des propositions de Paix qui viendroient de la part du Duc d'Anjou, jusques à l'entiere restitution des Places qu'il tenoit dans les Pays-bas. Mais avant que le Prince d'Orange les eût entendus, la Reine Mere avoit commencé une négociation capable de prévenir l'effet de la leur. Elle s'étoit long-temps servie de Waroquier-Mercour en qualité de Secretaire de ses commandemens; & Elle s'en étoit d'autant mieux trouvée, que d'un côté ce Gentilhomme n'avoit pas moins de rafinement d'esprit, que les d'Elbenes & les Biragues qu'elle avoit auparavant employez à cette fonction; & d'un autre côté comme il étoit Flamand, les François lui portoient moins d'envie, & les Etrangers se défioient moins de lui. Mercour eut 1579.

1579. ordre de voir en paſſant le Duc d'Anjou, de le conſoler, & d'aller enſuite à Anvers pour le reconcilier s'il étoit poſſible avec les Etats.

Mirambeau & le jeune Brulart accompagnerent Mercour de la part du Roy; & tous trois repreſenterent enſemble aux Députez des Provinces des Pays-bas, que le Duc d'Anjou avoit haſardé ſa vie & celle de ſes Amis; & qu'il s'étoit endetté de maniere à ne ſe raquitter jamais, dans la ſeule veuë de les ſecourir: Que s'il avoit commis une faute, il en avoit porté la peine; & qu'aprés tout quelque grande qu'elle fut, les Etats étoient obligez par intereſt, auſſi-bien que par reconnoiſſance à la pardonner; que s'ils continuoient à vivre en mauvaiſe intelligence avec ce Duc, le Prince de Parme ne manqueroit pas de s'en prévaloir, en achevant de les ruiner; qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour mettre la derniere main à une ſi importante réünion; & que comme le Roy de

France ne trouvoit pas mauvais, que les Flamans priſſent avant que de conclure, toutes les ſuretez qu'ils jugeroient neceſſaires, il leur offroit toutes les forces de ſon Royaume, qui ſeroient employées à leur conſervation, auſſi-tôt que ce Traité ſeroit conclu. 1579.

La Reine Elizabeth avoit encore plus d'intereſt que la Reine Mere à maintenir le deſordre dans les Pays bas; parce qu'elle étoit aſſurée que tant qu'il dureroit, les Eſpagnols ne porteroient la guerre, ni dans ſon Royaume d'Angleterre, ni dans celui d'Irlande; auſſi écrivit elle à ſes Agens auprés des Etats de Flandres, d'appuyer de toutes leurs forces la négociation de la Reine Mere; mais les efforts de ces deux Princeſſes n'auroient pas réüſſi, s'ils n'euſſent eſté ſecondez par ceux du Prince d'Orange. Il n'étoit point inſenſible à l'injure qu'il avoit receuë du Duc d'Anjou, & il la concevoit dans toute ſon étenduë; il ſçavoit qu'il ne ſeroit plus en vie ſi

1579. le deſſein de ce Prince euſt eu du ſuccez ; & neanmoins une plus forte conſideration le contraignoit de diſſimuler ſon reſſentiment, & même de reconcilier les François avec les Flamans. Il n'y prévoyoit pas d'obſtacles de la part des François : car outre qu'ils avoient tort, leur inconſtance les faiſoit aiſément paſſer de la haine à l'affection, auſſi-bien que de l'affection à la haine. Toute la difficulté conſiſtoit donc à ménager les Flamans ; mais il y avoit d'autant moins d'apparence d'y réüſſir, que ces Peuples étoient extraordinairement ſoupçonneux, à cauſe qu'ils ſe défioient de la penetration de leurs eſprits ; & que comme ils ne ſe fâchoient pas ſans beaucoup de ſujet, ils avoient auſſi toutes les peines imaginables à pardonner.

Cette diſpoſition ne donnoit que trop de lieu au Prince d'Orange, d'aprehender qu'il ſe rendroit lui-même ſuſpect en travaillant pour les François. Il fit pourtant agir en ſe-

cret Sainte-Aldegonde, & ſes autres intimes Amis ; & ces perſonnes qui avoient la principale autorité dans les Etats, & qui d'ailleurs étoient perſuadez qu'ils courroient la même fortune que le Prince d'Orange, puiſque les Eſpagnols ne leur en vouloient pas moins qu'à lui, le ſervirent ſi bien, qu'enfin il fut reſolu en pleine aſſemblée qu'on le conſulteroit avant que de déterminer, ſi l'on ſe reconcilieroit ou non avec le Duc d'Anjou. Le Prince d'Orange fut d'abord embaraſſé, non pas s'il devoit répondre à la conſultation, parce qu'il auroit achevé de ſe perdre en ne le faiſant pas, mais s'il le feroit de vive voix ou par écrit. Les raiſons de douter étoient preſque égales de part & d'autre ; & la réponſe de bouche étoit ſujete à mille inconveniens qui en arriveroient, pour peu que l'on y ajoûtât, diminuât, ou changeât : La Réponſe par écrit ne ſeroit plus en état d'être révoquée, & ſi l'on y inſeroit des termes qui ne ſatisfi-

1579.

1579. sent point assez les esprits des mécontens, il n'y auroit pas lieu de les interpreter ni de les révoquer ; mais comme aprés tout, la derniere des deux manieres étoit sujete à moins d'inconveniens que la premiere ; le Prince d'Orange promit d'envoyer son avis aux Etats dans quelques jours, & l'écrivit à sa maniere accoûtumée ; c'est-à-dire en des termes qui pour paroître communs, n'en étoient pas moins choisis.

Il se plaignit d'abord du danger qu'il y avoit pour lui, de s'expliquer dans la conjoncture presente, & du tort qu'on lui faisoit, de lui attribuer les maux qui venoient d'arriver ; & il conjura ensuite les Etats de se souvenir du temps qu'ils avoient pris, & des soins & des précautions qu'ils avoient aportées avant que de se déterminer sur le choix du Duc d'Anjou, pour être leur Souverain : Que comme la déliberation en avoit été faite en pleine Assemblée, & qu'il n'y avoit pas eu un suffrage de Députez qui y eût

été contraire ; on ne pouvoit ſans une effroyable injuſtice, attribuer au ſeul Prince d'Orange tous les inconveniens qui en étoient arrivez. Il avoüa plus facilement aprés cette Preface, que le Duc d'Anjou étoit déchû du droit qu'ils lui avoient déferé ſur les Pays-bas ; mais il n'oublia pas auſſi d'avoüer, qu'ils avoient quelque obligation à ce Prince, & que ſans lui ils ne ſeroient peut-être plus en état de réſoudre la matiere dont il s'agiſſoit ; puiſque les Eſpagnols les auroient déja accablez. Il ajoûta qu'il ne voyoit que trois moyens pour les tirer d'affaire. Le premier, de s'accommoder avec le Roy d'Eſpagne ; Le ſecond, de ſe maintenir par leurs propres forces ; Et le troiſiéme, de chercher une protection étrangere. Il ne lui fut pas mal-aiſé de prouver invinciblement, que le premier de ces moyens étoit de telle nature, qu'il ne ſeroit pas poſſible que les Flamans y trouvaſſent leurs ſuretez ; & que ſi le ſecond étoit ſuffiſant

1572.

1579. lorſque les Eſpagnols, ſous le Gouvernement de Jean d'Autriche, n'avoient point d'autre Place dans les Pays-bas que celle de Namur, il l'étoit bien moins preſentement, que le Prince de Parme avoit recouvré prés du tiers des dix-ſept Provinces. Il conclut ainſi en faveur du dernier, & il en prit occaſion de dire, qu'il n'y avoit point dans l'Europe d'autre que le Duc d'Anjou, de qui les Etats puſſent attendre une aſſez puiſſante protection. Il ſe fit lui-même l'objection de l'inſolence des François, & il l'avoüa avec beaucoup d'ingenuité ; mais ce ne fut que pour l'opoſer à celle des Eſpagnols, & pour pretendre que celle des derniers étoit moins ſuportable ſans comparaiſon que celle des premiers. Il le prouva par les exemples du Duc d'Alve qui n'étoient ignorez de perſonne ; & paſſant de ces exemples à l'entrepriſe ſur Anvers, il ſoûtint que ſi les François s'émancipoient, il n'étoit pas abſolument impoſſible d'y remedier ; au lieu que

quand les Eſpagnols s'étoient ingerez d'exercer leur tirannie dans les Pays-bas, les peuples n'avoient rien négligé de ce qui contribuoit à conſerver leur propre liberté ; & que cependant quoi qu'il y eût vingt-ans qu'ils y travaillaſſent, ils n'avoient encore pû en venir à bout. Enfin il fit une vive peinture de la foibleſſe où ſe trouvoient alors les Etats, & de la folie qu'il y auroit pour eux à mécontenter le Roy de France, puiſqu'il ne leur reſtoit plus d'autre appuy que le ſien ; & il conclut qu'ils ne pouvoient ſe conſerver par aucune autre voye, que celle de leur reconciliation avec le Duc d'Anjou. 1579.

Quelques jours aprés que le Conſeil du Prince d'Orange eut été lû en pleins Etats ; Belliévre de concert avec lui, leur demanda audiance, & ne leur dit dans la premiere partie de ſon diſcours, * que les mêmes choſes que ce Prince leur avoit exprimées par écrit ; mais dans la ſeconde il ajoûta les menaces aux remontrances ; & il parla d'un ton

* Il eſt entre les manuſcrits de M. le premier Preſident.

1579. auſſi haut, que ſi la France n'eût point été déchirée par trois factions irréconciliablement ennemies l'une des deux autres. Il eſt étonnant que les Députez l'entendirent ſans l'interrompre; & que la réponſe qu'ils lui firent, ne ſortit point des termes de la civilité. Cela fit connoître que le Conſeil du Prince d'Orange les avoit ébranlez, & le Duc d'Anjou pour achever de les émouvoir, leur envoya une Ambaſſade compoſée des Seigneurs François de ſa ſuite, dont ils n'avoient aucune occaſion particuliere de ſe plaindre. Le Comte de Laval en fut le chef; & à dire le vray, on ne pouvoit jetter les yeux ſur aucun autre qui en fuſt plus digne que lui. Il avoit eſſayé de déconcerter l'entrepriſe ſur Anvers, bien loin d'y contribuer; & il étoit demeuré ſimple ſpectateur durãt qu'on l'executoit; aucun ne l'égaloit en prudence dans le Camp des François; & pour derniere diſpoſition, la plûpart des Députez étoient Calviniſtes, & il s'étoit déclaré pour

cette ſecte auſſi bien qu'eux.

1579.

Il leur repreſenta dans une Harangue courte, mais intelligible & preſſante, que le Duc d'Anjou manquoit de vivres, & que la neceſſité le contraindroit dans peu de jours d'en recouvrer par quelque voye que ce fut ; qu'il tenoit ſept ou huit Places d'extréme importance ; & que ne les pouvant plus garder, il ſeroit réduit à les vendre au Prince de Parme pour avoir du pain : Que ces Places étoient ſi avantageuſement ſituées, qu'elles ôteroient toutes ſortes de communication à celles des Provinces reſtées en la puiſſance des Etats ; & qu'ainſi les mêmes Etats ſe trouveroient en un inſtant dans l'impoſſibilité de ſe défendre ; que le Prince de Parme aſſiegeoit actuellement la Ville d'Eindorre, & & qu'il la prendroit infailliblement, ſi l'Armée Françoiſe ne marchoit promptement à ſon ſecours. Ces deux motifs acheverent de déterminer les Etats le huit de Mars mil cinq cens quatre-vingt-quatre, à

conclure avec le Duc d'Anjou un
1579. Traité proviſionnel, dont les principales conditions furent : Que ce Duc leur donneroit ſes Gens de Guerre, & que les Etats leur feroient compter quatre-vingt-dix mil florins ; qu'immediatement aprés il remettroit la Ville de Bergue Saint-Vinox entre les mains des Etats, & qu'il iroit avec trois cens Chevaux & trois mille Hommes de pied à Dunkerque où il demeureroit juſques à ce que l'on eût convenu avec lui d'un accommodement ſolide & durable ; qu'avant qu'il partît de Dundermonde où il étoit, on lui donneroit pour ſeureté de la preſente convention, les ſept Oſtages qu'il lui plairoit de choiſir entre les Magiſtrats d'Anvers : & que quand il ſe ſeroit mis en chemin, on lui renvoyeroit ſes Priſonniers, ſes papiers & ſon bagage ; qu'aprés qu'il les auroit reçûs, il reſtituëroit aux Etats la Ville de Dixmude, & qu'il renvoyeroit les Oſtages d'Anvers.

1579.

Mais les esprits étoient encore trop aigris, pour esperer que le Traité par provision fût accompli de part & d'autre avec assez de sincerité. Quelques Flamans que l'on croyoit avoir été suscitez par ceux de Gand, dresserent une embuche au Duc d'Anjou sur le chemin de Dunkerque. Ils disposerent des Herses & des Bascules, à l'entré & à la sortie d'un ravelin qui défendoit une des Portes de la Ville de Nieuport, à dessein que lorsque ce Prince s'y seroit engagé, il n'en pût sortir, & demeurât à découvert & exposé à la Mousqueterie, & au Canon de la Courtine de cette Ville, toute bordée d'Arquebusiers. Le Duc d'Anjou avoit déja commandé à la meilleure partie des François qui l'accompagnoient, d'entrer dans le Ravelin, & il étoit luy-même sur le point de les suivre, lors qu'un Seigneur Flaman, qui se nommoit Olivier du Temple, lui découvrit & luy fit voir de ses propres yeux le danger où il s'alloit mettre. Il

1579. luy montra un autre chemin plus ſeur & plus commode tout enſemble que celuy-là, qui conſiſtoit à faire dreſſer ſur le Canal de Nieuport un Pont de branchages & de ſoliveaux, & le Duc d'Anjou évita de cette ſorte un des plus grands dangers, qu'il eût couru de ſa vie.

Il avoit laiſſé au Maréchal de Biron le Commandement de l'Armée, qui ſuivant le Traité proviſionel devoit dégager Eindouve; mais cette petite Armée fut ſi tard renforcée par les Troupes Flamandes qui la devoient joindre; & d'ailleurs les Habitans des lieux par où elle marchoit, luy fournirent ſi peu de vivres, que lors qu'elle fut arrivée devant la Place qu'elle prétendoit ſecourir, elle trouva que ceux qui la gardoient, avoient déja capitulé avec les Eſpagnols. Tout ce que put alors faire le Maréchal de Biron, fut de la mener devant le Château de la Woude prés de Bergopſon, qu'elle prit.

Les

Les Etats agirent cependant avec tant de lenteur, qu'ils ne purent changer leur Traité Provisionel avec le Duc d'Anjou, en un Traité solide; & le Duc d'Anjou qui demeuroit exposé durant cet intervale, à la raillerie de ses Ennemis, en conçut tant de chagrin, qu'il lui prit une maladie, dont il ne pût entierement guérir. Il y a des Relations qui portent que ce fut pour changer d'air, qu'il passa de Dunkerque à Calais; mais ceux qui ont demeuré dans ces deux Villes, sçavent que l'air de l'une n'est pas meilleur que celui de l'autre; & par consequent il s'en faut rapporter au témoignage de ceux qui écrivent que le Duc d'Anjou rentra en France, dans la seule veuë de se faire regretter par les Flamans, quand ils recevroient la nouvelle qu'ils l'auroient perdu. 1579.

Il laissa Chamois dans Dunkerque avec cinq cens des meilleurs Soldats de son Infanterie, & il crut que ce nombre ajouté à la Garnison, que les Etats de Flandres entretenoient

1579. dans cette Place, suffiroit pour l conserver. Mais il n'avoit pas enco re appris par sa propre experience que les François ne demeurent pa volontiers dans des lieux qu'ils voyent abandonnez par leur Gene ral, & sans esperance qu'il y en voye désormais du secours. Les deux tiers des cinq cens hommes de la Garnison laissée, deserterent dans Dunkerque presque aussi-tôt que le Duc d'Anjou en fut parti; & le Prince de Parme qui avoit un dessein formé sur la Ville de Nieuport, * le suspendit pour attaquer Dunkerque, qui lui étoit beaucoup plus importante. Il ne pouvoit occuper à cette entrepriſe qu'environ quatre mil hommes, parce que les autres Troupes Espagnoles étoient si fatiguées, qu'elles avoient besoin de bons quartiers de rafraîchissement; mais son industrie & son experience suppléerent à ce défaut. Il se saisit de la Colme, & de autres Rivieres, qui facilitoient l'accez de Dunkerque; & il le ferma si bien,

* Vers le milieu de la seconde Decade de Strada.

qu'il ne fut plus poſſible aux Etats d'y jetter ni vivres, ni munitions. Il fit enſuite une Eſtacade de groſſes poutres & de mats de Navires liez enſemble par des chaînes, qui bouchoit tout-à-fait l'entrée du Port; & il ſe contenta de tenir ainſi Dunkerque bloquée. 1579.

Les Etats convaincus qu'ils ne la perdroient pas moins par cette voye, que par celle de la force ouverte, preſſerent Biron de la ſecourir; & Biron qui ne refuſoit pas de s'expoſer aux entrepriſes hardies, pourvû qu'il en eſperât tant ſoit peu de ſuccez, y conſentit, à condition que ceux de Gand lui donnaſſent paſſage par leur Territoire. Il luy étoit abſolument neceſſaire d'éxiger cette condition, puis que ſans elle les vivres lui auroient manqué; mais les Calviniſtes étoient déja les plus forts dans Gand; & par une intrigue qui n'a pas été démêlée juſques à preſent, le Prince de Parme avoit intelligence avec eux. Il les obligea de répondre, que

1579 Biron & ſes Troupes étoient preſque toutes Catholiques, & que par conſequent la conſcience ne permettoit point à ceux de Gand, qui avoient tant de peine à contraindre les Habitans de leur Banlieuë, de quitter l'ancienne Religion ; d'y recevoir des Hôtes qui ne manqueroient pas de leur inſpirer en paſſant, de retourner à la Communion du Pape.

Les Etats & Biron eſſayerent en vain, de ſurmonter l'obſtination de ceux de Gand ; & Chamois aprés avoir enduré toutes les incommoditez qui ſurviennent dans les Places privées pour longtemps de la communication au dehors, fut réduit à rendre Dunkerque.

La perte de cette Place fut bientôt ſuivie de celles de Nieuport, de Furnes, de Dixmude, de Bergues-Saint-Vinox, & de Menen : Et l'avis que les Flamans en receurent, au lieu d'appaiſer leur deſordre ; l'augmenta. Le Prince d'Orange ne ſe croyant pas ſi proche de ſa fin,

qu'il l'étoit en effet, s'étoit marié pour la quatriéme fois. Il avoit épousé Anne de Coligny fille de l'Amiral de Chastillon, & veuve du jeune Theligny, qui avoient été tuez à la journée de saint Barthelemy. La plûpart des Politiques qui examinoient de prés ses actions, blâmerent sa conduite en ce point, & à dire le vray l'on trouva d'autant plus à redire, qu'il eût choisi une femme Françoise, que dans le même temps qu'il l'avoit prise, il avoit donné l'aînée de ses filles au Seigneur de Laval, qui étoit aussi François. On supposa là-dessus, qu'il eût négligé ses vieilles maximes, & donné de nouvelles occasions de croire, qu'il prétendoit rétablir la domination des François dans les Pays bas: quoi que la conjoncture y fût alors tellement contraire pour lui, qu'il ne pouvoit conserver l'amitié des Flamans, qu'en feignant d'avoir lui même de l'aversion pour les François. Mais ceux qui l'excusoient soûtinrent qu'il n'a- 1579.

1579. voit penſé qu'à ſe bien allier ; & qu
comme il avoit donné ſa fille au Se
gneur de France qu'il eſtimoit
plus, il avoit épouſé la Dame
plus vertueuſe & la plus adroite qu'
y eût dans la Secte de Calvin.

Quoy qu'il en ſoit, le mécontent
tement des Flamans, & des Brabar
çons devint ſi grand, que le Princ
d'Orange averti de bonne part, qu'
n'y avoit plus de ſureté pour lu
dans l'une, ni dans l'autre de ce
Provinces, ſe retira le vingt-deu
de Juillet 1584. dans celle de Ze
lande, dont il étoit Gouverneur
auſſi-bien que de celles de Hollan
de, & d'Utrecht. Le Maréchal d
Biron ſeroit ainſi demeuré ſeul ex
poſé avec ſes Troupes, au dépit de
Flamans, & à l'inſulte des Eſpa
gnols, s'il eût été moins prudent
mais ſoit que le Prince d'Orang
l'eût fait avertir en ſecret, de pren
dre garde à lui, ou que les ami
qu'il s'étoit faits entre les Députez
dess Etats, lui euſſent rendu cet of
fice ; il s'approcha inſenſiblemen

de la Frontiere de France, & il se mit enfin, sans avoir perdu un seul homme, à couvert sous l'Artillerie de Cambray. 1579.

La Reine Mere n'avoit pas plûtôt sçeu que le Duc d'Anjou étoit rentré dans la France, qu'elle s'étoit mise en chemin pour l'aller trouver à Calais : mais il la pria de ne pas continuer son voyage, de crainte que les Flamans ne prissent ombrage de leur entrevuë. Le dessein de cette Princesse n'étoit pourtant que de consoler le Duc d'Anjou de ses malheurs, & de moderer le ressentiment qu'il avoit contre la Cour, de ce qu'en l'abandonnant, elle l'avoit réduit à former l'entrepriſe sur Anvers, qui lui avoit été funeste. Ce ressentiment alloit si loin, que comme il y avoit alors en France une extrême liberté de parler contre les Roys ; & que les Favoris du Duc d'Anjou s'en prévaloient dans toute son étenduë ; ce Prince accoûtumé à les entendre, sembloit ne se plus souvenir que Henry III. fût son Frere aîné & son Maître. Il luy échap-

1579. poit de temps en temps des parol
que l'on n'oseroit rapporter icy ,
qui ne marquoient que trop , qu'
feroit capable de se porter aux der
nieres extrémitez , si l'on continuo
d'user à son égard de la même con-
duite , que l'on avoit jusques-là ob
servée. Il n'évitoit pas de s'explique
de cette sorte, devant des personnes
qui ne lui étoient pas trop affection-
nées ; & ces personnes ne se conten-
toient pas de rapporter mot à mot
aux Favoris , ce qu'elles avoient oüi ;
mais de plus elles encherissoient
beaucoup sur la verité , dans la veuë
d'aigrir les affaires , ou d'obliger
les Favoris, à leur obtenir de la Cour
de plus grandes récompenses.

L'excez alla si loin de part & d'au-
tre , qu'il en seroit infailliblement
arrivé de reciproques malheurs , si
Henry Trois n'eût été informé , que
le chagrin de son frere l'affoiblissoit
en un point , qu'il ne vivroit pas
longtemps. Sa Majesté passoit aisé-
ment de l'extremité de la peur à
celle de la confiance ; & comme

elle

elle s'étoit long-temps prévenuë de l'opinion, que les trois partis formez dans son Royaume n'auroient garde de lui faire de la peine, aprés qu'ils auroient perdu l'esperance de voir ce Duc à leur tête, Elle jugea que pour le tenir desormais en repos, elle n'avoit qu'à feindre une devotion extraordinaire, pour leur persuader qu'elle étoit entierement éloignée du dessein de les ruiner. Elle passoit la plûpart des jours dans les Monasteres, & sur tout dans celui des Feüillans; & elle s'étoit fait faire une porte, * par où elle alloit les nuits chanter Matines avec ces Religieux. Elle se mettoit de toutes les Confrairies, & elle assistoit à leurs Processions: Elle menoit les Courtisans en pelerinage, tantôt à Nôtre-Dame de Liesse, tantôt à Chartres, & tantôt à Clery: & elle y faisoit des vœux pour la grosseſſe de la Reine. 1579.

* Dans les Papiers de ce temps-là, gardez au Monastere des Feüillans.

Ce n'est pas qu'elle ne se relâchât de temps en temps, & qu'elle ne retournast à ses plaisirs; mais elle

1579. prenoit tant de précautions pour le cacher, & d'ailleurs ſes actions exterieures de pieté, étoient ſi frequentes & ſi ſolemnelles, qu'il lui en arriva le même inconvénient où ſaint Loüis avoit été ſujet ; c'eſt-à-dire, que le bruit courut par toute la France, & même par toute l'Europe, que Henry Trois vouloit changer ſa Couronne en un Froc. La flatterie profitoit de ces dangereuſes conjectures pour les augmenter; & ceux qui gouvernoient la conſcience du Roy, ne ſe contentoient pas de dire en particulier, ni de prêcher en Public, que le Roy ne vivoit plus ; mais que c'étoit Jeſus-Chriſt qui vivoit en lui. * Ils l'écrivoient de plus dans les Ouvrages deſtinez à l'impreſſion, & ils auroient volontiers aſſuré, que ſa Majeſté étoit confirmée dans la Grace, ſi la Theologie ne leur eût appris que ce privilege n'avoit été accordé qu'à la Mere de Dieu, à ſaint Jean Baptiſte, & aux Apôtres.

* Dans les Sermons manuſcrits du Pere Aymond Auger.

Mais les Factieux des trois Partis

prenoient occaſion des Panegyriques que l'on faiſoit du Roy, pour publier à leur tour autant, ou plus de ſanglantes Satyres. Aucune des circonſtances, qui s'étoient paſſées dans les lieux où ſa Majeſté ſe divertiſſoit, n'y étoit oubliée, & l'on y ajoûtoit plûtoſt à la verité, que l'on ne diminuoit. On exageroit que Henry devenu amoureux de la femme d'un riche Marchand de Lyon, qui étoit Penitent bleu, avoit d'abord feint de porter la Croix dans une Proceſſion de ces Penitens; que ce Prince l'avoit enſuite donnée à porter au Marchand, & qu'il étoit couru au logis de ſa Maîtreſſe; mais qu'une perſonne affidée au Marchand, l'ayant averti que le Roy venoit d'entrer chez lui, il avoit jetté la Croix au milieu de la ruë, & courut de toute ſa force vers ſon logis. On ajoûtoit que depuis ce temps-là, le Roy ne manquoit pas de faire chaque année un voyage à Lyon; mais que les Bourgeois de cette Ville, qui avoient de belles femmes, n'étoient pas plûtoſt infor- 1579.

1579. mez de ſon approche, qu'ils les envoyoient dans le Pays de Breſſe, qui n'appartenoit point encore à la France.

La maniere dont il paſſoit le Carnaval, étoit d'aller avec ſes Favoris le jour par les ruës, & la nuit dans les maiſons, le plus ſouvent en maſque; & l'on y faiſoit mille tours de jeuneſſe à ſa veuë, quand il ne les faiſoit pas lui-même. Il changeoit de vie dés le Mercredy des Cendres; & l'on auroit dit à le voir, qu'il étoit veritablement touché de Dieu. Il aſſiſtoit aux Proceſſions des Penitens, & il donnoit des exemples de mortifications, qui auroient été admirez, ſi l'on eût été moins perſuadé de ſon inconſtance. Il érigea à Paris une Confrairie de Penitens, qu'il nomma *La Congregation des Penitens de l'Annonciation de Nôtre-Dame*; & il en fit lui-même les premieres cerémonies. Le jour de cette Fête, il ſe mêla parmi le Peuple ſans avoir de Gardes, & ſans qu'il eût aucune marque qui le diſtinguaſt

des autres Confréres. Le Cardinal de Guiſe y porta la Croix, & le Duc de Mayenne ſon frere exerça la fonction de Maître des Cérémonies. Les principaux Courtiſans, & même le Chancelier de Birague, & le Garde des Sceaux de Chiverny s'y trouverent. Mais on obſerva qu'aucun du Parlement n'y voulut aſſiſter, de crainte d'approuver par ſa preſence une ſi dangereuſe nouveauté. On y étoit diſtribué en trois bandes, diſtinguées par les couleurs de blanc, de noir, & de bleu; & les Confreres marchoient deux à deux, couverts d'un ſac ſur le viſage, & la diſcipline à la ceinture. Ils allerent en cet équipage depuis les Grands Auguſtins juſques à Nôtre-Dame, nonobſtant la pluye qui tomboit avec tant de violence, que les habits des mieux vêtus ſous le ſac, en furent traverſez. 1577.

Mais le peuple ne pouvoit plus être trompé par de ſemblables ſpectacles, parce qu'il avoit trop d'experiences du contraire; & il ne ſe

1579. cachoit pas de dire que c'étoit là se mocquer de Dieu & des hommes. Il échapa même à un Bourgeois de Paris, dont l'esprit étoit extraordinairement satyrique, de s'écrier en faisant allusion au mauvais temps; que la Cour aprés avoir pillé la France, croyoit en être quitte pour se couvrir d'un sac moüillé. Le Roy avoit eu la précaution de faire approuver par le Pape, la Confrairie de l'Annonciade: La Bulle lui en avoit été envoyée en bonne forme; & il avoit obligé le Nonce de se trouver present à la Ceremonie. Cependant dés le lendemain la plûpart de ceux qui préchoient dans les Eglises de Paris en Carême, declamerent contre elle. Maurice Poncet Docteur en Theologie, & Prieur des Benedictins de Melun, assura qu'il sçavoit de bonne-part, que le soir de cette Ceremonie qui étoit un Vendredy, la broche avoit tourné pour les plus gros des Penitens; & qu'aprés s'être rassasiez de chair, ils avoient fait débauche entiere; qu'ils se moc-

quoient de Dieu ſous le maſque dont ils s'étoient couverts ; & qu'ils auroient dû ſe foüetter juſques au ſang de la diſcipline qu'ils ſe contentoient de porter à la ceinture, pour faire à Dieu & au Public une amende-honorable, de l'irreverence publique qu'ils commettoient. 1579.

Le Roy l'ayant ſçu, n'oſa pas punir cette inſolence avec toute la ſeverité qu'elle meritoit ; mais comme il auroit été dangereux de la laiſſer tout-à fait impunie ; Sa Majeſté ordonna au Chevalier Muguet, d'aller prendre Poncet, & de le conduire à ſon Abbaye le long de la Riviere de Seine, afin qu'il eût durant tout le chemin la peur que l'on ne l'y jettât. Avant qu'il partît un des Favoris du Roy eut la curioſité de le voir. Il lui demanda pourquoi au lieu d'édifier ſes Auditeurs, il ne s'étudioit qu'à les faire rire ; & Poncet répondit avec une hardieſſe qui n'étoit point ordinaire à ceux de ſa profeſſion, qu'il ne venoit point des gens à ſes Sermons pour y rire, s'ils

1579. n'étoient impies ; & qu'il n'en avoit jamais fait tant rire, que le Favori qui lui parloit en avoit fait pleurer. Le jour du Jeudy Saint, il plût au Roy de recommencer la Ceremonie du jour de l'Annonciation ; & pour la rendre plus venerable, ſa Majeſté voulut qu'on la fît aux flambeaux ; les Favoris y porterent la complaiſance juſques à l'excez, puiſque quelques-uns d'entre-eux s'y foüetterent ; Mais Joyeuſe-Saint-Didier frere du Duc de ce nom, y contracta une diſſenterie dont il mourut ; & l'accident qui lui étoit arrivé fut de mauvais augure pour la Confrairie.

Les plus ſages apprehendoient que les profanations dont on vient de parler n'achevaſſent d'attirer la colere de Dieu ſur la France ; & l'on trouva dans la Chapelle des Auguſtins, où l'on s'aſſembloit pour les Ceremonies de l'Ordre du Saint-Eſprit, des vers Latins * qui prédiſoient au Roy, que de deux Couronnes qu'il avoit portées, l'une étoit déja tombée de deſſus ſa tête,

* Ils ſont rapportez dans le Journal de Henry III.

& l'autre tomberoit bien-tôt.

Mais ce ne fût pas-là le plus grand mal que causa à sa Majesté la Confairie de l'Annonciade, puis qu'elle donna pretexte aux trois partis de faire des assemblées secrettes, & d'en tirer les avantages qu'ils prétendoient; c'est-à-dire de débaucher à Henry Trois les Sujets fideles qu'il avoit jusques-là conservez. Et de fait, son autorité diminua de sorte, qu'il ne lui en restoit presque plus que pour mettre de nouveaux Impôts, dans la seule veüe d'enrichir ses Favoris. On raconte à cette occasion qu'il y avoit alors à la Cour sept Poëtes, que l'on appelloit la Pleïade. Le Duc de Joyeuse en avoit pris la protection, & leur avoit fait donner trente six mil livres, que l'on avoit tirez de l'Erection d'une Chambre d'Elûs dans le Languedoc. La Pleïade aprés avoir touché cet argent, s'enferma dans un Cabaret prés de la Porte de Nesle, & n'en sortit qu'au bout d'un mois, qu'elle eut mangé les trente-six mil francs. 1579.

1579. La ſeule action de grace qu'elle en rendit, fut de s'écrier en ſortant : *Vive la tirannie, nous avons dépenſé ce mois-cy douze mil écus.*

Le Duc de Guiſe ne négligeoit pas de profiter des diſſolutions de la Cour, & le faiſoit à ſa mode, puis qu'il avoit ſi bien menagé les Favoris, qu'ils lui donnoient quelque part dans les exactions. Il eſt vray qu'il la partageoit avec les principaux des Catholiques zelez, ſans ſe charger lui-même de la haine publique, & ſans permettre qu'elle réjaillît ſur eux. L'adreſſe dont il ſe ſervoit, conſiſtoit en ce qu'il y avoit des Provinces où ſon autorité & celle de ſes Amis étoient ſi grandes, qu'il auroit été impoſſible d'y lever des Impots ſans leur conſentement. Ils ne demandoient pas à la verité de l'argent pour le donner : Mais ils faiſoient naître ſous-main tant d'obſtacles, que pour les faire ceſſer, les Partiſans étoient contraints de conclure avec eux des Traitez ſecrets, par leſquels ils les

associoient au profit.

L'on avoit ainsi verifié en l'année mil cinq cens quatre-vingt-trois les dix sept Edits dont on a déja parlé; & en mil cinq cens quatre-vingt-quatre, le Roy accompagné des Ducs de Ioyeuse & d'Epernon, alla tenir son lit de Justice au Parlement, pour la verification des onze autres. Comme il étoit des plus eloquens hommes de son siecle, il fit une Harangue qui fût autant estimée pour la forme qu'il lui donna, que blâmée pour le sujet sur lequel elle avoit été composée. Le Chancelier de Birague qui n'avoit pas autant d'eloquence, & qui d'ailleurs étoit venu trop tard en France, pour en apprendre parfaitement la Langue, fut obligé de parler ensuite, & s'embaraſſa de sorte, qu'il appresta à rire à toute l'assemblée. Il avoit oublié une partie de son discours, quoy qu'il l'eût étudié; & comme il repetoit souvent que le Roy avoit besoin d'argent, sans en rendre aucune raison, & qu'il regardoit à droit & 1579.

1579. à gauche, en attendant que ſa memoire lui ſuggeraſt ce qu'il devoit dire; on crût qu'il ne vouloit pas nommer les Favoris, & qu'il ſe contentoit de jetter les yeux ſur eux, pour obliger ſon auditoire à juger que le Roy n'exigeoit des ſommes qui devoient revenir des onze Edits, que pour les leur donner.

Le Roy ne tira pas du Parlement toute la ſatisfaction qu'il eſperoit; & ſa Majeſté pour recompenſer les Favoris par une autre voye, & pour couvrir une partie de la honte qu'elle avoit reçûë, en faiſant à contretemps une démarche auſſi publique qu'avoit été ſa tenuë d'un lit de Juſtice; s'aviſa de negliger les anciennes formalitez, & de taxer dans ſon Conſeil Privé les Marchands de Vin, & tous ceux qui s'étoient mêlez du trafic du Sel. Elle envoya à chacun d'eux un Mandement de payer ſa quotte-part dans vingt-quatre heures ſans aucune remiſe; ſur peine de priſon; Mais les gens du commerce ne ſe haſterent pas de

payer leurs taxes ; & le Roy n'osa les y contraindre, de peur d'exciter une sedition. 1580.

La Reine sa Mere qui recevoit de jour en jour de plus fâcheuses nouvelles de la maladie du Duc d'Anjou, pensa serieusement à prévenir les inconveniens qui lui arriveroient, en cas qu'elle le perdît : elle prévoyoit que le peu de credit qui lui restoit, cesseroit alors ; parce que le Roy n'ayant plus besoin d'elle pour retenir son frere dans le devoir, la negligeroit infailliblement ; & la crainte de décheoir qui tourmente les Grands à mesure qu'ils ont de l'ambition, réduisit cette Princesse à déliberer si elle embrasseroit l'un des trois Partis qui partageoient le Royaume, ou si elle se reconcilieroit avec les Favoris. Les mêmes raisons qui l'avoient autrefois empêchée, lorsqu'elle étoit Regente, de favoriser les Calvinistes, lui revinrent dans l'esprit, & la détournerent encore de les rechercher ; outre qu'elle étoit

1577. si mal avec le Roy de Navarre, qu'il n'auroit pas été possible de rétablir la confiance qu'ils avoient euë entr'eux. Les Politiques ne paroissoient point assez puissans, pour appuyer la Reine Mere en cas de besoin ; & de plus, Damville étoit persuadé qu'elle avoit voulu le perdre à la journée de Saint Barthelemy, & que s'il eût déferé aussi bien que ses trois freres, aux sollicitations qu'elle leur faisoit de venir à Paris, ils y auroient été tuez tous quatre.

Les Favoris étoient à la verité plus puissans que les Politiques : mais la Reine Mere prévoyoit que leur amitié lui coûteroit trop à conserver ; & qu'en s'unissant avec eux, elle encourroit la haine des Peuples dans un tel excez, qu'ils la traiteroient de même, qu'ils avoient fait Brunehault, & Fredegonde. Il ne restoit donc que les Catholiques zelez ; & si la Reine Mere eut recours à eux, ce fut plus par necessité, que par choix. Le Duc de Guise voyoit bien quel avantage ce luy seroit, de

l'avoir de ſon côté. Mais deux conſiderations l'en détournoient : L'une 1577.
que la Reine Mere, quelque union qu'elle pût contracter avec les Catholiques zelez, ſeroit toûjours prête de les abandonner, lors que ſes intereſts preſens auroient changé : L'autre que cette Princeſſe avoit tellement irrité les Eſpagnols, en favoriſant le Duc d'Anjou pour ce qui regardoit la Souveraineté des Païs-bas, & en envoyant aux Iſles Terceres une Flotte qui n'avoit manqué de les conquerir, que par la mauvaiſe intelligence de ceux qui la commandoient; qu'il n'y avoit aucune apparence, que le Roy Catholique pardonnaſt ſincerement ces deux injures, & qu'il ſe reconciliaſt tout de bon avec la Reine Mere.

Il s'enſuivoit de là, que quelques ſoins que prît le Duc de Guiſe, d'engager en même-temps les Eſpagnols & la Reine Mere à ſa protection, il n'en viendroit pas à bout, ou il ne réüſſiroit pas pour long temps : & par conſequent il lui étoit neceſſaire

1579. de choisir qui du Roy d'Espagne ou de la Reine Mere lui seroit le plus utile. Il ne délibera pas long-temps-là-dessus sans prendre son parti ; & il trouva qu'il y avoit plus de sûreté à prendre, & moins d'inconstance à craindre de la part des Espagnols. Et de fait le Conseil de Madrid étoit si fâché d'avoir trouvé les François en son chemin, dans les deux conjonctures dont on vient de parler, que non seulement il les imputoit à la Reine Mere, mais encore à Henry Trois ; & ç'avoit été pour s'en venger, qu'il avoit eu la meilleure part dans une conspiration qui avoit été formée dans le Dauphiné & dans la Provence, pour détacher ces deux Provinces de la Monarchie Françoise.

FIN.

AO 1473249